10e ANNÉE — T. 19 N° 411 — 21 JANVIER 1928

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE


Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (46 fascicules par an; tables semestrielles)
PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 75
ABONNEMENTS : six mois, 16 fr. ; un an, 30 fr. Etranger, variables selon les pays.
BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris*, Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Sommaire analytique

Collections de la *Documentation Catholique*

A ceux qui désirent posséder les volumes déjà parus de la « D. C. » et qui les demandent, nous avons le regret de répondre que les tomes 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sont épuisés. Il ne peut être fourni que des fascicules séparés au prix de 0 fr. 75 chaque fascicule.

Du tome 8 au tome 16, il existe encore un certain nombre de collections complètes au prix de 15 francs chaque volume broché, port en sus.

LES « QUESTIONS ACTUELLES » et « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

ACTES PONTIFICAUX

Constitution apostolique « Christiani Orbis » décrétant l'autonomie ou l'indépendance de l'Université de Montréal

PIE, ÉVÊQUE, SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU, POUR PERPÉTUELLE MÉMOIRE.

Les Pontifes romains, préposés au gouvernement du monde chrétien par Celui en qui sont tous les trésors de la sagesse et de la science, considérant quel accroissement prend la foi catholique de par l'étude des lettres et de tous les arts, se sont fait une coutume, selon les circonstances de temps et de lieu, d'accorder de bon cœur à ces études tous leurs soins et toute leur sollicitude.

De cette sollicitude pastorale Nos prédécesseurs assurément ont donné plus d'une preuve à l'égard de cette partie du Canada qui a nom le Canada français ou le Bas-Canada.

C'est ainsi en effet, que le pape Pie IX, de sainte mémoire, agréant les prières des évêques de la province de Québec par sa lettre apostolique *Inter varias sollicitudines* de l'an 1876, aux Ides de mai, accorda qu'à Québec fut fondée une Université catholique, appelée Université Laval, du nom de l'illustre premier évêque de Québec, et lui donna en même temps le droit de conférer les grades académiques dans chaque Faculté.

La même année, pour que sur une grande étendue les saintes doctrines se répandent sur un plus grand nombre avec plus de facilité et d'abondance, le même très saint Pontife, par un décret de la Sacrée Congrégation de la Propagande, établit à Montréal des Facultés subsidiaires, qui cependant seraient soumises au Conseil supérieur qui régissait l'Université Laval et qui, en qualité d'institution succursale, pour employer le terme courant, rempliraient les fonctions d'enseignement de l'Université Laval elle-même.

Après qu'en un court espace de temps furent érigées dans cette succursale les Facultés de sacrée théologie, de droit, de médecine, et celle des arts, des fruits excellents furent cueillis à l'avantage de l'instruction plus complète de la jeunesse. S'étant vivement réjoui de ces fruits, un autre de Nos prédécesseurs, le pape Léon XIII, d'heureuse mémoire, par sa lettre apostolique *Iamdudum* du 2 février 1889 (1), concéda à la succursale de Montréal d'avoir un vice-recteur que désigneraient les évêques de la province ecclésiastique de Montréal, et il confia la fonction de vice-chancelier à l'archevêque de cette même province.

Or, comme la succursale se faisait remarquer de plus en plus par le nombre des Facultés, par la science des professeurs et par l'affluence des étudiants, l'on se mit à soulever la question de son autonomie parfaite et juridique ou, comme on dit, de son indépendance à l'égard de l'Université Laval. L'an 1919 donc, le pape Benoît XV, d'illustre mémoire, Notre prédécesseur immédiat, après avoir consulté Nos fils bien-aimés les cardinaux de la sainte Eglise romaine qui dirigent la Sacrée Congrégation des Séminaires et des Universités d'études, fut d'avis d'exaucer les vœux des évêques de la province de Montréal, à certaines conditions cependant, dont la principale était que tout d'abord la succursale obtînt du pouvoir civil ce qu'on appelle une charte.

Or, cette charte ayant été récemment obtenue, qui sanctionne la constitution, la plus grande liberté et l'autonomie de l'Université, et comme on a satisfait à chacune des conditions et à tout ce qu'exigent le droit et la coutume, Nous, marchant sur les traces de Nos prédécesseurs, et désireux de pourvoir au développement de cette remarquable institution et de lui donner un gage de Notre affection pour elle, de l'avis encore des cardinaux, Nous décidons d'établir et de proclamer l'absolue et parfaite autonomie ou indépendance de l'Université de Montréal ; et, suppléant autant qu'il en est besoin le consentement de ceux que la chose intéresserait ou qui présumeraient qu'elle les regarde, par la présente, de Notre autorité suprême, Nous l'établissons et Nous la proclamons avec tous les droits et privilèges dont jouissent les Universités du même genre qui ont été établies ou approuvées par le Siège Apostolique, et avec toutes les charges et les obligations auxquelles elles sont soumises par le droit commun.

C'est pourquoi avec ardeur Nous souhaitons que tous ceux qui, soit de leur autorité, soit de leurs conseils, soit de leurs biens, ou de toute autre manière que ce soit, ont aidé et aident l'Université de Montréal, soient honorés des louanges qu'ils méritent ; et qu'ils veuillent dans l'avenir l'entourer d'un dévouement qui aille sans cesse grandissant afin que pour l'honneur de la patrie et le progrès de la religion on puisse cueillir des fruits de jour en jour plus abondants et que cette institution remarquable resplendisse de plus en plus de foi et de science.

Nous voulons aussi et Nous ordonnons qu'aux traductions de cette lettre, même si elles sont imprimées, pourvu qu'elles soient signées de la main d'un notaire public et qu'elles portent la signature et le sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, soit donnée la même foi qu'on accorderait à cette lettre même si elle était produite ou montrée.

Nous décrétons enfin que toujours la présente lettre subsistera et demeurera invariable, valide et efficace ; qu'elle sortira et obtiendra ses effets pleins et entiers, nonobstant toutes choses contraires, même dignes d'une mention spéciale.

Et tout ce qui dans cette lettre a été statué par Nous en vertu de l'autorité apostolique, qu'il ne soit en aucun temps permis à personne de l'enfreindre, ou d'y contredire, ou de s'y opposer, de quelque façon que ce soit. Mais si quelqu'un — ce que Dieu éloigne de nous ! — ose le tenter, qu'il sache [qu'il

(1) Cf. *Questions Actuelles*, t. 6, pp. 238-251, le texte latin et la traduction française de ce document. (Note de la *D. C.*)

encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux Pierre et Paul, ses Apôtres.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, l'an du Seigneur 1927, le 30 octobre, en la fête de Notre-Seigneur Jésus-Christ-Roi, la sixième année de Notre pontificat.

Par ordre spécial du Très Saint-Père :

Le préfet de la Congrégation des Etudes,
GAËTAN, card. BISLETI.
Le chancelier de la sainte Eglise romaine,
Frère ANDRÉ, card. FRUHWIRTH.
Les protonotaires apostoliques :
DOMINIQUE SPOLVERINI,
HECTOR CASTELLI.

(Sceau)

[Traduction de la *Semaine religieuse* de Montréal.]

LES LIVRES NOUVEAUX

L'importance de l'Europe

Sous le titre « Nation et civilisation » (1), M. LUCIEN ROMIER, alors rédacteur en chef du Figaro, a publié un volume que l'on a appelé « un grand livre » et auquel nous empruntons les pages consacrées à l'importance de l'Europe.

(1) Un vol. in-16 de 192 pages. Prix : 12 francs. Simon Kra, 6, rue Blanche, Paris. — Le R. P. YVES DE LA BRIÈRE (*Etudes*, 20. 1. 27, pp. 241-242) en rend compte en ces termes : « Plusieurs pages de ce livre ont été lues en public par leur auteur, avec un succès considérable, à la dernière séance de la Semaine sociale du Havre [1926]. Nous souhaitons maintenant que le volume tout entier soit lu en particulier, solitairement et silencieusement, par un grand nombre de lecteurs appartenant aux élites intellectuelles et sociales. C'est un livre qui fait réfléchir et qui aide à sortir des considérations superficielles et banales. Fondées sur une vaste et précise érudition historique, sur une observation pénétrante de la vie économique, de l'activité contemporaine du monde national et international, les idées de M. Lucien Romier comptent parmi les plus sérieuses, les plus justes et les plus intéressantes des penseurs politiques du temps présent. Les chapitres du volume sont, d'ailleurs, de mérite inégal. Certains développements atteignent une véritable profondeur et donnent à l'esprit méditatif une satisfaction complète. D'autres suggestions demeurent vagues, inachevées, laissent l'intelligence incertaine sur la portée du problème qu'elles agitent.

« Au nombre des questions que le rédacteur en chef du *Figaro* expose avec le plus de maîtrise, on doit citer : le problème de l'Etat, dans le cadre national ; le problème de la civilisation, notamment de la civilisation européenne, dans le cadre international ; la conciliation désirable de la tradition politique de chaque nation indépendante avec la collaboration internationale commandée à toutes par les exigences de la production économique ; le rôle des élites européennes, y compris des élites spirituelles, pour promouvoir cette collaboration internationale, qui déborde nécessairement la compétence des Etats nationaux ; et enfin la réhabilitation des concepts « aristocratiques », pour rendre possibles les constructions sérieuses et durables, fondées sur la vraie hiérarchie des valeurs, à l'encontre des superstitions égalitaires et niveleuses. Voilà un bel ensemble de réflexions attachantes, évocatrices. La nouvelle œuvre de M. Romier est de petit volume. Mais c'est un grand livre. »

L'essentiel de l'Europe (1).

Les mots « Europe » et « Européen » sont de ceux qui dans l'esprit de l'humanité évoquent les images les plus familières, rassemblent les souvenirs les plus consacrés, correspondent aux façons de sentir, de raisonner, de travailler et de vivre, les plus notoires.

Pourtant, qu'est-ce que l'Europe ? Quel est, au juste, le caractère propre de l'Européen ? Questions difficiles.

La difficulté même de définir l'Europe, alors qu'à travers le monde la notoriété européenne surpasse toutes les autres, nous prouve qu'il s'agit non seulement de délimiter un territoire, de dénombrer les peuples d'un « continent », de fixer un simple fait de géographie physique ou économique, mais de reconnaître les traits marquants d'une civilisation, avec la tendance morale et les énergies traditionnelles qui la déterminent.

Certes, dans l'histoire de l'Europe aussi bien que dans l'œuvre accomplie par les Européens on ne saurait estimer comme simplement accessoires les avantages naturels, les qualités de la « race », les ressources du sol, enfin la somme des convenances ou des privilèges physiques.

Mais quiconque recueille les témoignages du passé et les compare aux données de l'observation présente, se rend compte que jamais ces avantages naturels et ces privilèges physiques n'ont été, à eux seuls, rigoureusement décisifs. Certaines chances n'apparaissent dans le cadre même de l'Europe que comme des exceptions, dont telle ou telle nation a tiré profit, mais dont l'ensemble des Européens ne saurait se prévaloir. L'émigrant calabrais ou tchèque ne doit rien de ses vertus à la richesse des charbonnages anglais non plus qu'à la fertilité des Flandres. Précisément, les Européens émigrants ou colonisateurs, ceux qui ont répandu dans le monde le prestige de leur civilisation, étaient partis des régions de l'Europe les moins favorisées. Du reste, l'erreur serait fort dangereuse de ne reconnaître la figure de l'Europe que sous son aspect matériel alors que, chaque jour, cet aspect perd de sa valeur relative par la mise en exploitation des ressources de l'univers.

Nous ne trouverons donc le principe de l'unité européenne, et partant la marque essentielle du caractère européen, ni dans les faits géographiques ni dans les faits ethniques. L'Europe est surtout un produit de l'histoire, le support d'une tradition intellectuelle et morale. Cette tradition, seule, a uni les Européens dans le passé, a fait la force et la puissance rayonnante de leur civilisation, les a soutenus pour les inventions de l'esprit comme pour les entreprises matérielles.

Rechercher ce que fut et ce que pourrait être de nouveau l'unité des membres de l'Europe, Etats et individus, consiste à rechercher d'abord de quoi est composée la tradition européenne et quelles chances ses composants ont de rester groupés devant les tâches ou les risques nouveaux.

La tradition européenne nous présente l'alliance merveilleuse de trois doctrines éminemment dynamiques : la doctrine grecque, qui fixe les lois de l'observation et de la science naturelles ; la doctrine romaine, qui formule les conditions de la stabilité sociale et de la puissance politique ; la doctrine chrétienne, qui place la vertu, c'est-à-dire l'effort et le sacrifice actif, au-dessus du bien-être, c'est-à-dire de

(1) Les sous-titres sont de l'auteur.

la jouissance immédiate. L'idéalisme chrétien, armé par l'esprit grec et s'appuyant sur l'ordre romain, a fait la gloire de l'Europe. Ajoutez-y, pour tout comprendre, le principe d'une « mission » universelle, qui est à la fois chrétien et juif, protestant et catholique.

La solidarité et l'unité européennes commencèrent d'être en péril du jour où ces divers éléments représentèrent non seulement des tendances distinctes, mais des tendances que l'on voulait opposer entre elles et ruiner l'une par l'autre.

Certes, dans le corps européen ou, si l'on veut, dans l'esprit des Européens, ont toujours existé, au moins depuis la Renaissance, des divergences plus ou moins marquées entre l'intelligence critique, d'inspiration grecque, le matérialisme politique, d'inspiration romaine, et l'idéalisme chrétien. Ces divergences, somme toute normales ou fatales, laissèrent intacts très longtemps l'équilibre et la collaboration des trois tendances. L'unité européenne survivait et s'affirmait dans l'ensemble, vis-à-vis du reste du monde. Mais cette unité devait se briser enfin sous le triomphe écrasant du matérialisme politique, ou pour mieux dire de l'étatisme, père du nationalisme au sens brutal. Le matérialisme politique et le nationalisme, refoulant aussi bien la finesse grecque que l'idéalisme chrétien, ont produit l'état de choses actuel.

Ainsi, l'Europe devint un simple échiquier de nations et d'Etats hostiles, ou pour le moins méfiants, les uns à l'égard des autres.

L'Europe était destinée à perdre, dans une certaine mesure, la direction matérielle et morale de l'évolution universelle du jour où les préoccupations de ses habitants ont obéi exclusivement aux intérêts contraires des différents Etats qui la composent, et non plus aux préceptes et aux idéals d'une tradition commune. De ce jour, en effet, l'Européen cessait d'apparaître au reste du monde comme le représentant d'une civilisation ; il prenait la figure d'un agent, tantôt habile, tantôt armé, d'intérêts nationaux ou particuliers, d'un commis-voyageur en arts appliqués et en techniques industrielles. Techniques industrielles, arts appliqués, intérêts matériels, tout cela, étant vidé d'une tradition civilisatrice de portée morale, pouvait servir indifféremment à toutes les civilisations, même les plus grossières, et par conséquent se retourner contre la civilisation européenne. Les Européens divisés ont enseigné aux autres continents un nationalisme et un industrialisme qui, dressés contre l'Europe elle-même par des élèves qui suivent leurs intérêts et leurs traditions propres, menacent ou ruinent déjà sa prééminence.

Il est urgent, pour faire face à un tel danger, que les Européens recherchent dans ce qui reste de leurs traditions et de leurs idéals communs l'aliment d'une solidarité active. La tâche appartient à un ordre de travaux si élevé et si vaste qu'il semble que seuls puissent y suffire le dévouement et la discipline d'une milice — la milice européenne qu'appellent confusément tant de voix de notre temps.

La patrie et l'État.

Ici nous nous heurtons au nationalisme brutal, qui n'est rien autre que la forme passionnelle du matérialisme politique.

Pour discerner dans le nationalisme ce qu'il y a de sacré et ce qu'il y a de dangereux, il faut toujours en revenir au sentiment très simple qui se traduit chez l'homme par l'amour de sa patrie.

Rien ne s'accorde mieux à l'idée générale de civilisation que l'amour de la patrie. Bien plus, le sentiment de la patrie, c'est-à-dire de la tradition, de la continuité et de l'enchaînement des efforts dans un cadre donné, est une des forces essentielles de toute civilisation. Si l'on parvenait à abolir les patries, on trancherait du même coup certaines racines maîtresses de la civilisation, et le progrès matériel même n'y survivrait pas longtemps

L'idée de patrie ne gêne pas et ne contredit en rien la solidarité entre les peuples. Même quand cette idée tourne au particularisme abusif, comme on l'a vu au moyen âge, elle n'empêche pas à elle seule le développement d'une civilisation commune, puisque le moyen âge européen, pour nous en tenir à cet exemple, fut l'âge de la plus grande division politique des peuples et de leur plus grande solidarité dans la foi chrétienne.

Affirmons donc très fortement cette donnée capitale que l'amour, même le plus jaloux, de la patrie ne saurait être mis en cause ni atteint par un effort pour restituer la conscience de son unité au groupement européen.

Mais si de l'idée de patrie nous passons à l'idée d'Etat, nous voyons aussitôt les dissensions surgir de la rivalité des intérêts et du choc des amours-propres nationaux. Dès lors recule le souci d'une solidarité entre les peuples, même pour le maintien de leur civilisation commune. Les nations, envisagées sous l'aspect des intérêts et des amours-propres, vivent fatalement dans l'obsession de la guerre, soit qu'elles la redoutent et se mettent en état de défense, soit qu'elles y aspirent et se proposent des conquêtes. Plus les Etats sont imbus de matérialisme, plus ils évoluent vers des fins exclusivement utilitaires et plus ils sont portés à la guerre.

L'inutilité de la guerre.

Il n'est en notre pouvoir de changer, en quelques semaines ou en quelques années, la tendance trop matérialiste et les penchants brutalement égoïstes des Etats. Mais une de nos premières tâches doit être, en nous plaçant sur le terrain même du matérialisme politique et des calculs les plus positifs, de combattre dans l'esprit des Européens le dogme de l'utilité de la guerre.

C'est un affreux paradoxe et c'est une erreur grossière de croire qu'aujourd'hui la guerre soit, même pour les Etats puissants, une bonne affaire. La conquête brutale apparaît à tout esprit qui observe les mouvements et les rapports profonds du monde comme la forme la plus surannée, la plus décevante et, à coup sûr, la plus coûteuse, de l'expansion. On dirait volontiers qu'elle est plus décevante pour les nations fortes que pour les nations faibles, car, si les nations faibles y engagent des chances déjà compromises qu'un coup de la fortune peut redresser, les nations fortes y compromettent des chances assurées et qui, par leur seul développement naturel, auraient produit le résultat escompté.

Posons en règle pratique que désormais toute guerre enrichira ceux qui ne la feront pas. Règle aussi certaine qu'une loi de la physique.

Je rappelle, à ce propos, un fait peu connu. Pendant la guerre, il y eut solidarité effective et continue entre les crédits financiers de tous les belligérants, quels qu'ils fussent, par opposition aux crédits financiers de tous les neutres. Quiconque entrait en guerre dans un camp ou dans l'autre voyait son crédit diminuer. Dès que les Etats-Unis, le pays le plus riche de la terre, prirent parti, la valeur du dollar fléchit devant celle du franc suisse, du florin et de

la peseta. Il suffisait qu'une offensive fût déclanchée, quel qu'en dût être le sort, pour que les monnaies des belligérants, vainqueurs et vaincus, subissent une baisse nouvelle.

De tout temps, la guerre a entraîné des morts nombreuses d'hommes et des destructions de biens, par conséquent un appauvrissement plus ou moins prolongé des belligérants. Aujourd'hui, du fait de l'interdépendance des diverses activités dans chaque nation et dans l'univers entier, la guerre provoque des troubles et des ruptures immensément plus profondes ou durables qu'autrefois. Non seulement un peuple qui fait la guerre y dépense ses réserves de richesses, mais il cède le pas à ses concurrents et provoque la naissance de concurrents nouveaux. Tel le boursier qui déserterait la Bourse pendant des mois ou des années pour aller se mesurer en champ clos avec un adversaire : non seulement il s'exposerait à recevoir les coups de cet adversaire, mais il livrerait sa fortune, ses chances et les instruments de son travail à ses rivaux.

En vue de quels avantages, illusoires ou superflus !

Pour montrer l'inanité de ces prétendus avantages, il faut avoir l'audace de scruter les causes permanentes de la guerre et d'analyser l'attrait monstrueux qu'elle exerce périodiquement sur les peuples européens.

La plus vieille cause de guerre, aussi puissante aujourd'hui qu'aux origines du monde, c'est la surpopulation. Un peuple étouffant dans un cadre trop étroit ou souffrant de la faim sur des terres trop pauvres tente d'élargir son cadre, s'élance brutalement à la conquête des terres voisines. Le voisin résiste, et le choc devient sanglant.

Cette cause contient une part si évidente de fatalité physique que certains n'hésitent pas à en tirer une sorte de morale barbare, en vertu de quoi le peuple nombreux et pauvre aurait le droit de déposséder le peuple peu nombreux et riche. Morale redoutable, à laquelle il est beau, mais vain, de répondre par des arguments de finesse. Ventre affamé n'a pas d'oreilles, dit-on, et le proverbe est encore bien plus vrai dans les rapports de peuples à peuples que dans les rapports d'individus à individus.

A la poussée des appétits et des besoins collectifs il faut répondre, et on ne peut répondre efficacement que par l'argument d'utilité. La guerre est-elle un remède indispensable, est-elle le remède le plus utile dans les cas de surpopulation ? Non. Le vrai remède consiste à canaliser les courants d'émigration et d'immigration, à répartir les forces humaines sur notre continent suivant les conditions, d'ailleurs variables, de l'économie européenne.

Il est faux de penser que la guerre, aujourd'hui, puisse assurer une existence stable à un peuple trop prolifique. Autrefois, quand l'homme ne vivait que du travail de la terre, la possession des terres riches apparaissait comme la garantie durable du bien-être. Mais à présent que les peuples vivent surtout d'industrie et de commerce, qui oserait vous promettre que les mines, les usines ou les comptoirs que vous aurez conquis par la force ne seront pas ruinés demain sous l'influence d'une crise économique ou d'une nouvelle invention, et qu'il ne vous faudra pas chercher ailleurs, puis ailleurs encore, un gagne-pain ? Dès lors qu'il s'agit, pour les peuples trop nombreux, non de s'attacher à telle forme de richesse stable qui n'existe plus, mais de suivre les formes changeantes ou les déplacements incessants de la richesse et du travail, combien l'organisation rationnelle de l'émigration est plus efficace et plus souple que la conquête !

La guerre ne résout pas les problèmes de surpopulation — à moins que l'on veuille prétendre que les tueries soient une solution. Elle résout encore moins les conflits économiques. Ah ! si un peuple a cru qu'il se délivrerait de la concurrence industrielle et commerciale de ses voisins par la guerre, il doit être bien détrompé aujourd'hui ! L'Angleterre, victorieuse, contient deux millions de chômeurs, et l'Allemagne, vaincue, contient aussi deux millions de chômeurs. Cette plaie du chômage, qui deviendra, quelque jour, la terrible préoccupation de l'Europe tout entière, elle est le résultat économique le plus évident de la guerre ; elle est la marque, commune aux vainqueurs et aux vaincus, de l'erreur de calcul formidable que commit l'Europe lorsqu'elle crut acheter la richesse avec du sang. La guerre, en provoquant la surindustrialisation universelle, a suscité au sein de l'Europe comme au dehors et contre elle des rivalités et des concurrences d'une force telle que les Etats n'ont pas encore réussi à renouer les fils élémentaires d'un réseau d'échanges normaux.

Du moins cette épreuve a-t-elle fait apparaître que, même s'ils reniaient leurs traditions communes, les Européens, eu égard à leurs seuls intérêts matériels, à leur prospérité et à leur existence, ne sauraient plus se quereller sans que tous en fussent affaiblis.

Les dissentiments historiques et l'abus des frontières.

L'inutilité et la nocivité des guerres étant démontrées à la lumière même du calcul le plus grossièrement matériel, nous devons en conclure que tout conflit d'intérêts peut être résolu autrement que par la guerre, pourvu qu'il ne soit troublé par les passions collectives ou exacerbé par le formalisme des corps politiques.

De fait, à la source des divisions de l'Europe, sous la broussaille des rivalités d'intérêts, on aperçoit des dissentiments historiques, générateurs de passions collectives. Sans parler du préjugé de race, chaque nation cultive en elle les griefs que l'expérience du passé lui a laissés contre les nations voisines. Il arrive ainsi entre les peuples ce qui arrive si fréquemment entre les individus : on se querelle, on se fait la guerre non pour régler une question immédiate, mais pour assouvir des rancunes ou des haines proclamées héréditaires. Ce jeu cruel pouvait avoir une signification en quelque sorte naturelle lorsque les peuples, semblables à des tribus, cantonnés et repliés sur eux-mêmes, vivaient dans une autonomie complète, jalouse et fermée. Mais aujourd'hui les communications sont intenses et rapides, les influences, les sentiments et les idées circulent d'une nation à l'autre, se mêlent dans une complexité croissante... Ce n'est que par l'excitation artificielle que l'on réussit à entretenir chez les peuples des animosités qui rappellent les haines de hameaux ou de clans.

A vrai dire, une certaine forme de l'étatisme moderne, celle qui tend à transformer la collectivité nationale en société anonyme pour l'exploitation brutale de chances matérielles au profit particulier de castes obscures et rapaces, loin d'apaiser ces haines archaïques, les attise pour mieux s'en servir. Tant il est vrai que les passions démagogiques — et la xénophobie aveugle est une passion démagogique — constituent le plus efficace et le plus commode instrument d'action pour les pêcheurs en eau trouble.

Le nationalisme sain, celui qui se confond avec le patriotisme, n'a besoin que de franchise solide, de continuité de vues, de raison claire et de fermeté. Il n'a que faire de l'élément passionnel, qui se traduit

tantôt par des exagérations, tantôt par des abandons, et toujours par des incohérences.

Mais on n'aurait qu'une idée incomplète des causes profondes du mal dont souffre l'Europe si l'on ne regardait que les méfaits de l'égoïsme et ceux de la passion. Il y a des causes concrètes, et, parmi ces causes, l'une des plus dangereuses est l'abus des frontières.

Par rapport à son étendue territoriale, par rapport surtout aux nécessités modernes de la respiration économique, de la circulation et des échanges dans un continent dont la population ne cesse de croître, l'Europe souffre à la fois du trop grand nombre des frontières qui la divisent et d'une application trop rigide ou trop mesquine de la notion même de frontière.

C'est un fait que l'étendue moyenne des Etats de l'Europe a diminué, depuis la dernière guerre, dans la proportion, naturellement, où leur nombre a augmenté. Aussi a-t-on reproché aux traités de 1919 d'avoir « balkanisé » l'Europe et multiplié ainsi les germes éventuels de guerre. Balkanisation signifie historiquement : querelles ou conflits incessants.

Là encore il faut regarder les réalités non avec les yeux de la passion, mais avec ceux de la raison constructive. Ainsi nous distinguerons ce qui est sain et doit être sauvegardé de ce qui est anormal ou dangereux.

L'épanouissement ou le réveil de nationalités auquel nous assistons en Europe est un fait non seulement légitime, mais qui peut devenir fécond. L'énergie des peuples, leurs talents et leur initiative créatrice, surtout dans le domaine artistique, intellectuel ou moral, n'a jamais gagné à la centralisation et moins encore à l'uniformisation excessive. Il est bon, il est éminemment profitable que le génie européen se renouvelle par l'émulation en des foyers nombreux et divers. Au surplus, il est juste, il est même nécessaire que chacun de ces foyers, pour sauvegarder l'indépendance des traditions et de l'effort particulier qu'il représente, se développe dans un Etat pleinement organisé et autonome.

Les grands Etats et les petits Etats sont les uns et les autres nécessaires à l'Europe : les grands Etats pour garantir la puissance de notre continent vis-à-vis des autres continents et son rayonnement au dehors ; les petits Etats pour entretenir l'originalité et la diversité des génies locaux. L'existence des petits Etats n'est pas incompatible avec le perfectionnement de la communauté européenne. Au contraire, c'est souvent dans les petits Etats que le sens européen paraît le plus développé. Pour ne parler que de nos voisins immédiats, il suffit de citer l'exemple de la Belgique et celui de la Suisse.

Pourtant, si le grand nombre des nationalités reconnues et des Etats autonomes sur un continent relativement étroit présente certains avantages, ces avantages risquent d'être écrasés par les inconvénients dès lors que chaque Etat s'enferme dans une barrière trop haute et trop rigide. L'excès de fragmentation non seulement paralyse l'ensemble du continent, mais fait toujours que quelque Etat souffre de l'asphyxie au point de préférer la révolte au *statu quo*.

Un des plus utiles services que l'on rendrait à la civilisation européenne et à la paix réelle serait d'assouplir la notion de frontière. N'est-il pas absurde, par exemple, que les frontières économiques qui doivent s'adapter aux échanges internationaux correspondent étroitement aux frontières militaires qu'ont tracées des soucis purement stratégiques ? N'est-il pas fâcheux que les frontières politiques semblent exclure les diversités linguistiques ?

L'égoïsme fatal de la politique.

L'Europe étant ainsi mise en cause, comment concevrons-nous l'effort qui lui restituerait peu à peu son unité, et de qui attendrons-nous cet effort ?

J'ai la plus grande déférence pour la politique et m'incline volontiers devant les pouvoirs dont elle dispose, pouvoirs qui n'appartiennent qu'à elle. Mais je regarde comme une illusion, une illusion dangereuse, l'espoir que la politique, à elle seule et de sa propre initiative, fera jamais pour la solidarité des peuples ou leur collaboration œuvre solide, œuvre profonde, par conséquent œuvre durable.

La nature même de la politique, les motifs essentiels qui l'inspirent, les préoccupations obligatoires qu'elle subit, l'esprit et les méthodes des hommes qui s'y adonnent, dans les différents pays, commandent mon doute à cet égard. La politique est un jeu, un jeu nécessaire, parfois grandiose, — un jeu, cependant, où l'égoïsme, individuel et national, reste toujours prédominant et ne peut ne pas rester toujours prédominant. Existe-t-il un exemple dans l'histoire humaine que la politique ait rapproché pour longtemps des peuples, fussent-ils de même civilisation, mais appartenant à des Etats rivaux ? Non.

Les Etats, par définition, représentent ce qui distingue et divise les peuples les uns vis-à-vis des autres. La prévoyance de l'Etat est obligatoirement exclusive de tous les intérêts qui ne sont pas les intérêts particuliers de la nation. L'Etat moderne agit comme une sorte de conseil d'administration, chargé de gérer, de défendre et de promouvoir les moyens d'existence, la prospérité, la puissance et l'influence de telle société contre les sociétés rivales ou concurrentes. Un Etat peut bien conclure avec les autres Etats des accords, des conventions qui seront fondés sur une communauté d'intérêts. Mais au regard de chaque Etat ces accords ou ces conventions ne seront désirables que dans la mesure où ils serviront, d'abord, son intérêt propre.

Qu'on le veuille ou non, l'Etat, dans les rapports de peuples à peuples, est l'expression même de l'égoïsme national, et les hommes d'Etat ne sauraient sans trahir leur mandat s'affranchir de cet égoïsme national. Seraient-ils tentés de le faire qu'ils ruineraient eux-mêmes leur mandat. Car un homme d'Etat n'aura jamais qualité pour parler au nom d'autre chose que de l'Etat, c'est-à-dire du particularisme national.

Certes, il est opportun, utile et grandement satisfaisant, que les porte-parole des différents Etats se rencontrent, échangent des vues, confrontent les revendications des peuples et s'efforcent de les accorder. Mais ayons le courage de reconnaître que ces accommodements restent précaires, hésitants, sans cesse remis en cause par l'humeur des peuples comme par la variation des intérêts : œuvre de conciliation, au jour le jour, de forces qui se créent en dehors d'elle, mais non œuvre de création d'une solidarité active, laquelle exigerait que fussent orientées dans le même sens, dès la racine, les forces en cause.

Les porte-parole de l'Etat vont défendre dans les conférences internationales des tendances ou des intérêts nés et enregistrés au préalable sous le signe du particularisme national. Ce signe ne peut être effacé par les hommes d'Etat. Bien plus, il ne doit pas l'être, sous peine de trahison.

C'est ici qu'apparaît l'erreur de l'internationalisme, au sens vulgaire du mot. L'internationalisme veut que l'Etat renonce, dans une mesure plus ou moins large, à défendre les intérêts particuliers de la nation vis-à-vis des autres nations. Par là créerait-on une plus grande solidarité entre les peuples ? Nullement. On

ne ferait que détruire l'Etat, en lui ôtant sa principale raison d'être, et mettre en péril l'existence de la nation, qui chercherait vainement ailleurs que dans l'Etat le défenseur attitré et nécessaire de ses chances vitales.

Tout cela nous montre que ni des Etats, ni par conséquent de la politique, au sens ordinaire, ne peut venir un élan profond vers la solidarité européenne.

La tâche utilitaire des élites.

L'étatisme intérieur est une forme de la paresse sociale. Je crains bien que ce qui est vrai à l'intérieur ne le soit aussi dans les relations internationales. Si les élites et les classes dirigeantes de l'Europe s'en remettent aujourd'hui si volontiers aux hommes d'Etat du soin de restaurer ou d'instaurer la solidarité européenne, c'est que ces élites n'ont pas une conscience assez vive du rôle qui leur appartient, ni un souci assez courageux du devoir qui leur incombe.

Or, il faut y insister, les Etats pourront bien enregistrer les progrès de la solidarité européenne, ils ne sauraient la promouvoir. La solidarité européenne, dans la mesure où elle est réalisable, sera l'œuvre à la fois idéaliste et utilitaire des élites sociales de toutes les nations de notre continent, collaborant au maintien et au rayonnement d'une civilisation commune.

Cette œuvre comporte, en s'élevant de l'intérêt à l'idéal, quatre aspects essentiels : l'aspect économique, l'aspect social, l'aspect intellectuel et l'aspect religieux. Chacun de ces aspects indique la nécessité d'un effort de collaboration internationale à entreprendre et à développer sans cesse par les élites dirigeantes.

L'aspect économique ! La guerre a laissé l'Europe dans une situation paradoxale de surindustrialisation, d'anarchie commerciale et d'épuisement financier. D'abord, chaque économie nationale, pour se protéger contre des risques immédiats, s'est enfermée dans des barrières jalouses et a usé de toutes les ressources du crédit. De sorte que le protectionnisme de l'après-guerre, soutenu par l'abus du crédit, a aggravé les inconvénients du nationalisme économique qu'avaient excité les conditions mêmes de la guerre.

Mais on ne viole pas indéfiniment la grande loi de l'équilibre. Bon gré, mal gré, les nations de l'Europe seront toutes contraintes par la nécessité de faire un bilan sincère. On peut bien emprunter pour acheter des matières premières et soutenir une prospérité factice ; on peut bien, pendant quelque temps, offrir sur place un débouché exceptionnel aux produits de l'industrie en surexcitant la consommation par l'abondance croissante du papier-monnaie. Tout cela échoue finalement à la limite du crédit : un moment vient où l'on ne peut plus emprunter à l'extérieur et où l'émission de papier-monnaie provoque des désordres sociaux. La plupart des nations de l'Europe l'ont déjà éprouvé ; elles l'éprouveront toutes.

Alors il faudra bien que les dirigeants de l'économie européenne s'entendent, dans une sorte de syndicat, pour sauver l'essentiel de leurs entreprises, pour mettre en commun les ressources de crédit qui leur resteront, pour se procurer sur les marchés du monde les matières premières qui font défaut à notre continent, enfin pour assurer aux populations trop nombreuses de l'Europe une nourriture suffisante en échange d'un travail régulier.

Si les dirigeants de l'économie ne cherchaient pas ou ne préparaient pas cette entente, si, par paresse, ils laissaient les Gouvernements se débattre dans de mesquines chicanes douanières, nous assisterions, tôt ou tard, à un véritable effondrement des assises modernes de la civilisation européenne. Non seulement notre maîtrise, mais notre indépendance vis-à-vis des autres continents ne serait plus qu'un mot.

Notre premier devoir est donc de rassembler, dans chaque pays, tous ceux qui comprennent la portée d'un si grand problème, afin qu'ils mettent en commun leurs idées, leurs efforts et leurs relations. Puis, il conviendra qu'en des réunions plus vastes les conditions de l'économie européenne soient étudiées avec franchise et réalisme.

Les problèmes sociaux dépendent intimement des problèmes économiques. Ils en sont la représentation humaine.

Ne croyons pas que l'on puisse longtemps assurer aux populations ouvrières et même aux populations tout court des divers pays de l'Europe des conditions de vie qui varient d'une nation à l'autre et qui soient meilleures ici qu'ailleurs. Une fois tombés les artifices monétaires, s'opérera peu à peu, sous le poids de la concurrence, le nivellement des salaires réels. Dans chaque nation apparaîtra un résidu de chômeurs et, pour l'ensemble de l'Europe, ce résidu sera impressionnant. Il faudra nourrir, employer et garantir contre les risques matériels et moraux les victimes de la déflation monétaire. Il ne s'agira plus seulement de secourir les miséreux et de protéger le travailleur. C'est la distribution même du travail qu'il importera de régler, c'est un retour vers les activités directement nourricières de l'agriculture qu'il conviendra d'aménager, ce sont les déplacements de population, avec toutes les conséquences qui en résulteront pour le logement, la santé et la moralité, qu'il sera urgent de prévoir et d'organiser. Tâche immense de charité et de solidarité positives, que les Gouvernements ne sauraient assumer qu'avec beaucoup de retard ou de maladresse et qui, en tout cas, débordera le cadre des frontières d'Etat.

En prévision de cette tâche, qu'il serait fou de croire que l'on pourra improviser, il faut que nous revisions, précisions et élargissions nos vues en matière sociale. Il faut introduire dans le mouvement social de l'Europe un esprit de coordination à la fois pratique et scientifique. Il faut que les questions sociales nous apparaissent non plus comme un aspect accessoire, mais comme un des aspects fondamentaux de la renaissance de notre civilisation.

La tâche idéaliste.

Mais que signifierait et que vaudrait, en qualité comme en durée, la restauration d'une solidarité économique et sociale s'il ne s'agissait d'abord pour l'Europe de sauver ses forces intellectuelles et spirituelles ?

Dans le domaine intellectuel, l'Europe est menacée d'une manière moins immédiate ou moins apparente, mais plus décisive peut-être que dans le domaine matériel.

Elle est menacée en elle-même. Elle est menacée par rapport aux autres.

Menacée en elle-même parce que depuis longtemps le mouvement intellectuel, au lieu de servir l'idée de civilisation, se développe exclusivement autour des idées d'Etat et de nation. Nous trouvons ainsi, dans chaque pays, des « intellectuels » à tendances nationalistes et des « intellectuels » à tendances internationalistes, tendances qui s'opposent, tandis que reste vacante la place d'une intellectualité qui serait hautement européenne.

Menacée en elle-même, l'intelligence européenne,

parce qu'on ne laisse pas impunément détruire par la guerre sur un continent étroit quelque dix millions de jeunes hommes avec toutes les forces de création ou de renouvellement qu'ils portaient en eux. Il ne suffit de regarder les meilleurs, les héros ! Il faut voir que la disparition d'une multitude de cerveaux moyens, d'esprits en croissance et de cœurs ardents, appartenant aux générations les plus vigoureuses, a brusquement appauvri et presque stérilisé le milieu social.

Menacée en elle-même, l'intelligence européenne, parce que les ruines et la gêne matérielle, restes de la guerre, ont rendu presque impossible pour l'individu isolé le désintéressement, qui est une des conditions de la vraie science et même de la culture intellectuelle.

Menacée, enfin, l'intelligence européenne, parce que la terrible rupture que fut la guerre et les risques immédiats qu'elle comporta pour chacun ont laissé aux survivants une étrange habitude de l'instabilité, qui est incompatible aussi bien avec le sens de l'observation qu'avec le goût de la méditation.

Si nous avions besoin d'une preuve concrète du déclin de l'intelligence européenne, nous la trouverions dans l'étonnante incapacité qu'ont montrée les peuples de notre continent depuis la guerre non pas même à résoudre, mais à comprendre les problèmes qui se posaient à eux, pour leur existence immédiate comme pour leur avenir. A la réflexion, on demeure stupéfait de la lenteur avec laquelle les foules de l'après-guerre se rendent compte des phénomènes les plus simples et les plus classiques.

Cependant, les autres continents qui n'ont subi ni les mêmes secousses, ni les mêmes pertes, ni les mêmes déceptions, et qui bénéficient à la fois d'une richesse nouvelle et des mille moyens de rayonnement qui étaient autrefois le privilège des Européens, propagent jusque chez nous leurs idées, leurs mœurs, leurs goûts.

A y regarder de près, l'Europe est envahie par l'exotisme. Elle croit l'annexer. C'est lui qui la pénètre. Il est urgent d'y mettre des bornes, non point par l'hostilité contre autrui, mais par l'affirmation d'un respect commun pour les mêmes lois de la raison, pour la même hiérarchie de valeurs, pour les mêmes méthodes dans la recherche de la connaissance et dans le jugement. Il faut qu'à travers l'Europe l'enseignement de base soit commun, et, comme tout enseignement exige un choix, que le choix se fasse nettement au profit de nos traditions et de notre civilisation. Il faut que savants, écrivains, artistes, universitaires des différentes nations européennes, fondent leur émulation sur les mêmes principes et l'orientent dans le même sens. Il faut, enfin, que tout soit mis en œuvre pour maintenir avec éclat sur notre continent le culte de l'esprit et de la spéculation désintéressée.

En quoi ni les Gouvernements ni les foules ne peuvent grand'chose. Ce sont les élites qui font le prestige de l'esprit. C'est de leur collaboration par les Universités, par les Académies, par l'interpénétration des écoles et des influences, comme aussi bien par le redressement du goût dans l'aristocratie et la bourgeoisie, que naîtra un « grand siècle » européen.

Mais allons par delà les mots au fond des mouvements collectifs et des aspirations humaines.

Le sort d'une civilisation ne dépend pas des recherches de l'égoïsme ou des balancements de la raison individuelle. Il dépend de la foi collective dans une cause commune et de la part de désintéressement que les élites sont disposées à mettre au service de cette cause.

Une civilisation meurt quand il n'y a plus pour la soutenir ni foi ni désintéressement.

Or, qui oserait nier qu'il s'agisse là, essentiellement, d'un problème de morale, et, par conséquent, d'un problème à la solution duquel la religion puisse apporter un secours décisif ?

Certes, la religion surpasse le particularisme continental. Il serait tout de même imprudent d'oublier que l'Europe et la Chrétienté eurent jusqu'à l'époque moderne le même cadre et presque la même signification. Ce serait imprudent, à coup sûr, pour l'Europe, ce serait peut-être aussi imprudent pour la Chrétienté. Aucun lien grossier n'associe les croyances et la géographie. Mais le rapport est certain entre la civilisation et la religion, entre la religion et la civilisation.

De ce point de vue, nous pouvons souhaiter non seulement que la civilisation européenne ne renie pas ses traditions religieuses, mais aussi que toutes les confessions chrétiennes mettent au premier rang de leurs préoccupations temporelles la restauration et le maintien d'une solidarité européenne.

Autrefois les nations rivalisaient sous le couvert et dans les limites d'une commune civilisation, elle-même gardée comme un bien collectif, la civilisation européenne et chrétienne. La foi ou l'idéal qui animait les aristocraties, les bourgeoisies et les peuples, se retrouvait, avec des variantes de forme mais non d'essence, dans chaque nation. Aujourd'hui, la vague nationaliste a largement débordé les limites de la civilisation européenne et chrétienne, qui elle-même, ayant perdu son unité, s'ouvre à l'influence d'autres civilisations. De sorte qu'à travers le monde se livrent deux batailles, qui s'enchevêtrent, se compliquent et s'amplifient mutuellement : la bataille des nations et la bataille des civilisations.

Musulmans contre chrétiens, Orientaux contre Anglo-Saxons, démocratie contre dictature, libre-pensée contre dogme, socialisme et communisme contre capitalisme, ce sont des conflits qui surpassent les rivalités des nations ou des Empires et les aggravent. Au sein de chaque Etat, les aristocraties et les bourgeoisies, unies pour la défense, se divisent sur le choix d'une civilisation. Inversement, les hommes d'une même religion ou d'un même idéal se tuent les uns les autres au nom de leurs nations.

Voilà le drame profond de notre siècle. Voilà l'immense risque pour l'avenir. Les deux idées de civilisation et de nation sont désunies. Il s'agit pour les jeunes Européens de travailler à les réunir.

La voix de Pierre pour l'indépendance du Pape, par le R. P. E. Dublanchy, S. M. — Un vol. in-16 de 190 pages. Bonne Presse.

« Cette étude théologique tire une force singulière du fait qu'elle n'est guère qu'un commentaire des documents pontificaux. Le R. P. Dublanchy établit les prérogatives de la souveraineté du Saint-Siège, discute les objections des adversaires et conclut que l'indépendance temporelle du Pape fait partie intégrante du règne universel de Jésus-Christ.

» La discussion est serrée et méthodique. Les lecteurs qui désireront remonter aux sources et se faire une opinion personnelle sur les textes mêmes trouveront, à la fin du volume, les principaux documents de Pie VII, Pie IX, Léon XIII et Benoît XV, l'encyclique *Ubi Arcano* de Pie XI, et les treize articles de la fameuse loi des garanties. — Jacques de Bellaing. » (*Etudes*, 5 mars 1927, p. 620.)

« L'ACTION CATHOLIQUE »

ACTES DE L'ÉPISCOPAT

La formation catholique de la jeunesse belge

LETTRE DE S. EM. LE CARDINAL VAN ROEY

Le 17 novembre 1927, avait lieu à Malines la réunion annuellle des Supérieurs et Recteurs des Petits Séminaires, Collèges et Instituts diocésains, sous la présidence de S. Em. le cardinal Van Roey. Nous publions ci-après le texte des instructions qui furent lues par l'éminentissime archevêque à cette séance (*Collectanea Mechliniensia,* janv. 1928) :

Importance de l'œuvre d'éducation chrétienne.

Nous sommes très heureux de l'occasion qui s'offre pour vous exprimer, et par vous à tous vos professeurs, Nos sentiments de vive sympathie et de profonde reconnaissance. Vous représentez une grande œuvre : l'enseignement catholique, l'éducation chrétienne de l'élite de notre jeunesse. Que deviendraient toutes les autres œuvres sans celle-là, qui en constitue vraiment la base ? Que seraient nos paroisses, que serait la vie religieuse dans notre pays, si toute notre jeunesse intellectuelle devait passer par l'atmosphère neutre des institutions publiques ? Vous devez donc vous dire que votre activité professionnelle a une valeur particulièrement grande : vous comptez parmi les collaborateurs les plus précieux de l'Eglise ; vous travaillez aux fondements de l'édifice religieux.

Cette considération doit vous attacher à votre devoir, vous soutenir, vous donner du courage. Oui, vous donner du courage, lorsque, à certains jours, la tâche vous paraît monotone, ingrate, obscure : lorsque, parfois, vous vous demandez à quoi sert en somme votre labeur quotidien, dont vous ne voyez pas les fruits lointains ; lorsqu'il vous arrive de comparer vos occupations, souvent profanes ou matérielles, au ministère du clergé paroissial. Il faut vous pénétrer de l'éminente dignité, de la vraie nécessité, de la fécondité merveilleuse de votre vie d'éducateurs chrétiens ; et alors vous aurez l'amour et l'enthousiasme de votre profession, et vous la ferez estimer et aimer par vos professeurs.

C'est à raison de l'importance extrême que l'Eglise attache à cette œuvre qu'elle y consacre tant de ses prêtres et, Nous pouvons bien le dire, l'élite de son jeune clergé. Ceux qui trouveraient cette sollicitude excessive auraient la vue bien courte.

Recommandations d'ordre général.

Que les professeurs vivent une vie vraiment sacerdotale, qu'ils s'appliquent constamment à l'étude.

Pour que l'œuvre donne les fruits que l'Eglise en attend, il ne suffit pas d'exercer la fonction de professeur comme une profession quelconque ; il faut avoir conscience de la haute mission qui est la vôtre.

Avant tout, Nos professeurs doivent se souvenir qu'ils sont *prêtres.* Qu'ils le soient au sens complet ! Nous y attachons la plus grande importance. Qu'ils vivent une vie vraiment sacerdotale !

A ce point de vue, vous avez charge d'âmes. Vous veillerez à ce que vos professeurs, surtout les jeunes prêtres que Nous confions à votre direction paternelle, restent fidèles à leurs exercices de piété, donnent l'exemple aux élèves en assistant aux offices religieux dans la chapelle, célèbrent dignement, à une heure régulière, la sainte Messe, consacrent le temps voulu à l'oraison du matin, cet aliment indispensable de l'âme. Vous écarterez d'eux les dangers de la vie sacerdotale : réceptions d'amis prolongées et fréquentes, visites inutiles dans les familles, lectures frivoles, — toutes choses qui causent une perte incalculable de temps et introduisent dans la communauté un esprit qui n'a rien d'ecclésiastique.

En même temps vous aurez à cœur de garder à Nos Instituts la place qu'ils occupent brillamment parmi les établissements d'enseignement moyen du pays. Nous Nous réjouissons et Nous Nous félicitons des résultats obtenus : les faits sont là pour démontrer que la formation scientifique donnée dans les collèges libres ne le cède en rien à celle des athénées et autres écoles officielles. Devant l'opinion publique et devant les familles, il importe que votre réputation de professeurs compétents se maintienne et, si possible, s'accroisse encore. Malheur à nous, si nos adversaires pouvaient prouver que notre enseignement n'est plus à la hauteur des progrès modernes !

Par obligation d'état, les professeurs s'appliqueront donc constamment *à l'étude.* Dans une vie professorale féconde, l'étude entre comme un élément essentiel ; elle est une des conditions de l'autorité et de l'influence dont ils doivent jouir auprès des élèves, sans compter qu'au point de vue personnel du prêtre elle est un adjuvant puissant — l'expérience en fait foi — d'une vie morale et sérieuse.

Quand je parle d'étude, je vise naturellement toutes les branches qui figurent au programme des cours. Mais j'aime à croire que les sciences profanes ne détournent pas l'attention de nos professeurs des sciences sacrées. En tant que prêtres, consultés bien souvent sur des cas de conscience, appelés en tout cas à s'occuper tôt ou tard du ministère des âmes, ils ont l'obligation d'entretenir leurs connaissances théologiques. Et pour ceux qui sont de bonne volonté les moyens d'accomplir ce devoir ne manquent pas. Cours de religion à préparer, conférences trimestrielles prescrites par les Statuts diocésains, examen théologique à subir tous les trois ans, étude occasionnelle d'une question d'actualité, lecture attentive des *Collectanea Mechliniensia :* vous aurez soin que les professeurs profitent de tout cela pour se perfectionner dans la science essentielle, celle de la Foi.

Directives particulières.

Préparation nécessaire à l'Action Catholique.

Après ces recommandations d'ordre général, Nous voulons vous donner encore quelques directives particulières.

Tout d'abord, j'appelle à nouveau votre attention sur la nécessité de préparer la jeunesse à l' « Ac-

tion Catholique ». Je n'ai plus à définir l'Action Catholique ; elle est à l'ordre du jour ; la pensée et la volonté du Saint-Père sont connues ; dernièrement, à l'occasion du Congrès de Liége, il a fait un pressant appel à la jeunesse tant flamande que wallonne. Grâce à Dieu, l'appel du Souverain Pontife est entendu : la splendide efflorescence de l'A. C. J. B. saute aux yeux, et je suis heureux de vous annoncer qu'une association parallèle, qui promet beaucoup, est en voie de formation dans le pays flamand.

L'Action Catholique est un grand moyen d'apostolat : si nous parvenons à susciter dans tous les milieux sociaux des apôtres de l'idée catholique, nous rechristianiserons le monde. Mais je vous en parle surtout, à vous, éducateurs de la jeunesse, parce qu'elle est en même temps un puissant moyen de formation. Mieux que personne, vous savez qu'il faut à la jeunesse un idéal noble et pur. Une carrière brillante, la fortune, la gloire, le culte de la patrie, sont des mobiles, plus ou moins élevés, qui font agir la jeunesse ; mais que sont-ils en comparaison de l'idée catholique avec toutes les beautés et toutes les richesses spirituelles qu'elle contient ! Quel idéal plus magnifique et plus attractif que celui-là ! On a vu à Liége comme il peut enflammer les jeunes cœurs.

Aussi, pour que Nos jeunes gens comprennent mieux l'idéal qui doit être le leur, Nous avons décidé, d'accord avec NN. SS. les Evêques, de faire donner, chaque année, dans tous nos établissements, aux élèves de rhétorique et de seconde, six conférences sur l'Action Catholique. Ces conférences seront données, sous forme de cours didactiques, par le titulaire de la classe ; elles s'appuieront surtout sur les documents pontificaux et épiscopaux ; elles peuvent se faire en français ou en flamand, d'après que vous jugerez. Il existe déjà, sur ce sujet, une bibliographie abondante en différentes langues : on obtiendra les renseignements nécessaires au secrétariat général de l'A. C. J. B., à Louvain.

J'ai dit que l'idéal catholique doit être l'idéal de la jeunesse ; j'ajoute qu'il doit être son idéal *suprême* comme il doit l'être pour tout catholique digne de ce nom. Il n'est pas besoin de démontrer, en effet, qu'il ne peut y avoir d'idéal supérieur ou même égal à celui-là : en mettre un autre, si noble soit-il, au-dessus ou à côté, c'est renverser l'échelle des valeurs spirituelles. Et cet idéal — qu'on veuille bien le remarquer — ne vise pas seulement l'idée et l'amour de Dieu et du Christ, mais comprend aussi l'Eglise, non pas une Eglise abstraite, mais l'Eglise telle qu'elle est constituée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, avec sa hiérarchie vivante, le pape Pie XI et les évêques : en pratique et concrètement, c'est même avant tout l'attachement à l'Eglise, la foi en l'Eglise, la confiance en l'Eglise, l'amour de l'Eglise vivante du Christ, qui doit être développé dans les jeunes âmes.

Lutte contre les tendances malfaisantes du nationalisme flamand.

A ce point de vue, vous le savez, il existe en pays flamand un réel danger : je veux dire « le nationalisme flamand » (1), qui a malheureusement encore de l'emprise sur une partie de la jeunesse intellectuelle, bien que tout démontre l'affaiblissement graduel de son influence. Je n'insiste pas sur l'utopie de son programme politique : il saute aux yeux, pour ceux qui ne sont pas volontairement aveugles, que ni le pays ni l'étranger ne se prêteront à sa réalisation. Rêveries sans issue pratique, on pourrait les laisser mourir de leur propre impuissance, si elles n'étaient souvent appuyées de principes et revêtues de théories indéfendables.

Je ne ferai pas l'examen du système ; je me contenterai de citer deux de ces aphorismes, qu'on fait continuellement résonner aux oreilles de la jeunesse. « Tout ce qu'on fait pour la Flandre, dit-on, est un acte de religion. » Or, la théologie ne connaît d'actes de religion que ceux qui ont pour objet Dieu : on transforme ainsi en culte divin jusqu'à l'insubordination aux autorités légitimes, civiles et ecclésiastiques. On entend dire encore : « Dieu nous a créés Flamands : on ne peut renier sa nature. » Quel est le sens de cette proposition, sinon celui-ci : Dieu nous a fait naître de parents flamands ? Mais si ces parents élèvent leurs enfants en Français, ils ne lèsent aucun droit : « *Contra ius naturale esset* — tel est l'enseignement de saint Thomas d'Aquin — *si puer, antequam habeat usum rationis, a cura parentum subtrahatur, vel de eo aliquid ordinetur invitis parentibus.* » (*Summa Théologica*, IIa, IIae, q. x, a. 12 ; cf. III, q. LXVIII, a. 10.) Il est entendu cependant que ce pouvoir d'éducation reconnu aux parents est circonscrit par certaines obligations de charité vis-à-vis de leurs enfants et parfois vis-à-vis de la société.

Ajoutez à cela que les chefs de ce mouvement d'idées s'efforcent de cultiver dans la jeunesse un esprit de mécontentement, d'aigreur, de révolte, de défiance à l'égard des évêques, quels qu'ils soient, comme aussi à l'égard des prêtres et même des séminaristes. De pareilles dispositions sont évidemment contraires au sens catholique qui doit dominer la formation de la jeunesse, et même en opposition avec toute éducation saine.

Je demande donc à nos professeurs de prémunir leurs élèves contre ces tendances malfaisantes. Ils peuvent faire beaucoup pour purifier l'atmosphère, en redressant certaines idées erronées ou dangereuses qui ont cours, sans comprimer cependant le moins du monde l'amour de la langue flamande et l'attachement à la culture flamande. Et surtout ils feront œuvre positive d'éducateurs en guidant leurs élèves dans leurs aspirations, en leur inculquant l'amour de la patrie, et, par-dessus tout, en proposant à leur enthousiasme juvénile le sublime idéal catholique, auquel il faut que tout le reste soit subordonné.

---

(1) Sur la question flamingante, la *Documentation Catholique* a publié les documents suivants : t. 13, col. 899-924 (spécial. col. 915) : Lettre collective de l'épiscopat belge aux fidèles (Fête de la Purification 1925) ; — *ibid.*, col. 1645-1648 : Lettre collective à Mgr Ladeuze, recteur de l'Université cath. de Louvain (4 mars 1925), condamnant les excès flamingants à Louvain, suivie d'une lettre d'un groupe de professeurs flamingants aux étudiants (*Libre Belgique*, 8. 3. 25) ; — *ibid.*, col. 1646, note 1 : Lettre de Mgr RUTTEN, év. Liége, aux curés du diocèse (*Libre Belgique*, 2. 3. 25), protestant contre une affiche déconseillant aux catholiques de soutenir de leurs deniers l'Université cath. ; — t.14, col. 914-915 : Lettre collective aux supérieurs des séminaires et collèges condamnant les revendications extrémistes du « nationalisme » flamand (journaux belges 4 et 5. 11. 25) ; — t. 17, col. 968 : Lettre pastorale (extrait) de Mgr WAFFELAERT, év. de Bruges (1. 2. 27) contre les agissements flamingants. — *Adde* t. 11, col. 430 : Le conflit entre la nationalité flamande et l'Etat belge ; sa solution rationnelle (FERNAND DESCHAMPS *Revue cath. des Idées et des Faits.*) (Note de la *D. C.*)

La vertu de pureté.

Il est un point délicat de l'éducation morale que je recommande à toute votre vigilance : c'est la vertu de pureté. Si ce qu'on appelle « l'initiation sexuelle » est utile quelquefois, pourvu qu'elle soit pratiquée d'après les règles établies au Concile provincial de Malines (n° 56), elle peut aussi entraîner des dangers. Vous n'ignorez pas qu'il faut en cela une grande prudence et une réserve extrême, et vous mettrez vos professeurs, surtout les jeunes, en garde contre un zèle inconsidéré.

Nous avons appris que, sur la scène de certains collèges, on joue parfois des pièces à rôles mixtes. Cette coutume ne peut être tolérée dans les Instituts ecclésiastiques, pas plus que dans les locaux des œuvres paroissiales, où elle est défendue.

Fêtes et sports.

De même, Nous vous prions de ne plus donner de fête dramatique, musicale ou autre, pendant le carême, par respect pour le saint temps de la pénitence : il faudrait la placer avant le carême, par exemple au dimanche de la quinquagésime.

Quant aux sports dans les collèges, Nous n'y sommes pas opposé, mais aujourd'hui que les records sportifs accaparent toute l'attention et s'imposent à l'admiration de la jeunesse, Nous croyons le moment venu de réagir contre la glorification excessive de la force matérielle au détriment des valeurs spirituelles, qui, seules, ont été et resteront les génératrices de la civilisation. Il n'y aura donc plus de matches entre les Instituts, et, dans les établissements mêmes, le sport restera une occupation secondaire, un moyen d'éducation physique, sans plus.

✝ J[OSEPH-]E[RNEST], card. VAN ROEY.
archevêque de Malines.

UN PROBLÈME DE MORALE PRATIQUE

La communion fréquente dans les collèges

Comment prévenir certains abus

De l'*Ami du Clergé* (14. 7. 27) :

Q. — Je suis supérieur d'une maison d'éducation où se trouve agglomérée une population de plusieurs centaines d'élèves. Vous me permettrez de ne pas la désigner autrement. Mon cas, au surplus, n'est certainement pas isolé ; il peut donc sans inconvénient rester anonyme devant vos lecteurs, si vous le jugez digne d'une solution à portée générale, qui pourra rendre service ailleurs que chez moi.

C'est toujours la *communion fréquente des enfants* qui me cause de gros ennuis, parfois des angoisses qui ne sont pas sans peser lourdement sur ma conscience.

Voici ce qui se passe. Sous l'influence du mouvement créé par Pie X, l'habitude de la communion fréquente s'est peu à peu, rapidement même, introduite dans la [illegible]

Loin d'y faire obstacle, certes, je l'ai de mon mieux encouragée. Aujourd'hui, pour la plupart des élèves elle est devenue quotidienne, et pour tous, comme par manière de règlement, elle est générale le dimanche, ainsi que les jours de grandes et de petites fêtes.

Voilà, penserez-vous, un beau résultat ! — Je n'en suis pas convaincu du tout. Le plus grand nombre profite, assurément, de ce nouvel état de choses ; mais je crains fort que les communions mauvaises soient par ailleurs proportionnellement multipliées, en raison de l'extrême difficulté qu'il y a d'assurer aux enfants l'absolue facilité et liberté de conscience quant à la confession, dont la fréquence est naturellement postulée par la fréquence de la communion.

Il faut bien, pourtant, dans une maison d'éducation, assurer la discipline et le bon ordre par voie de réglementation. Or, seules, les confessions exigent, par définition si l'on peut dire, de ne pas être réglementées.

Telle est l'antinomie, le problème de morale pratique sur lequel je voudrais attirer l'attention de l'*Ami du Clergé*.

D'un côté, si nous laissons à l'élève la liberté de voir en particulier, discrètement, celui de nos professeurs auquel il s'adresse pour la confession, et cela à tout moment, à toute heure où il en éprouvera le besoin en raison de la communion de règle « qui menace », à laquelle il ne peut pas se soustraire sans scandale, voilà *utrinque*, pour le confesseur et pour l'enfant, la porte ouverte à des abus qu'on devine sans peine, à des rencontres injustifiées, à des pertes de temps fort appréciables, v. g. pour le professeur qui a 20 ou 30 pénitents sur les bras, et davantage. Et puis ces allées et venues, abandonnées au caprice de l'enfant, sont remarquées, glosées de façon bien fâcheuse par les camarades, auxquels il est impossible de les dissimuler complètement.

Mais, d'autre part, si peu qu'on veuille apporter d'ordre et de contrôle dans ce « désordre » inévitable des confessions extra-réglementaires, on ouvre la porte à un abus très grave aussi : on gêne la liberté de conscience des enfants, qui se trouvent mis ainsi dans la nécessité morale de communier sans la confession préalable dont ils éprouvent le besoin.

Moi, bien entendu, je ne confesse pas. Mais je suis, par les confidences des enfants et de mon personnel, très renseigné sur les deux abus en sens contraire que je viens de signaler. Point n'est besoin, du reste, d'attendre leur confirmation expérimentale pour en être grandement préoccupé, tant ils sont à priori dans la nature des choses et, je ne dis pas absolument inévitables, mais bien difficiles à éviter autrement que par des palliatifs qui, quoi qu'on fasse, ne sont pas de tout repos.

Il va sans dire que mon évêque est au courant de cette situation et s'en montre, comme moi, comme mon personnel, très embarrassé. Ç'a été l'avis commun que je sollicite les lumières de notre cher *Ami*, qui ne voudra sans doute pas tracer *in casu* une ligne de conduite, mais dont les avis et discussions, toujours si profondément motivés, pourront nous mettre sur la voie d'une meilleure résolution du problème. (D'un collège d'Amérique.)

R. — Une ligne de conduite ? Non, assurément, et vous avez raison de ne pas l'attendre de notre part, d'abord *propter reverentiam*, cela va de soi, et aussi parce que, en pareil sujet, une ligne pratique de conduite ne peut prudemment être tracée que sur place, en fonction des nombreuses circonstances particulières, locales et personnelles, physiques et morales, qui peuvent influer sur sa direction. Des avis, une discussion objective du problème ? Nous le voulons bien, quoiqu'il ait été déjà plus d'une fois touché dans nos colonnes ; mais à la très expresse condition que vous en ferez sous votre responsabilité l'application qui pourra convenir à votre cas.

Principes.

La communion fréquente exige la confession fréquente. Celle-ci doit être facilitée de façon à sauvegarder la liberté de conscience de l'enfant [1].

Vous posez fort bien la question. Dans une agglomération, où la vie en commun est nécessairement réglementée, la *communion fréquente*, quotidienne, ne va pas sans son corollaire logique, sa condition indispensable, la facilité de la *confession fréquente*, cela au moins dans le cas des agglomérations d'enfants, qui seul présentement nous occupe. Or, la facilité de la confession, de son côté, exige qu'on la mette à la disposition de l'enfant dans des conditions pratiques qui sauvegardent pleinement sa liberté de conscience : et c'est ce second point qui fait toute la difficulté.

Le respect de cette liberté exige, pour les confessions extra-réglementaires, le « libre accès » auprès du confesseur.

Insistons d'abord sur le principe de la liberté de conscience de l'enfant. Comment faut-il l'entendre, et jusqu'où faut-il en pousser le respect absolu ? Nous ne parlons pas, bien entendu, de la confession réglementaire, par exemple du samedi : celle-là est *commune* et ne présente, par conséquent, rien qui puisse gêner le pénitent en le désignant au dehors comme pécheur ; rien donc qui entrave le libre accès auprès du confesseur.

Il ne s'agit que des confessions extra-réglementaires, et c'est précisément ce *libre accès* qui d'abord peut aisément leur faire défaut. Libre accès s'entend ici *quoad sacramentum*, d'où la double liberté nécessaire, 1° quant au *choix* du confesseur, 2° quant au *temps* de la confession. De la première, qui n'est pas en cause, nous ne disons rien. Elle est présupposée, c'est-à-dire réalisée à l'origine, au moment où l'élève a, une fois pour toutes, librement choisi le prêtre dont il fera son confesseur habituel. Encore faut-il observer que, pour être sincère, complète, *ainsi que le veut l'Eglise*, cette liberté doit comporter aussi le libre choix éventuel d'un confesseur quelconque « extraordinaire » au gré du pénitent.

Comment entendre le libre accès ?

a) *Quand besoin en sera.*

Libre accès quant au temps... C'est plus malaisé. C'est cependant là un élément, essentiel à sa façon, de la liberté de conscience, et rigoureusement nécessaire, en cas d'embarras de conscience, lorsqu'une communion très prochaine est en perspective. Libre accès, cela veut dire, alors, que l'enfant pourra : 1° quand besoin en sera, rencontrer son confesseur, 2° avec pleine assurance d'être bien accueilli, 3° sans avoir, au dehors, à rougir de sa démarche. Un mot de commentaire sur ces trois points.

1° *Quand besoin en sera.* SEUL l'enfant est ici juge en sa propre cause, et juge sans appel. Abus de pouvoir, donc, de la part du supérieur qui prétendrait vouloir connaître et discuter les motifs de la permission qu'on lui demande. Il doit garder le silence le plus rigoureux et ne le rompre que pour accorder la permission demandée.

Abus de pouvoir aussi de la part du confesseur, qui, avant d'entendre la confession, prétendrait vouloir connaître et discuter les motifs de la démarche, exception faite du cas des scrupuleux.

Abus, enfin, de la part de quiconque, sauf libre consultation spontanée du pénitent, prétendrait s'ingérer dans cette affaire de pure impression subjective de conscience, pour détourner l'enfant de son dessein.

Des illusions sont possibles, fréquentes même à cet âge, où, faute de vision correcte, il y a tendance à exagérer, à grossir des culpabilités légères ou inexistantes. Il appartient, pour le for externe, au directeur spirituel général de la maison (v. g. au supérieur), et, pour le for interne, au confesseur, de rectifier ces faux jugements par une instruction appropriée, et de prévenir ainsi, dans une très large mesure, l'abus à craindre, du côté de certains enfants, des confessions extra-réglementaires qui ne sont en fait aucunement justifiées.

b) *Bon accueil du confesseur.*

2° *Bon accueil du confesseur*, toujours, dût-il y mettre parfois une forte dose de charité et de patience. L'ouverture de conscience chez ces pauvres petits est, on le sait, le gros obstacle à la sincérité des confessions. Le sentiment de la honte et la peur sont chez eux beaucoup plus tyrannisants que chez les adultes. Il faut à tout prix les aider, leur rendre facile, presque agréable, le dur travail de la confession, et pour cela, en règle très générale, les accueillir toujours gaiement, avec une figure sympathique, une attitude aimable, encourageante, chaque fois qu'ils se présentent en circonstance pour eux déjà pénible, parce qu'extraordinaire.

c) *Qu'il n'y ait pas « diffamation ».*

3° Mais, avec les deux précautions précédentes, le plus dur n'est pas fait. Le libre accès reste encore menacé par ce qui est peut-être son plus redoutable ennemi : la diffamation, la honte du dehors, plus lourde à supporter que celle du dedans (*pudor peccati*).

Diffamation, c'est le terme théologique, et le mot juste. Il y a diffamation pour l'enfant dans le fait que ses camarades le savent en besoin de confession en dehors du moment réglementaire. Coupable ou non, gravement ou légèrement, peu importe ! Puisqu'il se confesse, c'est donc qu'il en éprouve le besoin, v. g. depuis hier, jour de confession pour tout le monde ! Et alors ?... les jugements, plus ou moins téméraires, vont leur train. Heureux encore si l'on s'en tient aux jugements téméraires, heureux si quelques mauvais drôles ou loustics impitoyables ne « blaguent » pas ouvertement le gros pécheur à jet continu, au point de lui suggérer la pensée de communier sans confession plutôt que de s'exposer aux quolibets cuisants de ses camarades.

Il ne faut rien exagérer. Le sacrement de Pénitence ne réclame point nécessairement tant d'ombre ni de mystère. L'ennui, très relatif d'ailleurs, d'entrer devant témoins dans un confessionnal, fait partie du sentiment pénible général inhérent au fait d'avouer ses péchés et d'en demander l'absolution. Et les pécheurs qui veulent se confesser dans nos églises en dehors des heures régulières et communes doivent s'attendre à être remarqués, à voir même peut-être leur geste extra-réglementaire plus ou moins fâcheusement interprété. N'importe ! Ils passent outre, et font bien.

---

(1) Les sous-titres sont de la *D. C.*

Oui, mais ce sont des adultes, des gens sans doute religieusement bien instruits, qui en tout cas ne sont pas exposés à déchoir, pour autant, dans l'estime de leurs amis, de leur famille, du milieu où ils vivent.

Et puis après tout, dans la société chrétienne, l'on sait bien que qui entre dans un confessionnal n'est pas pour cela porteur de péché mortel. Il y a d'autres raisons possibles : doute à éclaircir, conseil à demander, œuvre prescrite à accomplir, simple confession habituelle de dévotion, etc.

Tout cela est vrai, mais n'empêche point qu'il est des circonstances où le confesseur lui-même souhaite et recherche, dans l'intérêt du pénitent, qui, de son côté aussi, vivement le désire, le secret de sa démarche au for externe.

Et il faut avouer que dans nos collèges la confession extra-réglementaire rentre un peu, beaucoup, dans cette hypothèse-là.

Concluons donc, en principe, que, pour assurer la liberté de conscience des élèves, il faut, autant que possible, tout à fait si possible, éviter qu'ils aient à rougir, moins que cela, qu'ils aient à hésiter, à être gênés par des obstacles externes dans la spontanéité de leur recours au sacrement de Pénitence.

Comment peut-on en pratique réaliser dans un collège sinon cet idéal, quelque chose au moins de très sérieusement approchant ? C'est ce que nous aurons tout à l'heure à examiner.

Il nous reste, aupavant, à dire un mot du secret de la confession.

La « liberté de confiance » sacramentelle doit être aussi strictement garantie.

Pour que soit respecté intégralement le droit du pénitent, il ne suffit pas qu'il ait libre accès auprès du confesseur de son choix. En plus de la *liberté de conscience*, il faut aussi qu'on lui garantisse strictement — qu'on nous permette l'expression — la *liberté de confiance* sacramentelle, nous voulons dire la conviction du néant absolu où tomberont ses confidences après avoir passé par l'oreille du confesseur. *Néant absolu :* donc, aucune crainte de *divulgation* au dehors, dans aucune hypothèse imaginable. *Néant absolu :* donc, *aucun usage*, au dehors, des confidences du confessionnal. *Aucun usage :* donc, assurance d'être traité dans la suite par le confesseur tout comme s'il n'avait rien entendu, comme s'il avait au moins tout oublié ce qu'il a pu apprendre précédemment par la confession.

Or, nous l'avons souvent répété à l'*Ami*, comme écho des avertissements du *Codex* : il y a double danger, bien difficilement évitable, dans le fait de donner comme confesseurs aux membres d'une communauté des prêtres qui sont par ailleurs associés à son gouvernement disciplinaire au for externe. Danger *pour le confesseur* de s'inspirer des connaissances acquises au confessionnal pour améliorer la marche de la maison ; danger *pour le pénitent*, qui peut saisir sur le fait ou soupçonner cette manière d'agir, et en éprouve, par rapport au sacrement, de l'ennui, de l'hésitation, du regret, de la mésestime, bref, le *gravamen* des théologiens et du Code : « *Omnino prohibitus est confessario usus scientiae ex confessione acquisitae cum gravamine poenitentis, excluso etiam quovis revelationis periculo. — Tum Superiores pro tempore existentes, tum confessarii qui postea Superiores fuerint renuntiati, notitia quam de peccatis in confessione habuerunt, ad exteriorem gubernationem nullo modo uti possunt.* » Can. 890.

Leur application.

Solution donnée par l'Église.

Les supérieurs de communautés cléricales doivent s'abstenir d'entendre en confession leurs sujets.

De ces hautes considérations doctrinales préliminaires descendons maintenant sur le terrain de l'application pratique, et d'abord rappelons la solution correcte, normale, qu'a donnée l'Eglise, du problème qui nous occupe. On peut brièvement la résumer dans les propositions suivantes.

a) Les supérieurs de collèges et de communautés doivent s'abstenir d'entendre en confession les sujets soumis à leur autorité de for externe (c. 891). La *lettre* du droit ne vise expressément que les supérieurs (et les maîtres des novices) ; mais il est de toute évidence que son *esprit* s'étend à tous les cas où se trouve réalisé le motif formel de la présente prohibition, donc à toutes personnes participant au gouvernement extérieur de la communauté.

Les confesseurs doivent être choisis en dehors du personnel enseignant et dirigeant.

b) On doit offrir aux membres de la communauté des confesseurs choisis en dehors du personnel enseignant et dirigeant de la maison.

Là encore la lettre du Code ne vise expressément que les séminaires (can. 1358). Il est certain encore que son *esprit* se réfère virtuellement à tous les cas où se trouve réalisé le motif formel de la prescription, qui est précisément d'écarter du ministère sacramentel des consciences tous ceux qui sont au for externe plus ou moins étroitement mêlés à la direction de la maison.

En plus des confesseurs ordinaires et extraordinaires, le pénitent doit pouvoir s'adresser, à titre accidentel, à un prêtre de son choix.

c) En plus et en dehors du confesseur ordinaire, on doit périodiquement, plusieurs fois par an, offrir aux religieux, religieuses, séminaristes, etc., un confesseur extraordinaire. En plus et en dehors des confesseurs ordinaires et extraordinaires désignés à l'avance, pleine liberté doit être laissée au pénitent de s'adresser éventuellement, à titre accidentel, à un prêtre quelconque de son choix, supposé muni, par ailleurs, des pouvoirs nécessaires pour l'absoudre.

Ces règles sont valables pour les élèves des collèges, et les supérieurs doivent s'en inspirer.

La conscience des enfants de nos collèges ecclésiastiques n'est pas moins intéressante que celle des religieux et des séminaristes, et ce serait faire grosse injure à l'Eglise que de lui supposer la pensée de n'offrir le bénéfice de la pleine liberté de conscience sacramentelle qu'à une partie privilégiée du troupeau de fidèles confié à sa garde. Si elle n'a légiféré en forme positive que pour les communautés cléricales, religieuses et séculières, c'est parce qu'elle a trouvé là un domaine plus étroitement soumis à sa juridiction, plus apte donc et mieux préparé à exécuter ses prescriptions, à subir ses sanctions, à réaliser enfin, en matière de liberté de conscience, un exemple dont moralement, sinon par devoir strict d'obéissance juridique, doivent s'inspirer toutes les agglomérations analogues de pénitents, exposés quant à la confession aux mêmes dangers, également dignes par

conséquent d'en être protégés par les mêmes moyens, avec la même surnaturelle sollicitude.

Et il ne faudrait pas faire un grand effort d'imagination pour se démontrer que souvent même, sous ce rapport, la condition des enfants, des tout jeunes surtout, groupés sous la discipline de fer d'un collège, est pire que celle des religieux, des bonnes Sœurs et des séminaristes, qui eux ont par ailleurs, et en plus, l'avantage : 1° d'une vie spirituelle courante beaucoup plus vigilante et intense ; 2° d'une instruction religieuse approfondie, qui leur permet, au moins sur ce chapitre du péché, des doutes et de la confession, de se procurer une personnelle formation de conscience qui n'est généralement pas à la portée des enfants dans nos maisons d'éducation ; 3° d'une libre pratique, reçue et publique, du confessionnal, qui supprime pratiquement le risque de honte (*pudor*), de diffamation, qui est pour les collégiens un des gros obstacles à la libre confession ; 4° de pouvoir *sortir* de temps à autre, et de se confesser au dehors sans qu'on en sache rien à la maison, possibilité grandement appréciable, qui n'existe pas dans le cas de la rigoureuse clôture de nos internats.

En tout profond respect, nous ne pouvons nous empêcher d'affirmer que les supérieurs de collèges, ni plus ni moins que les supérieurs de séminaires et de maisons religieuses, ont le devoir de veiller très strictement, dans leurs maisons, à l'absolue liberté des communions et des confessions, et de s'inspirer des règles très nettes, et très fermes, qu'a formulées l'Eglise sur ce chapitre-là.

Nous avons dit pourquoi, à notre avis, elle n'en avait imposé spécialement l'obligation juridique, *de praecepto*, qu'à ses communautés cléricales. Il n'est peut-être pas téméraire de penser que, si elle n'a pas jugé opportun jusqu'ici — cela viendra peut-être — d'y soumettre aussi nos établissements d'éducation, cela tient, pour une part, sans doute, à ce que ces maisons, comme nous l'avons remarqué déjà, engagent moins étroitement la responsabilité de ses directives spirituelles, mais aussi, et surtout, cela tient à l'extrême variété de leurs organisations, des conditions locales et matérielles de leur existence, de la composition de leur personnel, toutes circonstances qui pouvaient difficilement se plier au nivellement d'une réglementation générale uniforme. Et cette considération nous amène tout naturellement à aborder maintenant la réponse pratique aux questions de notre vénéré correspondant.

Objections d'ordre pratique.

a) Quant à l'introduction de confesseurs étrangers. Là où elle n'est pas réalisable, on doit y orienter sa pensée et ses efforts.

Fût-il animé des meilleures intentions et armé de la meilleure volonté du monde, un supérieur de collège peut estimer bien malaisé : 1° de trouver et d'introduire dans sa maison des confesseurs étrangers ; 2° de rendre facile — donc discret, et secret — l'accès extra-réglementaire de l'élève auprès de son confesseur, ou d'un confesseur autre que son « ordinaire ». Nous n'insisterons que sur ces deux difficultés capitales ; il suffira de dire un mot des autres, qui, moins importantes, sont aussi de résolution plus obvie.

1° Toutes les maisons d'éducation ne sont pas situées dans de grandes villes, à proximité d'un clergé nombreux, séculier ou régulier. Impossible, donc, de *trouver* les confesseurs étrangers que demande la règle théorique. Il faut s'en tenir au personnel.

Mais, à supposer qu'on soit à même de les trouver sans trop de peine, reste la difficulté de les *introduire* dans la maison. La « marche » d'un collège est tout autre chose que celle d'un séminaire ou d'une maison religieuse. Le séminaire vit de son règlement épiscopal, la maison religieuse vit de ses constitutions : règlement et constitutions sont les solides fondations de l'édifice, qui le mettent à l'abri des infiltrations et des ébranlements du dehors. Le collège, au contraire, est une maison ouverte. Les parents, l'opinion publique, la concurrence sont autant de « facteurs » de sa vie, autant d'éléments qui peuvent peser d'un poids lourd dans les conseils de son gouvernement. Dans le premier cas, sympathique ou non, le confesseur étranger, quoi qu'il dise ou qu'il fasse, ne peut en fait nuire aux intérêts de la maison. Dans le second, au contraire, un mot de critique, un geste échappé, et cela sans compromettre en rien le secret de la confession, peut avoir, au préjudice de l'établissement (à son profit aussi, à l'occasion, en sens contraire), une portée considérable. Qui osera blâmer l'inquiétude instinctive d'un supérieur devant l'introduction chez lui, au cœur de la place, d'influences étrangères qu'il sait peu favorablement disposées pour sa maison ?...

Et puis, revient ici l'argument mis en avant par d'excellents esprits à propos des séminaires. Il n'y a point de meilleurs juges que ceux qui sont sur place pour donner aux élèves la note juste que réclame la bonne marche de la maison. Sans utiliser en rien, au dehors, les connaissances du confessionnal, c'est entendu, les maîtres-confesseurs ont néanmoins la liberté et l'avantage de pouvoir donner, comme direction, à leurs pénitents des avis éclairés, inspirés à la fois du double souci du bien individuel et du bien général de la communauté, et c'est là une compétence qui fait défaut aux confesseurs étrangers.

Ne convient-il pas, enfin, de tenir compte de la coutume, de la pratique traditionnelle reçue depuis si longtemps et que, en certains milieux, les familles ne verraient pas disparaître sans déplaisir, inquiètes peut-être de voir les âmes de leurs enfants livrées à l'influence de confesseurs religieux, Capucins, Jésuites ?

Pour ces différentes raisons, et il y en a d'autres encore, force est bien de conclure, là surtout où elles sont, à titre au moins provisoire, confirmées par une approbation hiérarchique supérieure, que, si le régime des confesseurs étrangers est un idéal, l'idéal de l'Eglise, qui certainement là-dessus ne se trompe pas, les directeurs responsables de collèges peuvent être néanmoins excusés de ne pas le trouver réalisable, tout en le tenant pour un terme vers lequel ils ont le devoir d'orienter leur pensée et leurs efforts, sous réserve, cela va de soi, d'obvier le plus qu'il sera possible aux inconvénients redoutables du régime des confesseurs internes.

b) Quant à l'accès extra-réglementaire de l'élève auprès de son confesseur ou d'un autre confesseur.

2° Quant à la seconde difficulté, il ne paraît pas possible de s'arrêter *tuta conscientia* à une conclusion de tolérance aussi large. On comprend, à la rigueur, que la liberté de conscience n'est pas substantiellement compromise par la coutume où sont les élèves de se confesser aux prêtres avec lesquels ils partagent la vie d'internat. Il semble bien d'ailleurs que le Législateur, en imposant des confesseurs étrangers, a eu en vue l'intérêt spirituel des enfants et du sacrement, sans doute, mais aussi, et peut-être plus

encore, l'intérêt des maîtres-confesseurs, qui dans l'espèce sont, en fait, plus que les élèves, gênés de la simultanéité de leur double fonction dans la maison, au for interne et au for externe.

Mais là où la liberté de conscience des enfants est intéressée essentiellement, atteinte en plein cœur, c'est dans l'hypothèse de l'accès pratiquement non libre auprès de leur confesseur.

Solution de deux difficultés secondaires : Liberté a) de recevoir parfois la visite d'un « extraordinaire » ; b) de s'adresser à un autre confesseur de la maison.

Pour dégager la question de deux difficultés secondaires, dont l'on peut tout de suite se débarrasser, disons que 1° rien ne s'oppose à ce que les enfants aient de temps à autre la visite d'un « extraordinaire » (à l'occasion d'une retraite, d'une fête, etc.) ; 2° rien non plus ne doit s'opposer à ce qu'ils puissent éventuellement s'adresser à un confesseur de la maison autre que leur « ordinaire », cela, évidemment, toutes précautions prises pour que la démarche du « transfuge » reste secrète. Le cas est à prévoir, assurément ; mais, en fait, il est plutôt rare ; il appartient beaucoup à la charité des confesseurs, douce, industrieuse, d'accueil toujours bienveillant et sympathique, de le rendre à peu près inexistant (sauf la manie voyageuse des scrupuleux).

Du « libre accès » à tout moment
où l'imminence d'une communion le rend nécessaire.

Reste la très grosse difficulté du *libre accès* à tout moment où « l'imminence d'une communion » le rend nécessaire. Embarras insurmontable dans les collèges, nous disent certains correspondants, parmi ceux qui nous ont maintes fois posé la question d'aujourd'hui. D'autres proposent des systèmes variés, qui ne sont pas tous marqués au coin d'un sens pratique bien informé. Chacun pense et parle d'après ses idées personnelles et les conditions particulières du milieu où il vit. De toutes ces suggestions nous avons retenu le meilleur, auquel nous avons ajouté des conseils autorisés — car nous consultons, nous aussi, à l'occasion, — pour aboutir aux réflexions et conclusions pratiques qui vont suivre.

Avant de les formuler, nous tenons à déclarer que nous n'entendons, encore une fois, tracer de ligne de conduite à personne. Nous n'avons aucune autorité spéciale pour imposer à qui que ce soit nos avis. Nos idées valent exactement... ce qu'elles valent par elles-mêmes ; rien de plus. Des supérieurs nous consultent : nous répondons, il le faut bien. Mais nos réponses n'ont jamais, en pareil cas, la prétention d'être autre chose que des suggestions respectueuses, dont nous leur abandonnons le soin de faire l'usage que pourra leur dicter leur sagesse.

En péril de conscience,
un enfant doit être libre de ne pas communier,
ou pouvoir se confesser librement.

Partons, s'il vous plaît, de cette affirmation : il faut absolument que l'enfant en péril de conscience 1° ou bien soit *libre* de ne pas communier, 2° ou bien puisse *librement* se confesser en temps opportun.

La communion fréquente se justifie « ratione gustus »;
elle ne doit être le résultat d'aucune contrainte.

Les communions « forcées » sont tout ce qu'il y a de plus contraire à la théologie, au bon sens, à l'esprit de l'Eglise, à l'intérêt spirituel des âmes. Par quelle aberration de zèle inconsidéré, gravement imprudent, en est-on arrivé à faire de la communion un exercice réglementaire, moralement obligatoire, auquel un enfant ne peut se soustraire sans se compromettre fâcheusement devant la masse de ses camarades ? Passe encore qu'à certaines grandes fêtes la communauté donne, dans son ensemble, le spectacle d'une dévotion eucharistique qu'une piété moyenne se doit à elle-même de ne pas négliger. C'est de tradition, d'usage reçu et connu : rien là, en somme, qui sente la contrainte, rien, au moins, qui déplaise ou répugne. Mais la communion fréquente, quotidienne, même de tous les dimanches ? A quel titre se peut-elle justifier, sinon, comme dit Pie X à propos des tout petits enfants, *ratione gustus*, en raison du goût et désir personnel du communiant ?

Si donc un enfant est « acculé » à la nécessité de communier, il y a à cela une cause vicieuse qu'il faut supprimer, sous peine d'aboutir au sacrilège.

C'est précisément pour éviter toute contrainte, pour sauvegarder la libre spontanéité de ce désir personnel, que Léon XIII a si vivement réagi contre les « communions de règle », en déclarant, avec la fermeté sévère que l'on sait, qu'il appartient au confesseur seul, d'accord avec son pénitent, de fixer ses communions, et non pas à une réglementation ou influence d'autorité extérieure quelconque. Alors ? Comment se fait-il qu'un enfant se trouve « acculé » à la nécessité de communier un jour où il lui répugne de le faire ? Pour l'amener là, sont-ce les influences externes qui ont été trop fortes, ou les confesseurs qui se sont montrés trop faibles ? Ce n'est pas notre affaire d'en décider. Tout ce que nous pouvons et voulons dire, c'est qu'il y a quelque part, à cet état de chose déplorable, une cause vicieuse, qu'il faut à tout prix atteindre, supprimer. Il faut à tout prix que l'enfant jouisse, pour communier, comme pour se confesser, de sa pleine liberté, qu'il communie, sur l'avis conforme de son confesseur, quand bon lui semble, et puisse librement ne pas communier quand bon ne lui semble pas. Autrement, au lieu d'être la chose excellente de tout point qu'elles devraient être, les communions générales pourraient facilement devenir des amorces à sacrilèges. *Quod Deus avertat !* .. ..

On a peut-être, dans une excellente intention d'ailleurs, poussé un peu trop le mouvement qui a vite abouti à des *généralités* de communions, dont on a peine maintenant à se dégager. Il faut pourtant s'en dégager, coûte que coûte, *ad maiora mala vitanda.*

Mais comment, direz-vous ? Ne comprenez-vous pas l'embarras d'un confesseur qui, d'un côté, juge mal approprié à la mentalité, au *gustus* de son pénitent, un régime de communion donné, et, d'autre part, n'ose pas l'exposer aux conséquences externes fâcheuses de son abstention devant la communauté ?

A cela il faut, à notre humble avis, répondre 1° qu'il n'y aurait que demi-mal à envoyer quand même ce tiède, pour ne rien dire de plus, à la Sainte Table, s'il avait par ailleurs la pleine liberté de se confesser quand il en aurait besoin, quoique la communion « forcée » fût un mal tout de même, donc en soi à éviter ; et 2° que, si la douloureuse alternative s'impose inévitablement en fait, il faut résolument opter pour le moindre mal, et former la conscience de l'enfant à subir courageusement les quolibets de son entourage plutôt que de s'abîmer dans le bourbier du sacrilège.

Mais hâtons-nous d'ajouter que cette alternative

épouvantable ne doit pas se réaliser, jamais, et que si d'aventure sa perspective se trouvait menaçante, il y aurait très grave devoir de conscience, pour tous les *qui de droit*, de lui faire impitoyablement une chasse sans merci.

La solution à envisager.

Ou la liberté de la confession extra-réglementaire, ou la liberté d'abstention.

Cette chasse doit aboutir au succès, si l'on emploie, avec zèle et persévérance, l'un des deux procédés auxquels nous avons déjà fait sommairement allusion : 1° la liberté de la confession extra-réglementaire, 2° la formation nette, énergique, intensive, de la « conscience générale » par des instructions appropriées, solides, souvent répétées, sur le respect absolu que tout chrétien doit professer pour la double liberté individuelle de la confession et de la communion.

A vrai dire, les deux procédés s'appellent et se complètent mutuellement. L'expression « l'un ou l'autre » est simplement pour donner à entendre que, à défaut du libre accès auprès du confesseur, l'esprit général doit être formé de telle sorte qu'il reste au moins à l'enfant la liberté de ne pas communier sans être exposé à rougir de son abstention. Si les deux libertés ne lui sont pas offertes à la fois, que celle-là au moins lui soit toujours garantie.

Le « libre accès » n'est pas toujours facilement réalisable.

Du *libre accès* auprès du confesseur nous avons théoriquement disserté de façon suffisante. Les précisions pratiques nécessaires relèvent du jugement du supérieur et de son personnel. C'est affaire à régler en rapport avec les exigences essentielles de la discipline et la mentalité spéciale de la maison, et aussi avec les « possibilités » matérielles de temps, de lieu et de personnes.

C'est un moyen terme prudent, discret, secret même, à trouver entre deux exagérations également condamnables : l'*unique* confession, réglementaire, v. g. du samedi, pour tout le monde, et le va-et-vient perpétuel des élèves, à tout instant, au gré de leur fantaisie, sans surveillance ni contrôle, sous prétexte d'entretien spirituel avec leur confesseur. Il ne semble pas, cependant, que ce moyen soit aisé à découvrir, ni, en tout cas, de tout repos, ainsi que le prouvent la lettre de notre correspondant et les nombreuses confidences analogues reçues à l'*Ami* en ces derniers temps.

Et à supposer qu'on ait pu s'arrêter à une solution vraiment satisfaisante *ex parte poenitentis*, sa valeur pratique resterait quand même subordonnée *ex parte confessarii* à des conditions de zèle personnel et de loisirs qui ne sont pas toujours bien aisément réalisables. Si charitablement bienveillant qu'on l'imagine, le maître-confesseur, déjà suffisamment absorbé par son labeur professionnel, ne peut vraiment pas se défendre de trouver lourde à porter la surcharge de la confession et direction des enfants, grevée du supplément des confessions extra-réglementaires à jet plus ou moins continu et imprévu, surtout s'il a affaire à un nombre considérable de pénitents.

La solution radicale réside dans la liberté d'abstention.

Aussi pensons-nous que la solution radicale du problème n'est pas là. Il faut, à notre avis, la chercher plutôt dans le second procédé, la *liberté d'abstention*, qui du reste ne peut qu'avantageusement entrer en concours avec le premier, quand il est possible de les employer tous les deux à la fois.

Une mentalité à créer.

Nous le répétons avec insistance : faute de mieux, il faut au moins à tout prix sauvegarder l'absolue liberté de la communion ; créer donc parmi les enfants la mentalité qu'elle réclame, puisque la crainte du « qu'en dira-t-on » est le grand obstacle à supprimer.

Un supérieur d'établissement secondaire libre nous a raconté un jour le fait suivant, qui s'est réalisé chez lui. Navrés devant la perspective du danger que présentait l'*unanimité* des communions, passée en habitude, en routine plutôt, les confesseurs se sont entendus pour arriver, par un commun effort, à briser cette déplorable réglementation de vitesse acquise par respect humain. Et voici comment ils y ont réussi. Chaque confesseur de son côté, après avoir bien expliqué le motif de sa conduite, a demandé à un ou plusieurs de ses meilleurs et plus saints pénitents, notoirement connus comme tels, d'avoir le courage, un peu héroïque *in casu*, de s'abstenir de communier de temps à autre pour donner à leurs camarades un exemple salutaire d'indépendance et de liberté. Résultat : ils ont eu tout de suite des imitateurs. Les confesseurs ont pu profiter de cette manifestation publique, courante, de non-unanimité, pour imposer plus librement des abstentions justifiées, qui n'avaient plus extérieurement le caractère odieux d'autrefois, et les élèves en mal de conscience ont retrouvé, du même coup, la liberté de faire tache sur l'ensemble sans avoir à en rougir.

Former une « conscience générale » par un enseignement approprié.

Point n'est besoin de recourir à un expédient aussi insolite, qui pourrait du reste ne pas aboutir partout au même succès. Il est plus sûr, et en même temps, croyons-nous, suffisant de procéder par la voie d'*instruction*, pour arriver à ce que nous appelons la *formation de la conscience générale*, le meilleur antidote du poison qu'il s'agit d'éliminer.

Ce point est de souveraine importance : on nous permettra d'y insister.

Par qui, sous quelle forme, avec quelles précautions et quelle solennité devra être donné cet enseignement ? C'est affaire d'ordre pratique, qui dépasse notre compétence. Nous ne voulons qu'en tracer seulement le programme substantiel, et encore ne le faisons-nous que pour le besoin de notre sujet, nullement avec l'arrière-pensée d'offrir au conférencier des suggestions doctrinales et oratoires dont nous le supposons assez riche par lui-même.

On enseignera aux enfants ce qu'est la liberté de conscience,

1° Premièrement, il faut que les enfants, même les tout jeunes, soient instruits à fond, à grand renfort de raisons, de commentaires, d'exemples, de traits d'application pratique, sur ce que c'est que la *liberté de conscience*, et qu'ils aient une forte idée de son caractère sacré de *loyauté* par rapport à Dieu, d'*indépendance personnelle* quant aux hommes, au monde extérieur.

...Ce qu'est le respect humain, le grand ennemi de la liberté de conscience.

2° Comme conséquence, on leur fera une analyse rigoureuse du *respect humain*, le grand ennemi de la liberté de conscience : thème connu, jamais assez compris.

On leur répétera que la visite au confesseur n'est pas nécessairement l'indice d'une faute grave,

3° Mais, ce qui est, à notre avis, absolument fondamental dans le cas présent, c'est de bien expliquer qu'on peut avoir besoin de parler à son confesseur pour tout autre motif que la confession de quelque faute grave. Le prêtre est le confident de tous les états de conscience en général. L'absolution des péchés n'est pas le tout de son ministère, loin de là, et encore moins l'absolution des péchés mortels, qui en somme, dans les milieux chrétiens et pratiquants, sont plutôt rares. Docteur, médecin, directeur, conseiller spirituel, il est qualifié pour éclaircir les doutes, tracer des lignes de conduite, donner des avis, dissiper des inquiétudes, et tout cela *sans qu'aucune faute grave soit en cause* dans le recours du pénitent à son ministère.

Quoi d'étonnant, dès lors, si une âme, même très pure et très saine, éprouve souvent, surtout aux approches de la communion, le besoin de le consulter, de s'appuyer, au plus léger doute, sur une décision de son autorité spirituelle ? N'est-ce pas tous les jours, à tout instant, qu'on voit dans nos églises des personnes très pieuses fréquenter le confessionnal, où assurément ce n'est point la nécessité d'une absolution qui les amène ? Quel mauvais esprit songe à s'en étonner, à s'en scandaliser ? Et ce n'est plus, alors, seulement un mauvais esprit, c'est un ignorant et un sot, que l'élève qui se permet un jugement téméraire ou un propos désobligeant à propos du camarade qui se confesse — qu'en sait-on ? — qui « voit » son confesseur en dehors des temps réglementaires, etc., etc.

Ce point est, entre tous, essentiel. Il y faut insister avec une persévérance énergique et ne pas manquer de l'appuyer disciplinairement sur des sanctions sévères à l'adresse de quiconque oserait se permettre d'interpréter méchamment, d'un mot ou d'un geste désobligeant, la libre rencontre, n'importe quand, d'un élève avec son confesseur. Là est pour nous le premier élément capital de l'unique solution satisfaisante du problème dans les internats.

Voici le second, de plus grave importance encore, en ce sens au moins qu'il peut, à lui seul, couper court à toutes les difficultés, parer à tous les dangers.

... Enfin que si toute communion de dévotion est un bien, l'abstention n'est jamais un mal,

4° La liberté de la confession est infiniment souhaitable dans nos collèges, c'est de toute évidence. Mais, quoi qu'on fasse, et malgré toutes les vigilantes sollicitudes du zèle le plus éclairé, il pourra toujours arriver qu'elle soit, à un moment donné, pratiquement difficile, alors pourtant qu'elle serait nécessaire avant la communion. Le remède au mal est très simple, tout indiqué : *l'abstention.*

C'est le dernier et suprême sujet de conférence spirituelle que nous nous permettons de recommander à qui de droit. Toute communion quelconque de dévotion est libre. *Per se*, la faire est toujours un bien ; l'omettre, jamais un mal. L'Eucharistie est *cibus*, une nourriture, c'est entendu. Mais une nourriture n'est bonne à prendre qu'autant que l'estomac n'y répugne pas. Qu'on la prenne sans appétit, c'est admissible, et encore ! mais avec inappétence, répulsion ? non ! Ce n'est pas l'heure de disserter sur la communion fréquente. Nous n'en voulons dire ici que le mot qui convient à notre sujet. Nos lecteurs savent avec quel zèle l'*Ami du Clergé* est entré dans la voie ouverte par Pie X, et quelle injustice ce serait de mettre en doute notre entière correspondance à la pensée et aux vœux du Saint-Siège sur ce point-là. Ceci, tout de même, n'empêche point qu'on voie les choses telles qu'elles sont, et qu'on les appelle franchement par leur nom. En certains milieux, il semble bien qu'on a exagéré le mouvement de la piété eucharistique, exagéré en ce sens que l'on a peut-être trop compté sur l'automatisme de l'*ex opere operato*, et pas assez pris garde au minimum des dispositions subjectives, *ex opere operantis*, requises pour la réalisation effective normale des fruits du sacrement. N'est-ce pas un lieu commun de doctrine et d'expérience qu'une seule communion bien faite vaut mieux qu'une série de communions quotidiennes purement rituelles, au bout de laquelle le communiant est tout aussi vicieux, quelquefois plus, qu'au début ? De cette poussée inconsidérée vers la Sainte Table sont résultés deux inconvénients fâcheux, qui étaient à prévoir : la *routine* et, dans les groupements d'internats fermés, la *tyrannie du nombre*, nous voulons dire l'influence morale fâcheuse de l'unanimité trop vite atteinte et devenue un obstacle redoutable à cette forme de la liberté de conscience qu'est la *liberté de communion.*

Nous l'avons remarqué déjà, en plus de l'exemption du péché mortel et de la *recta intentio*, il faut aussi le *gustus* que réclame Pie X, même pour les tout petits. Quelque sens large qu'on veuille donner à ce terme, il signifie certainement, au moins, quelque chose de positif dans le sujet, un désir spontané, libre, de communier, si vague et léger qu'on le suppose ; et, en tout cas, il exclut les dispositions contradictoires d'inappétence ou de répugnance formelles.

... Et qu'on peut s'abstenir de communier pour d'autres motifs que l'état de péché mortel.

Il faut donc arriver à bien faire comprendre aux enfants qu'on peut s'abstenir de communier, pour d'autres motifs que l'état de péché mortel, et que l'abstention, bien loin de prêter à des jugements téméraires désobligeants, est, au contraire, le plus souvent, l'indice d'une conscience très pure et très délicate, qui ne s'abstient que par pieux scrupule d'insuffisante préparation, ce qui est son plein droit, encore une fois, puisque la communion, sous la seule réserve des avis du confesseur, est absolument libre.

Telle est, faute de mieux, la réponse, certainement suffisante, que nous paraît appeler la grave question posée dans la lettre de notre correspondant. Les plus plus grosses difficultés du problème disparaissent, et n'existent pas en fait là où une correcte et solide *formation publique de la conscience* de la communauté garantit de façon absolue aux élèves le plein exercice spontané de leur liberté sacramentelle. Le jour où elle sera entrée à fond dans les mœurs des maisons d'éducation où elle laisse encore à désirer, l'esthétique superficielle des belles communions générales y perdra peut-être quelque chose; mais, en revanche, ce sera grand profit pour la vraie piété eucharistique et la paix des consciences.

Tout le travail de l'eau qui bout sur le feu est pour arriver à la vapeur qui monte.

Tout le travail de l'âme qui souffre est pour arriver à la prière qui s'élève à Dieu.

P. Louis Perroy.

DOSSIERS DE LA « DOCUMENTATION CATHOLIQUE »

PROBLÈMES D'APRÈS-GUERRE

La Syrie sous mandat français (1)

Le haut-commissariat du général Weygand.

Il est inutile, croyons-nous, de présenter à nos lecteurs le général Weygand. Sa carrière a été aussi rapide que magnifique : chef de l'état-major du maréchal Foch pendant la guerre, envoyé ensuite en Pologne, où il battit les bolcheviks et rétablit la situation désespérée, le Gouvernement ne pouvait mieux choisir pour consolider notre position en Syrie (2).

Après leurs succès foudroyants sur les Grecs, les Turcs convoitaient asssurément le Nord de la Syrie, Alep et Alexandrette particulièrement, plaque tournante de tous les pays limitrophes, l'Irak, l'Arménie, la Transjordanie et même la Perse. Il avait fallu tout le prestige militaire du général Gouraud pour leur faire mesurer la difficulté de l'opération. Des manifestations significatives se produisirent en Cilicie lors du voyage de Mustapha Kemal dans ce pays. A son entrée à Mersina, certains musulmans de Syrie n'avaient-ils pas érigé un arc de triomphe orné de drapeaux noirs et portant les inscriptions que voici : « Fraternité turque-arabe. — N'oubliez pas vos compatriotes syriens. — Délivrez-nous. » A Adana, des irrédentistes parcoururent pendant deux jours les rues de la ville en proférant des menaces à l'égard de la France. Enfin Mustapha Kemal lui-même ne déclarait-il pas à une délégation de musulmans de Syrie « désirer que la Syrie fixât elle-même ses propres destinées », ou bien encore ne disait-il pas « impossible qu'un foyer turc tel que la Syrie, et datant de tant de siècles, restât entre des mains étrangères » ?

Pour répondre à ces manifestations, à ces propos, le Gouvernement nommait Weygand à la place de Gouraud. Ce nom, ce geste, étaient significatifs, et personne ne s'y trompa, ni nos ennemis, ni nos amis, des amis qui faisaient circuler la rumeur de notre abandon de la Syrie, rumeur qu'accueillaient avec empressement les journaux anglais du Caire.

La Syrie accueille avec empressement le général Weygand.

Le général débarquait à Beyrouth le 9 mai 1923. La presse libano-syrienne saluait par des commentaires unanimement favorables l'arrivée du nouveau haut-commissaire. Le *Al Mouqtabas* (9. 5. 23) disait notamment :

La Syrie souhaite la bienvenue à un grand général, à un administrateur éminent, pour employer les qualificatifs de la presse française à l'endroit du nouveau haut-commissaire.

La Syrie espère que la « politique des classifications religieuses », combattue par les Syriens éclairés, à quelque religion qu'ils appartiennent, depuis une vingtaine d'années, sera abrogée sous le règne du général Weygand.

Celui qui parcourt en ce moment le territoire syrien n'y trouve que des forces dispersées. Il est à souhaiter qu'une bonne administration saura amalgamer ces forces, sous le drapeau de la nationalité syrienne, pour que le pays ne fasse plus qu'un seul bloc.

A Beyrouth, à Damas, la foule, renseignée sur le passé du général, l'acclamait avec enthousiasme et faisait fête au « sauveur de Varsovie ».

A la frontière turco-syrienne.

Le premier problème à résoudre par le nouveau haut-commissaire était la consolidation de la frontière turco-syrienne, imparfaitement délimitée. Le traité de Lausanne n'était pas encore signé ; il s'agissait de faire entendre raison aux Turcs, qui massaient des troupes du côté de Mersina et d'Adana. « Les journaux anglais et les journaux turcs, constatait Jacques Roujon (*République française*, 24. 5. 24), mènent grand bruit pour le moment autour des escarmouches qui se produisent sur l'incertaine frontière entre nos troupes et des bandes formées en Turquie. Il s'agit là d'incidents désagréables, inévitables, et dont on aurait le plus grand tort d'exagérer l'importance. » « Il n'y a pas de concentration de troupes sur la frontière, déclarait Ismet Pacha, mais seulement des mouvements de troupes, et cela sur tout le territoire ottoman ; aucun front n'est spécialement visé. » (1)

Mais la presse est tenue à moins de réserve que

(1) Voir le début de ce dossier dans la *D. C.*, t. 15, col. 1495-1535 ; t. 17, col. 27-56, 1507-1536 ; t. 18, col. 405-435.

(2) Voici, peint sur le vif, le caractère du général Weygand par M. JACQUES BARDOUX :

« Par un soir de novembre 1918, au lendemain de l'armistice, j'ai reçu à Roubaix, où j'étais alors cantonné, l'ordre de rejoindre à Senlis l'état-major du maréchal Foch. Et je revois, avec une ineffaçable précision, le pavillon Louis XIII et le fanion à cravate interalliée, le bureau du général Weygand et la carte du maréchal Foch, la petite pièce où se traduisit la première note sur le Rhin, la grande table où le maréchal me dicta sa deuxième note. Après les années vécues à l'armée britannique et les documents recueillis sur les états-majors allemands, ce qui me frappa, dès mon arrivée, dans la tenue des officiers et dans les menus du mess, dans les heures de travail et dans la rigueur de la discipline, ce fut avant tout une simplicité poussée jusqu'à l'austérité : ni parades décoratives, ni confort excessif, point de mise en scène, pas de communiqué à effet : le « couvent ».

» A cette simplicité, le chef de « l'équipe Foch », Weygand, est resté fidèle. Depuis près de dix mois il est campé à Beyrouth. Son service de presse est discret. Son bureau de propagande est économe. Et rien, sauf de temps à autre un bref jugement du président du Conseil, ne vient révéler à l'opinion française les progrès de cette œuvre syrienne. » (*République française*, 17. 1. 24.)

(1) *Asie Française*, mai 1923.

les ministres, et les journaux turcs, rendus très chauvins par leurs victoires sur les Grecs et par la mansuétude montrée par les Alliés à l'égard de la délégation ottomane à Lausanne, étalaient des rodomontades dans le genre de celle-ci, que nous empruntons à l'*Euyud* :

> Les officiers de l'armée française de Syrie, forte à peine de 25 000 hommes, savent fort bien qu'ils ne pourront pas tenir tête à l'armée turque, dix fois supérieure en nombre. Les Français seront anéantis par les attaques non seulement des Turcs, mais de tous les musulmans. [...] Les Turcs ne s'en laisseront pas imposer ; ils manifestent clairement qu'ils anéantiront, comme la dernière fois, tous les Français à coups de gourdin et de pierres. Toutes les aspirations des Syriens sont dirigées du côté turc.

A son tour, Reoul bey, comme pour justifier ces attaques inconsidérées, « montrait la France en train d'organiser des corps arméniens sur la frontière syrienne, d'intensifier l'activité de son aviation, d'exciter et de bannir les populations » ! (*Temps*, 10. 5. 23).

En réalité, pour répondre à la menace que constituait la concentration de 18 000 soldats turcs non loin de notre frontière, le général Weygand s'était hâté, dès son arrivée en Syrie, de créer des groupements solidement constitués, en mesure de parer à toutes les difficultés, groupements suffisants pour répondre à tout coup de main éventuel.

D'ailleurs, M. Jessé-Curély, chargé d'affaires de France en Turquie, avait fait, le 2 mai, quelques jours avant l'arrivée de Weygand à Beyrouth, une démarche auprès du représentant du Gouvernement d'Angora à Constantinople : « Le Gouvernement français ne saurait admettre qu'au cours d'une conférence de paix des concentrations de troupes fussent faites aux frontières de la Syrie en vue d'intimider le Gouvernement français. » (*Corr. d'Orient*, juin 1923.)

L'Angleterre, sollicitée de joindre ses remontrances aux nôtres, avait nettement décliné la suggestion : « L'ambassadeur de France a été informé qu'à moins que le territoire sous mandat britannique ne soit menacé, cette démarche ne semblait pas être nécessaire. »

Les Anglais ont, à leur tour, éprouvé les mêmes difficultés que nous lorsque la S. D. N. eut à se prononcer sur la question de Mossoul : les Turcs, usant de la même méthode qu'à notre égard, avaient massé des troupes considérables sur les confins du vilayet, afin de peser sur les décisions de la Commission chargée de se prononcer. Plus heureux que nous, qui nous débattions à ce moment dans les difficultés de la révolte des Druses, les Anglais n'ont eu aucune peine à s'assurer notre concours lorsque M. de Jouvenel, nommé haut-commissaire de la République en Syrie, est allé à Londres conférer avec Sir Austen Chamberlain et le ministre des Colonies.

Outre ce péril menaçant de la frontière turque, le général Weygand avait, à son arrivée, à faire face à d'autres dangers aussi immédiats, quoique peut-être moins graves de conséquences. Nous voulons parler du brigandage.

Répression du brigandage.

Les véritables bandes armées, anciens soldats de l'armée turque, gens de sac et de corde qui avaient servi ou suivi les troupes allemandes ou françaises en Orient pendant la Grande Guerre, [illegible] le pays, rançonnant les voyageurs [illegible], les tuant quelquefois, et se cachant, leur coup fait, dans des retraites soigneusement dissimulées, ou se retirant dans les massifs montagneux de l'Hermon. Parfois même, la passion politique ou religieuse suffisait à faire parler la poudre, et il se commettait des assassinats pour assouvir la haine religieuse. A l'arrivée de Weygand, le Liban notamment — la région du Chouff tout particulièrement — voyait une recrudescence alarmante du brigandage.

Il devenait urgent d'y mettre un terme. On organisa des patrouilles, qui battirent les régions infestées par les brigands, on leur donna la chasse, et lorsqu'on pouvait les capturer vivants, le nouveau haut-commissaire, poussé par le désir de la justice, faisait d'abord juger les coupables par les tribunaux indigènes (1). Il y eut des exécutions dont l'exemple fut salutaire, puisque peu de temps après le *Temps* (21. 5. 24) pouvait écrire :

> La tranquillité est profonde dans toute l'étendue du territoire sous mandat et en particulier dans le Grand-Liban, qui fut pourtant, on s'en souvient, troublé l'année dernière par des attentats inspirés le plus souvent par la passion religieuse et qui ont, d'ailleurs, fait l'objet d'une répression sévère, assurée par les tribunaux indigènes. La sécurité est maintenant absolue sur les routes où le brigandage a parfois sévi : la circulation peut s'exercer en toute liberté, et les caravanes effectuent sans incident les trajets les plus étendus au milieu du désert de Syrie. Quelques jours avant le départ du général Weygand pour la métropole, le haut-commissaire, au cours d'une tournée dans l'Etat du Djebel-Druse, à l'occasion de l'anniversaire de la proclamation de l'indépendance locale, recueillait de nombreux témoignages constatant le rétablissement de l'ordre.

La confiance renaissait rapidement avec la sécurité, et, au moment de quitter la Syrie, Weygand pouvait dire qu'il avait purgé le pays de ses hôtes indésirables.

M. André Geiger, qui venait d'y séjourner pendant la moitié d'une année, écrivait dans la *Revue Hebdomadaire* (21. 3. 25) :

> Je viens de circuler, pendant cinq mois, dans toutes les parties de la Syrie et du Liban, même les plus reculées, comme le Djebel-Druse, sur les confins de la Transjordanie : les automobiles sillonnent les routes, les trains confortables arrivent et partent à l'heure, s'arrêtent à des buffets où l'on mange une excellente cuisine. J'ai rencontré de nombreux touristes, parmi lesquels des personnalités connues. [...] Tous pourraient en témoigner : les derniers « brigands » ont disparu ; le fameux Melem Khassen a été capturé avec toute sa bande aux environs de Baalbeck et subit en ce moment les interrogatoires du juge d'instruction.

La crainte du gendarme étant, pour certains individus, le commencement de la sagesse, le général Weygand s'était préoccupé, dès les premiers mois, de la réorganisation de la gendarmerie syrienne, et il avait obtenu à

---

(1) « Les accusés ont trouvé dans la juridiction instituée des garanties sérieuses que leur donnaient une [illegible] et la présence des meilleurs magistrats du pays. Ainsi, avec le plein appui de l'opinion publique, il a été mis fin au renouvellement des assassinats, motivés par des haines religieuses qui, il y a un demi-siècle, avaient ensanglanté cette région.

» Tout le pays jouit de la plus grande sécurité. Les dépl[illegible]

cet effet l'envoi au Liban, particulièrement infesté de brigands, d'une mission militaire française à qui avait été confiée la tâche de réorganiser cette administration. Un officier français, secondé par un adjudant, fut détaché dans chacun des postes centraux de gendarmerie, Baabda, Saïda, Zahlé et Tripoli. De même, à la tête de la gendarmerie, un commandant français fut nommé, tandis qu'un autre officier était chargé de former les nouvelles recrues à l'école de Beiteddine. (*Correspondance d'Orient*, sept. 1923.)

La réorganisation judiciaire.

Elle augmente les garanties données à nos nationaux.

Poursuivant une série de mesures administratives, le général Weygand entreprit, au début de 1924, la réorganisation de la justice. Conçue sur des plans antérieurs à notre arrivée, elle présentait d'assez graves lacunes à l'égard de nos intérêts proprement dits. Ainsi, lorsqu'une des parties en cause était française ou étrangère, l'affaire était de la compétence des tribunaux locaux siégeant au mixte. Ces tribunaux étaient composés de magistrats syriens ou libanais (selon le cas), assistés du drogman du consulat en matière civile immobilière ou correctionnelle, et de ce même drogman et de deux assesseurs choisis parmi les notables de la colonie à laquelle appartenait la partie étrangère en cause en matière commerciale. Les litiges entre étrangers étaient de la compétence des consulats respectifs.

Le général Weygand réformait ce système un peu désuet et compliqué par deux arrêtés, conformes à l'article 6 du Mandat et applicables dès février 1924 :

Il est prévu que les tribunaux de première instance de Beyrouth, d'Alep, de Damas et de Lattaquieh, les Cours d'appel de Beyrouth, d'Alep et de Damas, les Cours de cassation du Grand-Liban et des Etats de Syrie, lorsqu'ils connaissent d'une affaire civile, administrative, commerciale ou pénale dans laquelle l'une des parties en cause, quelle que soit sa situation juridique au procès, est de nationalité étrangère, seront présidés par un magistrat français.

Le siège du ministère public pourra, dans les mêmes affaires, être occupé par un magistrat français, et si l'une des parties le demande *in limine litis*, la juridiction sera composée d'une majorité de magistrats français.

Un greffier français sera attaché à chacune des juridictions sus-indiquées, de même qu'un interprète judiciaire français.

Un huissier français sera adjoint aux bureaux d'exécution de Beyrouth, d'Alep, de Damas et de Lattaquieh.

Tous les actes de procédure produits devant ces juridictions pourront être rédigés en français ou en arabe. Mais dans ce dernier cas la traduction française certifiée par l'interprète judiciaire devra accompagner le texte arabe. Les plaidoiries pourront être prononcées en français ou en arabe.

Les jugements ou arrêtés seront prononcés en français.

Les affaires pénales seront instruites par un juge d'instruction français.

Les décisions rendues en matière civile, administrative et commerciale, et les condamnations pécuniaires prononcées en matière pénale par les juridictions statuant conformément aux dispositions précédentes, seront exécutées par l'huissier français adjoint au bureau d'exécution.

Il pourra être demandé à cet huissier exécution de toutes décisions rendues par l'une des anciennes juridictions et devenues irrévocables antérieurement à la mise en application des présentes dispositions. (*Echo National*, 3. 2. 24.)

Et l'*Echo National* terminait cet exposé par ces appréciations :

Il serait superflu d'insister sur l'importance d'une telle réforme. Nos exportateurs et nos commerçants travaillant avec la Syrie et le Liban en apprécieront la portée.

Elle leur donne tous apaisements, puisqu'en matière commerciale la législation ottomane appliquée dans les pays de mandat se rapproche sensiblement de nos lois françaises, auxquelles elle a été en grande partie empruntée.

Elle apporte également au commerce syrien des avantages considérables, dont celui de consolider son crédit.

Au surplus, l'adjonction de magistrats français à des magistrats syriens est excellente en ce qu'elle permettra à ces derniers, par une collaboration effective, d'accueillir les traditions très anciennes de notre magistrature.

Mauvais fonctionnement de la Fédération syrienne

On l'accuse d'être la source de tous les maux.

Nous avons retracé les patients efforts du général Gouraud à la recherche d'un statut pour la Syrie. Il avait cru la trouver dans la Fédération des Etats d'Alep, de Damas et des Alaouites, le Liban s'étant de lui-même exclu de ce système à cause de son degré de civilisation plus avancé. Ce fut le général Weygand qui signa en juin 1923 les arrêtés organisant les services fédéraux et fixant les rapports entre les autorités de la Fédération et celles des Etats.

Les effets furent moins heureux qu'on n'aurait pu le supposer :

Tout de suite il apparut évident que la Fédération syrienne, avec son budget de 27 millions, lourdement superposé aux services particuliers des quatre Etats, sévèrement critiqué par leurs conseils représentatifs, était mort-née. Les Alaouites, hantés par la crainte perpétuelle (et justifiée) d'être les victimes de toute organisation arabe plus ou moins unifiée, n'y étaient entrés qu'à regret. [...] Par contre, les Alepins et les Damascains exprimaient catégoriquement le désir d'être réunis. [...] Des discussions violentes ne tardèrent pas à s'élever. Centralistes et antiunitaires s'affrontèrent au sujet des services. D'autre part, on ne savait pas au juste quelle était la nature des relations entre la Fédération et l'Etat du Grand Liban. (*Revue universelle*, 1. 9. 25, « Comment on perdit la Syrie », par R. J.)

Et M. René V. Giscard, étudiant plus à fond la question, donne les causes profondes de cette situation :

La Fédération, décriée très rapidement, mal défendue par la plupart de ses fonctionnaires, fut accusée d'être la source de tous les maux. En réalité, une incontestable gêne économique et les fluctuations du change, qui paralysaient alors les affaires, étaient une cause plus profonde de ce mécontentement. (*Revue des Deux Mondes*, 15. 4. 25, « La Syrie et le Liban sous le mandat français. »)

Weygand dégage les vraies causes du malaise

« A son départ pour l'Orient, rapporte M. André Geiger déjà cité (*Revue Hebdomadaire*, 21. 3. 25) le général Weygand demanda une ligne de conduite au président du Conseil, ministre des Affaires étrangères. M. Poincaré lui répondit simplement : « Appliquez le mandat. » La formule du mandat tient en un mot : collaboration. »

Et ce mot résume admirablement la manière dont le haut-commissaire s'y prit pour dégager d'abor

les vraies causes du malaise, pour départager ensuite « dans les protestations, celles qui plaidaient pour l'autonomie à favoriser de celles qui constituaient seulement les manœuvres d'une opposition systématique » (*Revue des Deux Mondes*, 15. 4. 25).

M. René V. Giscard a raconté dans la *Revue des Deux Mondes* (15. 4. 25) comment le général s'y prit pour rechercher les véritables aspirations locales :

De nombreux arbitres se proposèrent pour les présenter : il y avait d'abord la presse, aussi abondante qu'éphémère, sans journaux importants, sans public fidèle, mais très critique et spécialement experte à l'organisation d'une campagne (1). Il y avait les assemblées élues, le Conseil fédéral d'une part, et les jeunes Conseils représentatifs des trois Etats, d'autre part, tout disposés à se gagner, par des incursions dans le domaine organique, la considération que leur inexpérience ou leur indifférence en matière administrative et budgétaire les empêchait encore d'acquérir. C'étaient ensuite les milieux intellectuels, que groupent surtout les Facultés et le Barreau de Damas, les notables et les grands propriétaires fonciers. Puis venaient les émigrés, riches de relations, d'expérience et d'exemples, se croyant plus impartiaux parce qu'ils jugent de plus loin, disposant de correspondants qui agissent sur leurs compatriotes restés au pays natal : Libanais d'Egypte, témoins des efforts sur l'émancipation d'un pays qui a tant d'analogies avec le leur ; Syriens et Libanais fixés en Europe et en Amérique dans des Etats à régime démocratique complet et ancien, parfois prodigues de plans constitutionnels qui excitent des convoitises et des rêves encore irréalisables chez eux. Enfin, il y avait des éléments turcs qui ne désespèrent pas d'une mainmise ottomane sur la Syrie du Nord ; des éléments arabes qui ne voient de salut que dans la confédération chérifienne et à qui la promulgation de la Constitution de l'Irak fournit un précieux élément de propagande.

Avec tous, le haut-commissaire et ses délégués multiplièrent les entretiens et les explications ; des déplacements officiels furent l'occasion d'audiences où les corps constitués, les chefs de communauté aussi bien que les individualités notables purent exposer leur opinion ; la presse fût laissée entièrement libre dans ses polémiques pour ou contre la réorganisation des Etats de Syrie. [...]

Le résultat de ces consultations fut que la Fédération était un organisme trop lourd et trop complexe :

Elle constituait une superposition d'Etats très coûteuse ; son budget de 27 millions était presque exclusivement un budget de fonctionnaires et ne consacrait que de faibles sommes aux travaux publics. Les services fédéralisés étaient isolés et trop peu nombreux pour une action d'ensemble. Seule, la direction de la Justice donnait un rendement sérieux ; l'administration des Finances se bornait à répartir des crédits ; celle des Travaux publics se montrait languissante ; le fonctionnement prévu pour le régime foncier avait presque échoué ; toutes les directions fédérales entretenaient des conflits incessants avec les Etats. [...] Le Gouvernement, injustement accusé de ne pas travailler, alors qu'il n'avait pas tous les moyens de manifester une réelle activité et de justifier son existence, se laissait aller à des manœuvres politiques étrangères à son vrai rôle ; l'oreille tendue vers la rue et les yeux rivés sur les journaux, il devenait un foyer de vaines et irritantes intrigues. (*Revue des Deux Mondes*, 15. 4. 25.)

(1) « La presse de langue française et de langue arabe, disait M. André Geiger dans l'article déjà cité (*Revue Hebdomadaire*, 21. 3. 25), est développée à un point extraordinaire dans les pays confiés au mandat de la France. On m'assure que Beyrouth est la ville du monde qui possède, proportionnellement à sa population, le plus grand nombre de journaux. Saluons ce record ! »

Nouvelle réorganisation de la base administrative.

Malgré la complexité des souhaits formulés, des opinions contradictoires émises, la conclusion qui s'imposait n'échappa pas à la sagace clairvoyance du général Weygand. Pour se conformer aux désirs des populations, il résolut donc, tout en maintenant l'autonomie libanaise, de faire disparaître la Fédération, de confirmer l'indépendance alaouite et de créer un nouvel Etat, l'Etat de Syrie, qui comprendrait ceux d'Alep et de Damas. Outre de sérieuses économies, cette réforme mettrait fin aux discussions stériles entre services rivaux de la Fédération et des Etats, et faciliterait l'exécution de grands travaux publics.

Enfin — continuait M. René V. Giscard, — la création de cet Etat concilierait admirablement nos devoirs de mandataire et l'intérêt des populations mandatées. D'une part, elle prouverait avec éclat la continuité et le libéralisme de nos vues : après le premier essai constitué par la Fédération, c'était la fusion de deux Etats, nouvelle étape vers cette unité dont l'opposition et ses promoteurs étrangers voulaient nous faire passer pour les irréductibles ennemis. [...]

D'autre part, le pays serait ainsi mis en mesure d'échapper au danger du factice et nuageux nationalisme arabe ; mené par nos soins à la sécurité, doté d'un régime financier ordonné et déjà presque prospère, le nouvel Etat devrait être un exemple pour ses voisins et pourrait faire rayonner autour de Damas, vraie capitale historique, politique et religieuse, le prestige naissant d'un réel nationalisme syrien. [...] (*Revue des Deux Mondes*, 15. 4. 25.)

Les Conseils représentatifs et le Conseil fédéral approuvent les conclusions du haut-commissaire.

D'ailleurs, le haut-commissaire ne tarda pas à trouver une éclatante confirmation de ses réformes. L'ouverture des sessions des Conseils représentatifs et du Conseil fédéral donna à leurs membres l'occasion de confirmer solennellement la justesse des vues du général Weygand. Les Conseils représentatifs des Etats d'Alep et de Damas adoptèrent à l'unanimité une motion en faveur de l'unité syrienne, tandis que celui des alaouites renouvelait ses protestations en sens contraire ; et au sein du Conseil fédéral, la question de l'unité fut posée à la séance du 15. 1. 24 : chaque délégation, comprenant chacune cinq membres, devait se prononcer séparément. La délégation alépine et la délégation damasquine votèrent à l'unanimité dans le sens affirmatif. A la délégation alaouite, le seul membre qui vota dans le même sens fut le délégué musulman sunnite, les autres membres s'y refusèrent et quittèrent même la salle des séances pour donner plus d'éclat à leur refus.

Avant de mettre la dernière main à cette réforme, et pour exposer à son Gouvernement la situation, le général Weygand partait de Beyrouth pour Paris le 7. 4. 24. Le haut-commissaire se fit l'interprète des désirs de la population auprès du Gouvernement français et obtint son adhésion à un programme de réformes, parmi lesquelles figuraient, au premier plan, la disparition de la Fédération et l'unité des Etats d'Alep et de Damas. A peine de retour en Syrie, le 7. 6. 24, il annonçait le 17 juin aux alaouites à Lattaquié, leur complète indépen-

dance, tandis qu'il exposait quelques jours après à Damas, puis à Alep, les traits essentiels de leur nouvel Etat.

De l'ancienne Fédération il ne restait plus qu'un système de collaboration entre les divers Etats en ce qui concerne les questions communes : douanes, offices postaux, pavillon commercial.

La situation économique [1]. Conventions douanières.

Nous avons déjà vu que le malaise général constaté en Syrie provenait en grande partie du marasme des affaires, de la balance commerciale, constamment déficitaire depuis notre arrivée ; et les esprits chagrins ou ennemis du mandat en concluaient à notre impuissance et à notre pauvreté. Les causes de ce malaise économique sont tout autres. M. P. Gentizon les analysait longuement dans le *Temps* du 13. 6. 24. D'après lui, c'était

le bouleversement complet qui s'est produit dans le Proche-Orient asiatique par la disparition d'anciens et la création de nouveaux marchés, par le changement radical, entre l'avant et l'après-guerre, dans la situation économique. Jusqu'en 1914, en effet, le pays a été presque exclusivement commerçant, en raison, d'un côté, de sa situation géographique, qui en fait un centre naturel d'échanges avec les contrées avoisinantes, et de l'autre de la psychologie de ses habitants, de leur hérédité. Les Syriens chrétiens, les Libanais surtout, sont conduits à porter leur activité presque exclusivement vers le commerce. En raison de l'arbitraire administratif et de la précarité de la justice ottomane, ils possèdent en effet peu de biens fonciers, et de ce fait ne se livrent pas à la grande culture. D'autre part, plus européanisés, plus instruits, plus spéculateurs, et peut-être moins habiles de leurs mains que l'élément musulman, dont les besoins sont aussi plus réduits, ils ne sont nullement attirés par les métiers locaux, dont le maigre profit ne les tente guère. Aussi tout le grand commerce reste-t-il entièrement entre leurs mains, et ce sont eux qui font la fortune du port de Beyrouth, lequel, relié en tous sens avec les marchés intérieurs, devient le grand foyer de distribution pour toutes les marchandises importées en Syrie et de concentration pour les matières premières indigènes destinées à l'exportation.

Cependant, continuait M. P. Gentizon, au lendemain de l'armistice, en 1920 et en 1921, le commerce syrien traversa une période de prospérité, prospérité alimentée d'ailleurs par la seule importation, que provoquaient, d'une part, « les besoins impérieux du pays, vidé de marchandises par un blocus de quatre années », et, d'autre part, par les « gros apports d'argent des troupes d'occupation anglaises et françaises, ainsi que par des envois de fonds des émigrés d'Amérique à leurs familles ». Mais, ces causes disparues ou considérablement atténuées, le marasme reparaît. La Syrie a stocké tout ce qui lui était nécessaire, et ses barrières douanières, survivantes de la situation d'avant 1914, empêchent le trafic. Les centres commerciaux syriens, par la nouvelle délimitation des frontières et la création de nouveaux Etats, sont coupés de leurs débouchés extérieurs (2). La période de prospérité 1920-1921 a « développé outre mesure l'esprit de mercantilisme et le goût de lucre ; la foule des intermédiaires s'accroît, la mévente s'amplifie ».

Conclusion de conventions douanières avec la Palestine, la Transjordanie et la Turquie.

Devant cet état de choses, la politique des autorités du mandat ne pouvait que s'inspirer d'abord de la nécessité de favoriser et de renouer si possible les relations commerciales avec les Etats limitrophes de la Syrie : Palestine, Transjordanie, Irak, Turquie, soit par des mesures douanières appropriées, soit par des accords particuliers avec chacun d'eux. Elle travailla donc à recréer de tous côtés une reprise des exportations et du commerce de transit, qui de tout temps a constitué l'une des richesses principales de la Syrie. La première étape de cette tâche fut de rouvrir du côté du Sud et de l'Est les anciens débouchés. Avec la Palestine fut conclue d'abord une convention établissant la liberté de commerce, sous réserve du remboursement au pays de destination définitive des droits perçus par le pays de transit, et faisant bénéficier les produits du crû et de l'industrie locale de la franchise totale et réciproque. Le Gouvernement de l'émir Abdullah refusa d'abord d'étendre à la Transjordanie un régime douanier semblable à celui créé par l'accord syro-palestinien. Il menaça de percevoir à la frontière une taxe de 10 % sur les marchandises étrangères transitant par la Syrie et 5 % sur les produits du crû, et ces mesures reçurent même, en février 1923, un commencement d'exécution qui pendant deux mois suspendit toutes les expéditions de Damas sur la Transjordanie. Néanmoins, grâce à l'habileté de nos négociateurs, les dispositions de la convention conclue avec la Palestine furent finalement acceptées dans leur intégrité par le Gouvernement transjordanien. Les résultats pratiques de ces deux accords ne tardèrent pas à se manifester ; c'est ainsi qu'à ne considérer que les marchandises étrangères les expéditions de Syrie en Palestine se sont élevées de 4 030 000 francs en 1922 à 16 672 000 en 1923, ce qui représente une augmentation de 413 %. (*Temps*, 13. 6. 24.)

Il y avait aussi l'Irak, route de la Perse, « la très antique route des caravanes ». Une convention de transit était conclue avec l'Irak, qui faisait de Beyrouth l'avant-port de la Perse.

Restait la Turquie, « la difficile voisine du Nord ».

Une ligne ferrée, l'ex-Bagdad-Bahn allemand, sépare l'Anatolie turque de l'Etat d'Alep, qui était et demeure cependant le marché fournisseur de l'Anatolie et le débouché de ses produits. Ce chemin de fer, administré aujourd'hui de Konia à Nissibin par une société française, passe en partie en territoire syrien et dessert Alep. Il était nécessaire, pour qu'un libre courant de marchandises pût

---

(1) Cf. *Rev. Pol. et Parlementaire*, 10. 7. 24, « L'état économique de la Syrie », par M. Maurice Bérard.

(2) « Il n'a point suffi de tracer une ligne de politique économique et de s'en tenir à des mots. Il a fallu suivre le programme fixé et, par une série de réalisations concrètes, atteindre le but poursuivi. Il consistait à remettre la Syrie, économiquement désaxée par la guerre, en moyen de faire face à la situation nouvelle que lui avait réservée l'après-guerre. Il a fallu faire face en même temps à des exigences diverses, mener de front toutes les questions, comme sur échiquier toutes les pièces.

» De cette ancienne province ottomane, l'après-guerre faisait un Etat, lui donnait des frontières politiques. Mais ces frontières politiques comportaient des barrières douanières. La transformation en commerce de transit de l'ancien commerce de revente effectué par l'ancienne Syrie ottomane s'imposait. Il était donc nécessaire que des conventions douanières interviennent entre la Syrie et les nouveaux Etats voisins. » (*Télégramme* de Toulouse, 19. 11. 24, « La situation économique en Syrie et au Liban ».)

s'opérer par cette ligne, de mettre fin aux entraves que mettaient à leur circulation les postes de douane turcs. Tout récemment, un accord a été signé, organisant le trafic dans les meilleures conditions possibles. (*Télégramme* de Toulouse, 19. 11. 24.)

Il restait, quelque incomplet que puisse paraître ce régime de conventions, à réaliser des réformes intérieures : on créa des entrepôts fictifs et réels à Beyrouth, Alexandrette et Alep ; on instituait le crédit des droits de douane (admissions temporaires, obligations cautionnées, transit) dans les mêmes conditions libérales que dans la métropole. On s'occupait enfin de « créer une administration douanière honnête, souple, intelligente, en remplacement des anciennes douanes ottomanes, dont la Puissance mandataire avait hérité, et ce ne fut pas l'affaire d'un jour. Puis, quand l'organe fut réalisé, qu'un service français d'inspection générale en eut pris le contrôle, des instructions furent données de telle sorte que le commerce de transit fut favorisé. » (*Télégr.* de Toulouse, 19. 11. 24.)

Afin de faciliter en Syrie les importations françaises, Weygand doublait les droits de douane pour les pays ne faisant pas partie de la S. D. N., à l'exception des Etats-Unis et de la Turquie. En fait, cette mesure visait directement l'Allemagne, dont la concurrence se faisait déjà vivement sentir. Ce relèvement des droits de douane permettait non seulement de créer de nouvelles ressources, mais en vue de diminuer les charges des contribuables.

Parachevant son œuvre, le général Weygand, lors de son voyage en France en mai 1924, créait à Lyon, d'accord avec la Chambre de Commerce de cette ville, un Office économique de la Syrie fonctionnant dans les mêmes conditions que ceux du Maroc et de Madagascar. Cet Office devait multiplier les points de contact entre les producteurs français et les commerçants syriens par la présentation d'échantillons et par des renseignements d'ordre pratique.

La situation économique, grâce à ces mesures, s'améliore.

Cette politique économique ne tardait pas à porter ses fruits. M. P. Gentizon le constatait en ces termes dans le *Temps :*

Les inquiétudes qui s'étaient manifestées du fait du déséquilibre important de la balance commerciale en 1921 et 1922 se dissipent peu à peu. Les chiffres les plus récents produits par l'administration douanière indiquent d'ailleurs un redressement économique des plus sensibles et des plus rassurants. En 1921, les importations se montaient à 600 millions de francs, et les exportations à 70 millions. En 1922, ces chiffres sont respectivement 526 et 114 millions ; en 1923, 540 et 247 millions. Ainsi, le rapport entre les importations et exportations, qui était de 8 à 1 en 1921, est déjà de 2,25 à 1 en 1923. Encore n'est-il nullement tenu compte, dans cette statistique, ni des envois d'argent des émigrants, ni de l'apport numéraire, toujours plus considérable, du tourisme, ni des dépenses faites dans le pays par les pèlerins du Hedjaz ou par les Syriens habitant l'étranger, ni des réexpéditions de marchandises qui ont pu sortir sans contrôle des territoires du mandat. Quoi qu'il en soit, l'écart s'atténue de plus en plus, prouvant l'assainissement continu du marché local. Ce résultat est d'autant plus réconfortant que dans le courant même de l'année 1923 les exportations ont été également en pro- [illegible] pour 100 les opérations effectuées en janvier, et que ce mouvement d'amélioration s'est encore poursuivi dans les premiers mois de 1924 (1). (*Temps*, 13. 6. 24.)

Voici, d'après la *Correspondance d'Orient* (août 1925), la situation commerciale de la Syrie et du Grand Liban pour 1924 :

L'année 1924 a marqué une amélioration générale de la situation commerciale des pays sous mandat.

En dehors de toute autre considération, le seul examen des chiffres produits par les douanes suffit à indiquer une sérieuse intensification de trafic, correspondant à un développement sensible des chefs de ressources locales et, partant, à une augmentation du pouvoir d'achat des pays syriens.

Pour l'ensemble de ces pays (Etat du Grand Liban, Etat de Syrie, Etat des Alaouites), les importations se sont élevées à 796 millions de francs, alors qu'en 1923 elles n'étaient que de 560 millions. Tout en tenant compte des différentes moyennes de change et des hausses de prix de nombreux articles, cette augmentation de plus de 230 millions n'en est pas moins significative ; elle correspond d'ailleurs à une élévation constante du tonnage importé (281 917 tonnes en 1923 et 337 911 tonnes en 1924).

En regard, aux exportations on enregistre en 1924 un montant de 340 millions de francs contre 247 millions en 1923, soit un relèvement de près de 100 millions.

Balance commerciale et des paiements.

a) *Balance commerciale pendant les quatre dernières années.* — La balance commerciale des pays sous mandat a accusé les rapports suivants :

	Importations.	Exportations.
	En milliers de francs	
1921	600 000	70 000
1922	526 000	114 000
1923	560 000	247 000
1924	796 000	340 000

(1) *La Correspondance d'Orient* (août 1925) apprécie ainsi le chiffre de ces branches indirectes du commerce syrien : « Aux *réexportations*, dont la statistique douanière enregistre la trace, il y aurait lieu d'ajouter un chiffre au moins égal de marchandises étrangères réexportées et non mentionnées par lesdites statistiques. Cela permet de reporter un chiffre d'environ 100 000 000 francs.

» Si l'on estime à 10 % de la valeur des marchandises importées les bénéfices moyens laissés par ce commerce, on peut ajouter au même chapitre 20 000 000 francs.

» Les *remises des émigrants* libanais et syriens seraient, en comptant le dollar à 19 francs et la livre sterling à 82 francs, de 80 millions de francs ; auxquels on pourrait ajouter, en *chèques* importés (titres sur Londres et sur Paris) en marchandises expédiées, en numéraire, une somme sur laquelle les appréciations sont très variables ; en prenant le chiffre le plus bas, on aurait 10 000 000 francs.

» On estime les *revenus* des Libanais et Syriens en provenance de l'étranger, principalement d'Egypte, à £ 250 000, soit 20 millions de francs.

» L'estivage des étrangers dans le Liban, dont le nombre est estimé à 12 000, ayant laissé chacun pour un séjour de deux mois une moyenne de 50 livres égyptiennes, le tourisme, les pèlerins passant par la Syrie pour se rendre aux lieux de l'Islam, les élèves étrangers fréquentant les établissements scolaires de Syrie auraient laissé ensemble à ce pays environ 90 000 000 francs.

» Les fonds de bienfaisance ou de diverses œuvres (fran- [illegible]

» Enfin les dépenses effectuées en Syrie par les troupes de l'armée du Levant peuvent être approximativement évaluées à 110 millions de francs... »

Le redressement est sensible, et l'on est heureux d'enregistrer un tel résultat, dû en majeure partie aux efforts de l'administration française du mandat — efforts d'ailleurs répartis dans tout le domaine économique, mais particulièrement tangibles dans le domaine commercial.

Le déficit de la balance commerciale n'en existe pas moins. Il serait cependant erroné de croire que l'excédent des importations sur les exportations est soldé par des payements effectués sur les réserves en numéraire (or, argent ou papier) de la Syrie ; autrement dit, que ce pays va s'appauvrissant d'année en année. Cela a pu être relativement vrai en 1920 et 1921, alors que la Syrie, dépourvue par la guerre et le blocus qui s'ensuivit, refaisait ses fournitures. Cela ne l'était déjà plus en 1922. Depuis, tous les indices que l'on peut recueillir sur les divers marchés syriens semblent démontrer que, du point de vue économique, la situation est satisfaisante et que la balance des payements de la Syrie est assurée sans que celle-ci ait à faire appel à ses réserves. [...]

Routes et voies ferrées. Outillage économique.

La prospérité économique d'un pays est fonction de ses voies de communications et de son outillage économique. L'Allemagne le savait bien, elle qui avait créé avant la guerre un réseau ferroviaire formidable qui n'a pas peu contribué à étendre son hégémonie industrielle sur les principaux marchés du monde. « La route fait naître la vie économique, c'est l'armature même de tout effort effectif », écrivait M. Maurice Bresson (*Homme Libre*, 5. 7. 24). Or en octobre 1918 nous trouvâmes en Syrie et au Liban une « ombre » de réseau routier, l'incurie et l'hostilité turque ayant ramené les quelques routes à l'état de pistes plus ou moins praticables.

Nos officiers entreprirent sans délai l'exécution d'un programme routier : on rouvrit à la circulation la route de Tripoli à Beyrouth, puis celle de Tripoli à Homs. Ceci fait, prenant état de la conformation géographique du pays, on établit le programme suivant : parcourir le premier couloir nord-sud entre la mer et le Liban et assurer la liaison des centres qui y sont situés ; faire de même pour le couloir entre le Liban et l'Anti-Liban et entre le troisième existant entre l'Anti-Liban et le désert. C'est là un réseau de routes en parallèles ; ce réseau, il fallait le couper de routes transversales. Enfin, il était nécessaire de créer un réseau en éventail autour des deux grands centres Alep et Damas. Telles étaient les directives générales.

Le plan d'ensemble arrêté, on passa à l'œuvre, et la première route longitudinale fut celle dite n° 1, allant de Palestine à Alexandrette en passant par Beyrouth, Tripoli, Lattaquié et Antioche ; elle compte déjà 413 kilomètres. La route longitudinale qui suit les hautes vallées du Liban et des monts Ansarichs, route dite n° 2, est à peine commencée ; celle portant le n° 3, de Tyr à Alep n'est encore qu'une piste praticable aux autos. Quant à la route n° 4, de Deraa à Homs par Damas, elle est rapidement poussée et complètement construite sur 100 kilomètres.

La principale route transversale que nous pourrions considérer comme une route de pénétration est celle d'Alep à Alexandrette ; cette route est très fréquentée et double fort utilement la voie ferrée, la circulation en camions automobiles y est intense. Elle a été refaite par le génie français. Les autres routes transversales sont celles de Beyrouth à Damas, accessible à l'automobile, de Tripoli à Homs, à demi rétablie, et enfin celle de Barrias à Hama, qui traverse le beau et montagneux pays des Alaouites.

La Syrie n'est pas une région fermée, elle doit communiquer avec ses voisins, et c'est au réseau routier « rayonnant » que revient cette tâche ; tel est le rôle de la route d'Alep vers l'Arménie, que l'on est en train de moderniser, celui de la route d'Alep à Bou-Kemal, atteignant l'Euphrate et destinée à se prolonger jusqu'à Bagdad ; on procède à son empierrage. De la ville de Damas, une piste de Damas à Bagdad, longue de 700 kilomètres et qui est parcourue par un service hebdomadaire d'autocars ; certes le voyage dure deux jours et le prix en est élevé, 2 400 francs.

Aux grandes routes que nous venons d'énumérer, il y a lieu d'ajouter le réseau des voies intérieures des Etats. De sorte qu'à l'heure actuelle la Syrie compte 2 570 kilomètres de bonnes routes « à la française » et 2 000 kilomètres de pistes accessibles aux autos, qui sont au nombre de 4 000. (*Homme Libre*, 5. 7. 24.)

Non moins remarquables étaient les réalisations obtenues dans les villes par quelques Français, fonctionnaires dans les divers Etats et précieux auxiliaires de Weygand :

« A Damas, par exemple — écrivait M. P. Gentizon (*Temps*, 3. 7. 24), — les services techniques municipaux ont assaini cette grande cité en y organisant pour la première fois un service de voirie digne de ce nom, avec balayeuses et arroseuses automobiles ; plusieurs motopompes fonctionnent contre l'incendie ; 67 000 mètres carrés de pavage, 34 000 mètres carrés de chaussées neuves, 4 kilomètres d'égouts en ciment armé ont été parachevés en 1923 seulement. Des villes de 30 000 habitants, comme Lattaquieh, privées d'eau de source et d'électricité, en ont été dotées ; la capitale du Djebel-Druse, Souéida, qui de toute antiquité ne connaissait que l'eau de ses puits, est munie d'une canalisation de plus de 20 kilomètres, construite au cours de ces mois derniers par les indigènes eux-mêmes sous la direction de nos officiers. A Alep, une société franco-belge de tramways et d'électricité s'est constituée. La construction d'édifices publics est partout hardiment poussée. Cinq bâtiments d'écoles, huit « sérails » pour les organes administratifs seront édifiés cette année dans le seul Etat d'Alep. Plus d'une centaine d'hôpitaux et dispensaires ont été répartis dans les villes et villages. Le travail contre le paludisme a été organisé ; à Alexandrette, par exemple, dans la seule année 1923, 825 000 mètres carrés de marécages ont été asséchés aux environs de la ville, alors que devant la tâche formidable que constituait l'assainissement de cette cité les Allemands avaient jadis reculé.

Mais si le général Weygand était décidé à « pousser » la question route, il n'avait garde d'oublier la question rail, si importante aujourd'hui pour le développement économique d'un pays. Lors de son voyage à Paris, il avait indiqué les directives de cette politique de travaux publics. Il voyait grand, puisqu'il s'agissait d'imprimer, non seulement à la Syrie, mais dans l'arrière-pays, par delà Damas, jusqu'à l'Euphrate et même jusqu'à la Perse, l'ardente volonté de faire des routes et de créer une voie ferrée. « Après le Transsaharien, le Transsyrien, disait M. Jean de Vidas (1). Si c'est le bateau qui apporte aux Echelles du Levant les produits de la France ou des autres pays de l'Europe, ce sera le rail qui permettra seul et d'une façon suffisante l'apport des contrées lointaines de l'Asie en pleine transformation sociale et économique. Le rail, c'est le Transsyrien, le Beyrouth-Bagdad, frère du Transsaharien [...] ; c'est la voie qui mettra Téhéran à douze jours de Paris. Nous avons là un instrument politico-économique de premier ordre, et qui ne doit

(1) *Homme libre* (14. 10. 24).

pas être considéré comme une belle légende ou comme un symbole plus dépense somptuaire, que travail utilitaire. »

Les circonstances ne permirent pas au haut-commissaire de mettre ce projet grandiose à exécution. Il donna cependant un grand essor à la question ferroviaire. Voici où l'on en était en juin 1924 : on terminait les travaux d'études du tracé du chemin de fer de Tripoli à Beyrouth, et l'on décidait de les continuer jusqu'à la frontière palestinienne afin de permettre la liaison avec les lignes venant d'Egypte.

Au Nord, le chemin de fer Cilicie-Nord-Syrie poursuivait ses travaux de réfection vers l'Est. Le trafic normal reprenait le 16 avril 1924 avec Baz-el-Aïn, et, par camions, droisines, etc., sur Mordine et Nissilien.

Le tronçon Damas-Samalik du chemin de fer du Hedjaz était rattaché à la Compagnie D. H. P. dans le but d'assurer une meilleure exploitation de ce réseau.

En outre, trois lignes automobiles nouvelles étaient créées pour le transport des correspondances : 1° Tripoli-Lattaquieh, service trihebdomadaire ; 2° Beyrouth-Caïffa, service quotidien ; 3° Beyrouth-Bagdad, hebdomadaire.

Nous pouvons maintenant conclure, et appliquer au général Weygand ce que M. P. Gentizon disait à propos de la France mandataire en Syrie :

Doter les cités d'eau potable, de lumière électrique, du téléphone, du télégraphe, de tramways, d'hôtels, améliorer le service des chemins de fer, créer de nouvelles voies de communication, développer le tourisme, construire des édifices publics, des écoles, élargir les ports, propager la culture de la soie et du coton, rechercher les richesses du sous-sol, reboiser, assécher, utiliser les forces motrices, réformer la propriété foncière, établir un cadastre, créer l'enseignement technique, presque inexistant, moderniser l'industrie, adapter en un mot toute la Syrie au progrès agricole et technique des pays d'Occident, arracher cette nation à la routine asiatique, importer chez elle tous les procédés modernes d'exploitation, la muer en un foyer d'activité intelligente, qui servirait de modèle et d'exemple pour tout l'Orient, n'est-ce pas en effet pour la France la plus attirante des tâches ? (*Temps*, 3. 7. 24.)

C'est bien ainsi que l'avait compris Weygand, en bon patriote, soucieux à la fois du bon renom de la France et de l'intérêt des populations à elle confiées par mandat de la S. D. N.

Le budget de la Syrie. Son amélioration progressive.

L'effort tenté par le haut-commissaire aux points de vue administratif, politique et commercial, s'étendit aussi au point de vue financier. Certes, lorsqu'il quitta la Syrie, toutes les difficultés n'étaient pas vaincues, mais on pouvait affirmer hautement que l'ère des tâtonnements était close, et la voie à suivre clairement tracée. Au point de vue budgétaire, les deux premières années, sous l'égide du général Gouraud, furent extrêmement embarrassées.

En 1921, l'établissement des budgets avait été assez laborieux. Bien qu'ils aient bénéficié de subventions du budget général atteignant 25 millions de francs (sans compter 26 millions et demi de travaux publics), ils accusaient encore une insuffisance de 31 millions, qui fut comblée par le haut-commissariat, c'est-à-dire par la France.

En 1922, les subventions ayant disparu, le total des prévisions resta cependant à peu près le même : 168 720 000 francs, contre 162 106 000 l'année précédente. L'insuffisance des recettes ne dépassa pas 33 millions. (*Correspondance d'Orient*, août 1923.)

Or, en octobre 1924, l'*Agence extérieure et coloniale* pouvait écrire :

Aujourd'hui, après si peu d'années, les Etats syriens possèdent non seulement des finances saines, mais le total des sommes affectées à l'équipement économique du pays et l'excédent brut des recettes sont proportionnellement plus considérables que partout ailleurs. C'est ainsi que les opérations relatives au règlement du budget de l'exercice de 1923 viennent d'être achevées et présentent des résultats particulièrement brillants.

Certaines estimations faites en fin d'exercice permettaient d'escompter 800 000 livres (16 millions de francs) d'excédents de recettes pour l'ensemble des Etats libano-syriens. Le chiffre réellement atteint a été de 1 087 622 livres syriennes (21 752 485 francs) d'excédent.

C'était un résultat d'autant plus appréciable que l'amélioration n'était pas due à des créations ou des relèvements d'impôts :

Bien au contraire, on a pu réaliser quelques réductions, notamment en ce qui concerne les arriérés, impôts et revenus publics. Elle provient à la fois d'un meilleur recouvrement d'impôt (les bédouins nomades eux-mêmes l'avaient acquitté) et de la réalisation de sérieuses économies dans la gestion. (*Correspondance d'Orient*, juin 1924.)

Et M. P. Gentizon constatait dans le *Temps* (13. 6. 24) :

Tous ces progrès ont été obtenus alors que, bien loin d'augmenter, les charges financières de la Puissance mandataire n'ont cessé de décroître dans des proportions remarquables. Sans parler des sérieuses économies que le général Weygand a réalisées sur les crédits militaires mis à sa disposition, le budget du haut-commissariat, tous services civils compris, est maintenant inférieur à 9 millions. Ce chiffre est plus éloquent que beaucoup de commentaires.

Pour l'exercice de 1924, la situation se soldait encore plus brillamment. D'après le *Bulletin économique de l'Office commercial français pour la Syrie* (juin-juillet 1925, pp. 331-332), la situation budgétaire présentait un excédent total de recettes se chiffrant à 3 148 124 livres syriennes, soit 63 millions de francs au cours de ces mois de juin-juillet 1925. Cet excédent provenait, d'une part, de 2 439 811 livres syriennes sur les prévisions de recouvrement d'impôts, et d'autre part, de 708 313 livres syriennes d'économies réalisées sur les prévisions de dépenses.

Émouvantes manifestations de reconnaissance de la Syrie envers le général Weygand.

Le général Weygand pouvait assurément se rendre le témoignage qu'il avait bien travaillé. L'intérieur du pays pacifié, la sécurité des frontières, à part quelques bandes turques au Nord ou nomades à l'Est et au Sud, assurée ; l'essor économique en plein renouveau, la situation budgétaire non seulement en équilibre, mais même en excédent depuis 1923, c'est-à-dire en moins d'un an de labeur, que pouvait-on demander de plus au haut-commissaire ? Nous extrayons ce tableau suggestif d'une lettre de M. P. Gentizon au *Temps* : il s'applique spéciale-

ment à l'Etat des Alaouites, mais vaut tout autant pour les autres régions de la Syrie :

Beyrouth, août.

Le spectacle qui s'offre au voyageur se rendant de Tripoli à Lattaquieh est certainement celui qui permet le mieux de juger et mesurer à chaque pas l'œuvre de la France en Syrie. Dans toute cette admirable contrée sertie comme un joyau entre la mer et les montagnes, la paix, l'ordre, la prospérité règnent à cette heure de la façon la plus impressionnante. La route nouvellement construite est sans cesse sillonnée d'automobiles ; elles parcourent maintenant en quelques heures un trajet qui hier encore demandait quelques jours. Des théories de chariots lourdement chargés passent, et voici, se rendant à quelque fête, la cavalcade somptueuse d'un cheikh. A l'embouchure des rivières, filet en main, les pêcheurs guettent le poisson, et le long des champs de blé ondulant sur de larges étendues les chasseurs lâchent leurs faucons sur les cailles éperdues. Au pied des châteaux des croisés qui coiffent encore maintes collines, les villages entourés de vignes et de mûriers révèlent la plus parfaite aisance ; les petites villes du littoral, avec leurs constructions nouvelles qui montent de toutes parts, sont des ruches bourdonnantes. De nombreux troupeaux paissent dans les prairies ensoleillées ; voici quelques hectares de coton, voilà du tabac... Bref, tout offre en cet heureux pays l'image d'un labeur intelligent et ordonné et d'une parfaite santé politique et sociale. (*Temps*, 19. 8. 24, « L'Etat des Alaouites ».)

Voilà ce que le général Weygand avait fait en un an de ce petit peuple qui passait jadis pour le plus arriéré de la Syrie, « qui vivait à l'écart depuis des siècles, méprisé comme un troupeau de parias et écarté de toute vie publique ». A l'arrivée des Français, le pays ne possédait que 15 kilomètres de chaussées : en août 1924, il en possédait 400. A l'arrivée de Weygand, on y comptait dix écoles officielles réunissant 300 élèves ; peu après le départ du général, il y en avait 50, avec près de 3 000 élèves.

« Pas de paperasseries, continuait M. P. Gentizon, dans la lettre déjà citée ; pas de lois compliquées, quelques rouages simples fonctionnant pour l'Etat (des Alaouites) tout entier *avec un cadre de vingt-huit Français* seulement, dont la plupart sont attachés au gouverneur comme spécialistes de finances, d'agriculture, de travaux publics, d'hygiène. [...]

Telle était l'œuvre de Weygand, non seulement chez les Alaouites, mais même dans la Syrie tout entière. En moins de deux ans, la France a réussi à susciter partout « un élan de vitalité joyeuse et ordonnée ». Comment s'étonner dès lors des manifestations de reconnaissance, « souvent émouvantes et toujours sincères », par lesquelles les populations montraient au haut-commissaire leur attachement pour le bien qu'il leur avait départi ? Et cet attachement s'adressait, par l'intermédiaire du général, à la France elle-même. Lorsqu'il partit pour Marseille, en mai 1924, Weygand recevait ce télégramme envoyé par le Parlement alaouite : « Partez, Général, sous la protection du Seigneur et transmettez aux hautes autorités de Paris l'attachement indéfectible de notre peuple à la France. [...] »

En août 1923, le bruit courut en Syrie que Weygand allait être rappelé en France. L'émotion fut vive dans le pays et l'inquiétude réelle. Aussitôt qu'il en eut connaissance, le président du Conseil représentatif du Grand-Liban, Habib Pacha El Saad, écrivit à M. Poincaré, alors président du Conseil :

Depuis quelques jours des bruits — fondés ou non, je l'ignore — circulent d'après lesquels la mission de M. le général Weygand en Syrie et au Grand-Liban toucherait bientôt à sa fin. [...] Ces bruits ont été accueillis par la population libanaise avec une vive et légitime émotion. Pour se rendre compte de la pénible impression que cette nouvelle a produite, il faudrait être au courant de la situation critique que le Grand-Liban traversait au moment de l'arrivée de M. le général Weygand. L'insécurité et les troubles désolaient ce pays, de tempérament pacifique ; une crise d'autorité sévissait qui menaçait de se résoudre par une guerre civile ; le peuple libanais [...] perdait peu à peu sa confiance en l'administration mandataire. [...] Il a suffi de sa présence pour redresser en peu de temps, et avec des moyens qui n'avaient rien d'exceptionnel, une situation aussi grave ; grâce à son prestige personnel, à son énergique fermeté et à sa rapidité de décision, M. le général Weygand a réussi en l'espace de quelques semaines à rendre au Grand-Liban la sécurité et la paix dont il était depuis plusieurs mois privé. L'autorité s'étant de nouveau fait sentir, la confiance n'a pas tardé à renaître dans tous les cœurs. [...]

Je considère que j'accomplis un devoir patriotique en exposant à Votre Excellence, au nom du peuple libanais, l'inquiétude et l'émotion qu'il ressent devant l'éventualité du rappel de M. le général Weygand, et les vœux qu'il forme de le voir maintenir au poste délicat qui lui est confié.

Signé : HABIB EL SAAD.

La presse dasmasquine elle-même, d'abord violemment opposée au nouveau haut-commissaire, « hostile et insurgée », disait M. JACQUES BARDOUX (1), à qui nous empruntons l'extrait ci-dessous, se calmait pour passer ensuite à un langage qui honorait grandement le général. Le *Fate el Arab* notamment, cité par M. Bardoux, écrivait :

Le véritable devoir patriotique consiste, pour les patriotes, à donner la main au haut-commissaire afin de racheter les fautes passées et d'assurer son avenir paisible à cette nation, qui a jadis tant souffert, par la faute même de ses hommes prêts à favoriser leurs intérêts personnels, aux dépens de l'intérêt collectif.

« Une ère nouvelle d'entente avec la nation syrienne commence », ajoutait l'*Al Mouktaras*, et le *Fate el Arab* concluait que le haut-commissaire avait mérité « les remerciements de toute la population ».

La politique du général Weygand en Syrie. La tradition des Croisades et la tradition africaine

Aussi bien le général Weygand, tout comme Gouraud, était resté fidèle à la devise de Bugeaud *Ense et aratro*, par l'épée et par la charrue ; une main de fer dans un gant de velours. Quel tact, quelle finesse, et aussi quelle fermeté ne lui a-t-il pas fallu pour répondre aux désirs de chacun, pour ne heurter aucune susceptibilité, n'humilier aucune croyance dans ce pays aux religions innombrables parmi lesquelles cependant dominent le catholicisme et l'islamisme !

On compterait approximativement — écrivait le P. Louis JALABERT — 700 000 chrétiens contre deux millions de musulmans. A ce point inégal, ce partage constitue à lui seul une grave difficulté et impose des ménagements sous peine de voir se produire une rupture irrémédiable dans l'équilibre instable résultant de l'opposition de deux groupements religieux. Tenir compte exclusivement de la proportion numérique serait une erreur, car

(1) *République Française*, 7. 1. 24.

[illegible]sse musulmane, à très peu d'exceptions près, est d'un niveau de civilisation très inférieur à celui de la généralité de la population chrétienne. Cette erreur se doublerait d'une faute. Si à ses clients musulmans la France [illegible] justice et protection, on ne peut oublier les relations séculaires et le protectorat qui ont fait des chrétiens les amis de la France et valu au Liban, la terre chrétienne par excellence en Orient, le nom de « France du Levant ». Toute administration désireuse de répondre à la fois aux précédents historiques et de servir les intérêts de la France dans le Proche-Orient doit donc, sans léser dans leurs droits les musulmans, prendre son point d'appui sur les chrétiens. (*Vie Catholique*, 14. 11. 25, « La situation religieuse actuelle en Syrie ».)

Ce principe posé, le P. Louis Jalabert continue en disant que le rôle du haut-commissariat devait être d'éliminer tout prétexte de conflit ; s'étudier à atténuer les dissidences et à écarter les ferments latents de division. Moins que partout, il s'agissait de prendre parti pour l'un ou l'autre des éléments en équilibre instable :

Cette possibilité était devenue une réalité sous le gouvernement du général Weygand, dont la présence au Haut-Commissariat de la République en Syrie et au Liban avait marqué une période d'incontestable prospérité.

Respecté des musulmans, qui avaient trouvé en lui un chef dont la haute autorité n'avait pas besoin de la force pour s'imposer et dont la justice était égale pour tous, le général avait conquis le cœur de tous les chrétiens. [...] Le calme s'était rétabli, les âpres disputes suscitées par les ambitions rivales avaient baissé de ton. [...] Pacifiée, gouvernée, administrée, la Syrie apprenait à connaître les bienfaits de l'ordre et de l'équité. [...] (*Vie Catholique*, 14. 11. 25.)

Pour expliquer le brusque rappel du général Weygand, la presse de gauche écrivait non seulement que la nomination de Sarrail était un « geste symbolique », mais encore que le général Weygand, bon catholique, représentait trop là-bas, en Syrie, la vieille tradition chrétienne. Et l'*Europe Nouvelle*, peu suspecte de partialité, dans son éditorial du [illegible] que nous venons de citer, à le justifier de ce reproche :

La politique française était prise en Syrie entre deux traditions : la vieille tradition chrétienne, celle que l'on pourrait appeler la tradition des Croisades, et la tradition africaine, celle qu'exprime la formule « la France, Puissance musulmane », Godefroy de Bouillon et Lyautey. L'on a beaucoup répété, depuis quelque temps, que le général Weygand avait immédiatement sacrifié à la première et que son successeur, observant qu'il n'y avait en Syrie que 600 000 chrétiens en face de plus de 2 millions de musulmans, avait dû s'employer à rétablir l'équilibre ; mais il y a de très fortes raisons pour demeurer insensible à cette affirmation. Une remarque à cet égard [illegible]

L[illegible] rement de l'*Europe Nouvelle* était justifié, puisque les révoltés qui ont provoqué la crise actuelle sont [illegible]

Le rappel du général Weygand et la presse syrienne.

[illegible] nistratives : ambassadeurs, préfets, consuls, directeurs généraux ; tout, ou à peu près, fut balayé par la vague de fond du 11 mai 1924, et remplacé par des hommes à la dévotion du Cartel des gauches. Qui pourra dire le mal qui résulta pour la France de ces changements intempestifs et inopportuns ! Nous pouvons, dans le cas qui nous occupe, comme toucher du doigt les dommages que le rappel de Weygand a accumulés en Syrie, et l'on ne peut nier à présent que jamais pareille mesure ne pouvait venir plus mal à propos, même en ne tenant aucun compte de la personnalité elle-même du général Sarrail.

Voici, à l'appui de notre dire, ce qu'écrivait à l'*Express* de Lyon (17. 11. 24) un « Libanais de race, mais Français de cœur » :

La seule nouvelle qui est à l'ordre du jour, dans ces pays, c'est celle du départ du général Weygand et de l'arrivée prochaine du général Sarrail. Cette nouvelle a littéralement consterné la plupart des milieux libanais et syriens.

Ce que nous déplorons le plus ici, ce n'est pas tant ce remplacement (pourtant inexplicable) *que l'esprit même qui a inspiré ce changement*. Nous considérons que l'on n'a pas le droit de faire de nous les victimes d'une politique de partis basée sur un sectarisme absurde. Notre pays ne peut pas être indéfiniment un champ d'expérience où les divers Gouvernements de la République essayeront, chaque année, de nouveaux administrateurs et de nouveaux programmes. Aucun progrès n'est possible dans ces conditions.

Suit le tableau de la Syrie telle que l'avait faite Weygand.

Le général Weygand a rempli en Syrie et au Liban une mission dont on est unanime à apprécier les résultats. Nous n'avons jamais joui d'une sécurité et d'un ordre aussi parfaits que sous l'administration du chef d'état-major du maréchal Foch. Et maintenant que le général Weygand est parfaitement au courant des affaires de ce pays, au moment précis où il allait pouvoir réaliser les projets dont nous attendions avec impatience l'aboutissement, pourquoi faut-il que M. Herriot nous l'enlève soudainement pour lui désigner comme successeur le général Sarrail !...

Nos jeunes gens, que cette politique du Cartel a écœurés (et si nous nous occupons de la politique intérieure française c'est que, par le fait même du mandat, nos destinées sont fonction des vôtres), sont au désespoir.

Nous avons demandé le mandat français ; nous n'avons pas demandé un mandat radical-socialiste. Ce n'est pas tant la personnalité du général Sarrail qui nous effraye ; mais ce qui nous paraît énorme, c'est que le général Weygand soit rappelé précisément parce qu'il n'est pas du parti du Gouvernement et que son remplaçant nous soit donné uniquement parce qu'il en est le favori !...

Mêmes hommages au général Weygand et mêmes reproches au Gouvernement du Cartel dans le *Réveil* (cité dans ce même numéro de l'*Express* de Lyon), [illegible] par Sarrail pour « n'avoir pas dit beaucoup de bien du Gouvernement de M. Herriot » :

Le général Weygand nous quitte. Nous étions entrés, [illegible] trouvé la méthode à suivre et fait les plans indispensables. L'ensemble des pays sous mandat commençait à [illegible] nous sa présence et le voilà rappelé en France pour y [illegible] d'autres fonctions ! C'est notre droit et c'est [illegible]

regrets. Le Grand-Liban et la Syrie perdent un homme comme on en voit peu, une belle intelligence et un caractère, un administrateur de premier plan et un chef. Si le général Weygand avait eu pour successeur M. Herriot lui-même, cela n'eût diminué en aucune façon nos regrets.

On n'improvise pas un gouvernement et une administration. Ce n'est pas par intuition qu'on connaît les besoins et les moyens d'un peuple ou même d'une cité. Et c'est à nos dépens que se renouvellent les expériences ! Le général Weygand, respecté, aimé, remplissait admirablement sa mission, c'était bien le moins qu'on le laissât achever sa tâche.

Nous autres, Libanais, nous considérions comme un rare bonheur que le choix du Gouvernement français se fût arrêté sur lui pour prendre en mains nos affaires et nos destinées. Plus que jamais nous avons besoin de stabilité, et c'est l'instabilité qu'on nous propose, une instabilité qui ne nous est en aucune façon imputable.

Nous sommes satisfaits dans ce pays, pourtant difficile à satisfaire ; nous estimons que tout va pour le mieux ; nous constatons que l'ordre est partout ; nous rêvons d'un avenir prospère grâce à un homme sage et à des méthodes excellentes, et voilà que, d'un geste, l'édifice est par terre et qu'il nous faut recommencer.

Et qu'on ne dise pas que nous exagérons. Une longue initiation, ici plus qu'ailleurs, est indispensable. Nous faisons les frais de toutes les hésitations et de tous les faux pas.

Quel homme peut se croire omniscient pour prétendre à la maîtrise là où il lui faut tout apprendre ?

Voilà bien des raisons de déplorer que le général Weygand s'en aille. Et si à ce propos nous ne dissimulons pas notre peine, le général Sarrail, qui est un grand chef militaire, estimera certainement que ce sentiment nous honore et que la reconnaissance est la première des vertus.

Souhaitons que l'avenir nous soit favorable et que le général Sarrail puisse être un jour l'objet du même hommage que nous adressons, aujourd'hui, au chef illustre auquel il succède.

Quant au général Weygand, s'il est pour l'univers et pour l'histoire un des vainqueurs incontestés de la Grande Guerre et le sauveur de la Pologne, il est de plus, pour nous, le chef vigilant et lucide, le représentant admirable de la France éternelle.

La presse française, du moins celle que n'aveuglait pas la passion politique, manifestait unanimement les mêmes regrets du départ prématuré de Weygand, et rendait un éclatant hommage au pacificateur et à l'organisateur de la Syrie. Nous nous bornerons à cette citation des *Débats* (20. 12. 24), qui résume parfaitement l'opinion française à ce moment-là :

Le général Weygand n'avait pas sollicité son envoi en Syrie, pas plus qu'il n'avait demandé sa mission en Pologne. Mais il y a des tâches difficiles que, seul, un bon ouvrier peut remplir. A Beyrouth, comme à Varsovie, sa présence et sa décision allaient changer la face des choses. Il trouvait, en avril 1923, la Syrie menacée par l'ennemi extérieur, agitée par la propagande à l'intérieur, inquiète et craignant de retomber dans la misère de l'anarchie et de la servitude. Il laisse, en décembre 1924, la Syrie dans un état de calme et de prospérité qu'elle n'a jamais connu. Les vertus d'un grand chef rejaillissent sur la nation qu'il dirige. Libanais et Syriens ont le droit d'être en deuil. Le général Weygand était en train, par cette méthode inflexible dont il a le secret, d'assurer leur bonheur et leur tranquillité. Dans les regrets qui entourent son départ, il y a plus que de l'estime et de la reconnaissance : il y a la douleur d'un peuple qui commençait à renaître à l'espérance. [...]

Tant de services rendus en quelques mois, tant d'activité et de justesse de conception, tant de rapidité dans l'exécution avaient créé autour du général Weygand et de son œuvre une atmosphère de sympathie. Sa main ferme, qui savait gouverner, sa parole loyale, son regard fin, son équité, sa générosité et sa courtoisie laisseront en Orient des souvenirs inoubliables.

Tous ceux qui, le cœur serré, voyaient s'éloigner du rivage la chaloupe, couverte de roses et de jasmins, emportant le général, songeaient au pouvoir d'un homme dans ces territoires du Levant, où la personne morale et l'autorité du chef ont tant d'importance. Le vice-roi des Indes, le haut-commissaire britannique en Egypte demeurent les mêmes, maintenus par le Gouvernement anglais, qu'il soit socialiste ou conservateur. La fermeté de la politique extérieure de la Grande-Bretagne ne connaît pas les sursauts de la politique intérieure. Un homme tel que Weygand, s'il servait le roi George, aurait la faculté d'achever son œuvre. [...]

Dans cette instabilité, un pays sous mandat comme la Syrie souffre, et le Gouvernement français ne saurait être surpris si d'innombrables protestations lui parviennent, demandant à la Puissance mandataire de tenir compte des vœux des Syriens, unanimes à regretter le départ d'un chef qui avait su en peu de temps gagner leur confiance.

Le 5 décembre 1924, le général Weygand s'embarquait à Beyrouth pour la France. Il était nommé membre du Conseil supérieur de la Guerre. Il avait mis un an à organiser et à pacifier la Syrie ; il ne faudra pas six mois à son successeur pour bouleverser l'œuvre de ses prédécesseurs.

(*A suivre.*) FERNAND LOUVET.

ÉPHÉMÉRIDES

Lundi 12 décembre 1927.

FRANCE. — *Montpellier :* Mort de l'abbé Julien Rouquette, né à Vimenet (Aveyron) le 20. 9. 71, m. de la Soc. des Miss. afric. de Lyon, archiv. du dioc. depuis le 5. 12. 21, aut. de *La guerre des Camisards ; L'Inquisition protestante ; La révocation de l'Edit de Nantes en Languedoc ; Vie de saint Fulcran ;* compléta le *Bullaire* de Maguelonne ; collab. à la *Revue de l'histoire de l'Eglise de France,* et au *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques.*

Vendredi 16 décembre.

SAINT-SIÈGE. — La S. C. du St-Office met à l'Index *Le voyage de Shakespeare,* de M. Léon Daudet.

FRANCE. — *Paris :* Mort de Georges-Etienne-Albert Gauthier (de Clagny), né à Versailles le 14. 9. 53, doct. en dr., dép. de Seine-et-Oise, 1894-1910, bonapartiste, fondat. avec Paul Déroulède, de la Ligue des Patriotes, dont il était le vice-prés., fut direct. du *Journal de droit administratif.*

ALLEMAGNE. — *Berlin :* M. Seymour Parker Gilbert, agent gén. des payements de réparation, remet à la Commiss. des réparat. et au Gouv. du Reich son rapport sur la 3e année de fonctionnement du plan Dawes (1. 9. 26-31. 8. 27) ; il recommande la fixation du total de la dette allem. et prévoit l'évolution ultérieure du plan Dawes.

— *Francfort :* Accord entre les industries de produits colorants franç. et allemandes.

BELGIQUE. — *Bruxelles :* Congrès pour l'union des Eglises (16-18 déc.), organisé par des membres de l'Ass. cat. de la jeunesse belge ; thème du congrès : la meilleure manière de travailler à l'union est, pour les catholiques comme pour les orthodoxes, de pratiquer pleinement leur religion.

Canada. — *Québec :* Incendie du pensionnat cathol. St-ean Berchmans, pas de victimes.
Espagne. — *Madrid :* Nominat. comme ambass. en rgentine de M. Ramiro de Maetzu y Witney, né à Vitoria n 1875, rédact. au *Pueblo Vasco*, collab. à *El País*, *La orrespondencia de España*, *Heraldo de Madrid*, *Nuevo lundo*, *La Prensa* de Buenos-Aires.
Pays-Bas. — *La Haye :* La Cour perm. de justice intern. end son arrêt sur la demande en interprétation par le ouv. allem. des arrêts rel. à la prise de possession, par Pologne, de l'usine d'azote de Chorzow : elle a entendu econnaître le droit de propriété de la Soc. Oberschlesische tickstoffwerke A. G. sur l'usine de Chorzow.
Russie. — *Dnjeprowsk :* Deux trains entrent en colli-ion, 20 morts, 30 blessés graves.
Suisse. — *Genève :* Le cons. écon. S. D. N. élit pour rés. en 1928 M. Daniel Serruys, direct. des accords ommerc. au ministère fr. du Comm., et pour vice-prés. I. Ernst Trendelenburg, né en 1882, sous-secrét. du min. llem. de l'Economie.

Samedi 17 décembre.

Saint-Siège. — Mgr Francesco Borgongini Duca et . Camille Krofta (né en 1876, historien tchèque, spécial. n quest. écon. et relig.), envoyé extr. de Tchéco-Slova-uie, paraphent un *modus vivendi* entre le Saint-Siège et Tchéco-Slovaquie.
France. — D. (min. Pens.) rel. à l'organ. int. de office nat. et des comités départ. des combattants (*J. O.*, 8. 12. 27).
Allemagne. — *Berlin :* Le Reichstag adopte le proj. de oi d'impôt sur les salaires et s'ajourne au 19. 1. 28.
Andorre. — Elect. gén. pour le renouvellement du ons. des syndics des vallées.
Etats-Unis. — *Provincetown :* Le contre-torpilleur *'aulding* aborde et coule le submersible *S.-4* ; les 40 offi-iers et marins sont noyés, 6 d'entre eux ne succombèrent ue le 20 déc.
Finlande. — *Helsingfors :* M. Juho E. Sunila (né en 1875, t. à l'Univ. d'Helsingfors, études agric. en Danemark, uède, Allemagne, Suisse, Norvège, Esthonie et Autriche, rof. d'écon. agric. à l'Un. d'Helsingfors, 1914, inspect. es éc. d'agric. de l'Etat, 1913-15, prés. de la Soc. agric., 915, m. du Riksdag, 1922, min. de l'Agric., 1922-24, rés. de la comm. d'Agric. au Riksdag, 1924, chef du roupe parlem. du parti agrarien, 1924, aut. d'ouvrages gricoles) forme le nouveau cabinet.
Grèce. — *Athènes :* La Ch. vote la suspens. de l'immu-ité parlem. pour 9 dép. communistes, accusés de s'être ivrés à des menées contre l'intégrité de l'Etat.
Yougoslavie. — *Belgrade :* Echange des instruments de atific. du traité de comm. et de navig. germano-you-oslave du 6. 10. 27.

Dimanche 18 décembre.

France. — D. (min. Trav.) mod. le D. 9. 9. 05 rel. ux caisses de secours contre le chômage involont. (*J. O.*, o. 12. 27).
— *Arras :* M. Edmond Lefebvre du Prey, né à St-)mer le 16. 10. 66, avoc., dép. du Pas-de-Calais depuis e 7. 3. 09, de l'Un. rép. démoc., anc. min. Agric., est lu sén. du P.-de-C., en rempl. de Charles Jonnart, de 'Un. rép., décédé le 30. 9. 27 (*D. C.*, t. 18, 827).
— *Nantes :* M. Louis Linyer, avoc., libéral, est élu én. Loire-Inf. en rempl. du marquis Pierre de Montaigu, le la Droite, déc. le 13. 10. 27 (*D. C.*, t. 18, 947).
Allemagne. — *Berlin :* Congrès de l'Ordre des « Jeunes llemands », réunissant 2 000 dél. ; repousse la monar-hie héréd. et la S. D. N., considère le désarmement omme impossible, soutiendra les partis qui s'engageront transformer le régime actuel en un Etat vraiment opulaire.
Etats-Unis. — *Washington :* M. Frank Billings Kellogg, ecrét. Etat, remet à M. Paul Claudel, ambass. de France, n avant-projet du pacte de paix à signer entre les 2 pays.

Lundi 19 décembre.

Saint-Siège. — Consistoire secret pour la créat. de nouveaux card. prêtres, préconisat. de nombreux rchev. et év., allocut. pontif. : démission du card. Louis Billot (*D. C.*, t. 19, 3-5).

France. — *Bourg-la-Reine :* Mort de l'helléniste Auguste Jardé, 51 ans, ét. à l'Ec. norm. et à l'Ec. fr. d'Athènes, maître de conf. d'histoire anc. à l'Ec. norm. sup. de Sèvres et à la Fac. des lettres de l'Un. de Lille, secrét. gén. de la Soc. des ét. grecques, aut. de *La production du blé dans la Grèce antique ; La formation du peuple grec.*
— *Nancy :* Mort de Henri Mengin, né à Nancy le 22. 9. 52, ét. au Lycée et à la Faculté de Nancy, anc. bâtonnier de Nancy et maire de la ville de 1919 à 1925, m. de l'Ac. de Stanislas, corresp. de l'Ac. de Metz, aut. d'ouvr. d'histoire.
— *Paris :* Congrès de la Fédér. nat. des syndic. de fonction. (19-21 déc.) : exclusion des extrémistes, dont les syndic. ne payaient plus les cotisat. depuis de longs mois, revendicat. du droit syndical ; l'adhésion à la C. G. T. deviendra effective le 1. 1. 28. — L'Ac. des sc. élit comme assoc. étr. le physicien Sir Ernest Rutherford (né à Nelson, Nouv.-Zélande, le 30. 8. 71, ét. au collège de Nelson, à Canterbury College de Christchurch, aux Univ. de Nouv. Zélande et de Cambridge, maître ès arts de 1re classe en mathém. et en phys., 1893, doct. en droit de 7 Univ., doct. en sc. de 3 Univ., prix Nobel de chimie, 1908, prés. de l'Assoc. brit. des sc., 1923, prof. de phys. à l'Un. McGill à Montréal, 1898-1907, prof. et direct. des laborat. de phys. à l'Un. de Manchester, 1907-19, agrégé de Trinity College depuis 1919, prof. de phys. expériment. et direct. du laborat. Cavendish depuis 1919, aut. de *Radio-activity*, 1904 ; *Radio-active Transformations*, 1906 ; *Radio-active Substances and their Radiations*, 1912 ; collab. à *Transactions Royal Society*, *Philosophical Magazine*, et à d'autres revues, spécial. pour les études de conduc-tivité de l'électricité et de radio-activité), en rempl. de Charles Doolittle Walcott, décédé le 27. 2. 27 (*D. C.*, t. 17, 768).
— *Strasbourg :* Mort du chan. Nicolas Delsor, né à Strasbourg le 5. 10. 47, prof. au petit sém. de Stras-bourg, 1869-74, curé de Wahlenheim, 1879-89, de Nordheim, 1889-1901, de Marlenheim, 1901-19, dép. au Reichstag, 1898-1918, dép. à la 2e Ch. d'Alsace-Lorraine, 1911-1919, dernier prés. de cette ass., chev. Légion d'hon-neur, 1er mai 1919, sén. du Bas-Rhin, 1920-27, de la Gauche rép., dir.-fondat. de la 2e série de la *Revue catho-lique d'Alsace*, 1882, et de l'*Elsaesser Volksbote*, de Stras-bourg ; le 7. 1. 1904, Emile Combes, prés. Cons., l'avait fait expulser de Lunéville, où il était venu pour donner une confér. dans un cercle cath. d'ouvriers (Cf. *Q. A.*, t. 72, pp. 182-190).
Allemagne. — *Berlin :* Premier numéro du *Der Ber-liner Mittag*, journal de droite édité par le Dr Œstreich, qui édite le *Berliner Boersenzeitung*, fondé en 1855.
Lettonie. — *Riga :* Arrestat. de 17 personnes accusées d'espionnage pour le compte des Soviets.

Mardi 20 décembre.

Brésil. — *Rio-de-Janeiro :* Le Sénat fédér. vote le proj. de loi concern. le compromis franco-brésilien d'arbitrage, ce proj. intéresse le payement en or des dettes d'avant-guerre.
Etats-Unis. — *Washington :* La Ch. des représentants vote le proj. de loi rel. aux biens étr., prévoyant la rétrocession de tous les biens allemands saisis pendant la guerre et le règl. de toutes les revendicat. de guerre des citoyens amér. contre l'Allemagne.
Grande-Bretagne. — *Londres :* Rép. de M. Baldwin à la pétition des pacifistes anglais remise le 8 déc. par M. A. Ponsonby (*D. C.*, t. 19, 60) : cette proposit. ten-drait à la disparit. de la flotte et de l'armée brit., ce qui provoquerait l'effondrement de la S. D. N., l'Angleterre désarmée deviendrait une proie facile. — Le cons. gén. du congrès des Trade-Unions décide de nommer un sous-comité chargé de choisir les sujets susceptibles d'être examinés à la confér. mixte proposée par un groupe de patrons.
Irak. — *Bagdad :* Démiss. des ministres de l'Int. et des Fin.
Irlande. — *Old Head of Kinsale :* Le vapeur anglais *Pearl* touche des rochers et sombre corps et biens.
Yougoslavie. — *Belgrade :* Signat. avec la Hongrie de 6 convent. réglant les questions administrat., fin. et écon., et les quest. de trafic à la frontière.

Mercredi 21 décembre.

FRANCE. — *Paris :* M. Federico Alvarez de Toledo, 1er ambass. extraord. et plénipot. de la Rép. Argentine, présente ses lettres de créance à M. Doumergue ; il était chef de la légation d'Argentine à Paris depuis le 6. 10. 23.

ALLEMAGNE. — *Munich :* Mort du romancier Michel-Georges Conrad, né à Gnodstatt le 5. 4. 46, fonda à Munich en 1885 l'hebdomad. *Die Gesellschaft*, qu'il dirigea jusqu'en 1903, aut. des esquisses *Parisiana*, 1880 ; *Mme Lutetia*, 1883 ; *Lutetias Toechter*, 1883, et des romans *Was die Isar rauscht*, 3 vol., 1888-93, 1898 ; *Die Klugen Jungfrauen*, 3 vol., 1889 ; *In purpurner Finsternis*, 1895 ; *Majestaet*, 1902.

ARGENTINE. — *Buenos-Aires :* Le Gouv. envoie à la S. D. N. 125 000 dollars, montant de sa cotisat. pour l'année 1927.

ESPAGNE. — *Madrid :* Constitut. d'un nouveau parti, le « parti libéral-socialiste » ; maintien du culte de la liberté, des droits égaux pour la femme et pour l'homme, suffrage univ., et réunion des Cortès à époques régulières, construct. d'une école par 1 000 habitants et gratuité de l'enseign. second., retour de l'Espagne à la S. D. N.

ITALIE. — *Rome :* Décret-loi stabilisant la lire sur la base de 3 lires 76 pour 1 lire or, soit 19 lires pour 1 dollar et 92 lires 46 pour 1 livre.

SUISSE. — *Genève :* Les Gouv. français et belge signent la convent. pour l'exécut. des sentences arbitrales étrang., conclue à Genève le 26. 9. 27.

Jeudi 22 décembre.

SAINT-SIÈGE. — Consist. public pour l'imposit. du chapeau au card. Auguste Hlond, avec le titre de S. Maria della Pace, créé au consist. du 20. 6. 27 ; et aux card. Lépicier, avec le titre de S. Susanna ; Rouleau, avec le titre de S. Pietro in Montorio ; Binet, avec le titre de S. Prisca ; Serèdi, avec le titre des SS. Andrea e Gregorio al Celio, créés au consist. secret du 19. 12. 27 ; de nouveaux archev. et év. sont préconisés.

FRANCE. — D. (min. Just.) modif. le titre II du D. 5. 10. 20 portant règl. d'administr. publ. sur les frais de justice en matière crimin., de pol. correct. et de simple pol. (*J. O.*, 24. 12. 27).

— *Sénat :* Vote de l'ensemble du budget de 1928.

— *Paris :* Séance publ. annuelle de l'Ac. fr. ; rapport de M. René Doumic sur les prix litt., disc. de M. Henri de Régnier sur les prix de vertu. — Mort de Paul-Edmond Thierry-Delanoue, âgé de 86 ans, dép. de l'Aube 1889-1919, de la Gauche démocratique.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Mort de Hermann Molkenbuhr, né le 11. 9. 51, à Wedel (Holstein), ouvrier de l'industr. du tabac, fond. de la Féder. ouvr. du tabac, un des promoteurs du mouvement social. en Allemagne, m. du Reichstag, 1890-1924.

BELGIQUE. — *Bruxelles :* La Ch. des représentants vote la loi sur le contingent de l'armée, par 91 contre 80, ainsi que les lois concernant la convent. et le traité de conciliat. et d'arbitr. avec le Portugal et le traité de comm. avec la Turquie ; la loi milit. et les lois concernant la convent. et les traités sont votés par le Sénat le 23 déc.

— *Schoobeek* (Château) : Mort du comte Théodore de Renesse, âgé de 73 ans, sén. de Hasselt-Tongres-Maesyck, gouv. du Limbourg.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Clôt. de l'ass. des évêques anglic. réunie pour discuter la situat. créée par le rejet du nouveau livre de prières (*Prayer Book*) par la Ch. des Communes ; le nouveau livre sera soumis à l'ass. des Eglises de Gde-Bretagne après modificat. et, pour le moment, ne sera pas utilisé par le clergé.

LETTONIE. — *Riga :* Sign. du traité de comm. provis. avec la Pologne, sur la base du principe de la nation la plus favorisée, et d'un accord sur les contingents d'exportat. des produits industriels.

PÉROU. — *Lima :* La Ch. des représentants approuve le traité élaboré en 1922 et fixant la ligne frontière entre le Pérou et la Bolivie.

POLOGNE. — Reprise du trafic libre à la frontière polono-lituanienne, suivant l'accord conclu à Genève le 10 déc.

Vendredi 23 décembre.

FRANCE. — *Paris :* Mort d'Emile Desvaux, né à Vire le 30. 6. 79, collab. au *Journal de Caen*, à la *Dépêche de Rouen*, au *Radical* de Paris, conseiller munic. du quartier des Carrières-d'Amérique (Paris) depuis 1908, radic.-soc., édita après la guerre, pendant deux ans, *Le Sauvage*.

ETATS-UNIS. — *New-York :* Mrs Frances Grayson, nièce de l'ex-prés. Woodrow Wilson, le pilote Oskar Ondal, le navig. Brice H. Goldsborough et le mécan. expert Fred Koehler, sur l'avion amphibie *Dawn*, se perdent en mer pendant l'étape New-York-Harbour Grace ; ils devaient ensuite tenter la traversée de l'Atlantique.

ITALIE. — *Rome :* M. Mussolini et Ilias bey Vrioni, min. Aff. étr. d'Albanie depuis le 14. 2. 27, échangent les instruments de ratif. du traité déf. italo-albanais, signé à Tirana le 22. 11. 27.

PAYS-BAS. — *La Haye :* Le Dr Rutgers est nommé gouvern. de la Guyane néerlandaise.

Samedi 24 décembre.

SAINT-SIÈGE. — Répondant aux vœux exprimés par les card. à l'occasion de la Noël, Pie XI énumère les motifs de joie et de douleur (*D. C.*, t. 19, 67-73).

FRANCE. — Arr. (min. Pens.) nommant le prés. (M. André Maginot) et les m. du comité provis. d'administr. de l'Office nat. des combattants (*J. O.*, 25. 12. 27 ; *rectificatif*, *J. O.*, 29. 12. 27).

— *Nice :* Mort de Serge Dimitrievitch Sazonof, né dans le Gouvernement de Riazan (Russie) en 1860, ét. au lycée impér. Alexandrowsky, stage aux ambass. de Rome et de Londres, min. de Russie auprès du St-Siège, avr. 1906, adjoint du min. Aff. étr., M. Isvolsky, min. Aff. étr., 1910-juill. 1916, négocia avec Sir Edward Grey à Balmoral, en 1912, le rapprochement anglo-russe, inaugura une polit. de rapprochement avec la Roumanie, représenta le Gouvern. provis. à Londres, 1917.

— *Strasbourg :* 70 perquisitions sont opérées chez les meneurs du mouvement autonomiste et chez des communistes ; elles sont poursuivies à Colmar, Mulhouse, Ensisheim, Haguenau, Metz, Sarreguemines, Dannemarie, Rech, Herbitzheim, Keskastel, Hambach.

ARGENTINE. — *Buenos-Aires :* Des anarchistes, pour venger la mort de Sacco et Vanzetti, lancent une bombe dans les bâtiments de la National City Bank (2 morts et 20 blessés), et dans ceux de la Banque nationale de Boston ; 70 personnes arrêtées, relaxées le 29 déc.

BRÉSIL. — *Nictheroy :* Le sén. Manoel Duarte prend poss. du Gouvern. de l'Etat de Rio-de-Janeiro.

IRLANDE. — *Parkstown :* Mort de Mgr Thomas Fennelly, né à Moyne, dioc. de Cashel, le 27. 1. 45, ét. à Thurles, Castlernoch, Maynooth, év. tit. d'Ostracine le 31. 3. 01 et coadj. à Cashel, archev. de Cashel le 23. 7. 02, démiss. et archev. tit. de Méthymne le 7. 5. 13.

PERSE. — La France renonce au bénéfice des capitulat. sur l'assurance que ses ressortissants jouiront du traitement de la nation la plus favorisée.

Dimanche 25 décembre.

FRANCE. — D. (min. Trav.) modif. le D. 4. 12. 13 rel. à l'assist. aux familles nombr. (*J. O.*, 2-3. 1. 28).

— *Parlement :* Vote définitif du budget de 1928, à la Chambre par 400 contre 135, et au Sénat par 271 contre 17 ; clôt. de la sess. extraord. de 1927.

— *Mesnil-Saint-Loup* (Aube) : Mort de Dom Bernard Maréchaux, Bénédictin de la Congr. Olivétaine, né à Chaource, abbé de N.-D. de la Ste-Espérance, puis de Ste-Françoise-Romaine à Rome, et de nouveau de N.-D. de la Ste-Espérance, aut. de *Le merveilleux divin et le merveilleux démoniaque*, 1901.

— *Paris :* Mort de Léon Geoffray, né à Paris le 1. 10. 52, ét. au lycée Bonaparte, min. plénipot. à Londres, 1896, consul gén. au Caire, 1908-10, ambass. à Madrid, 1910-17.

Lundi 26 décembre.

FRANCE. — L. relat. aux limites d'âges des off. gén. (*J. O.*, 26-27. 12. 27).

— *Paris :* Congrès nat. extraord. du parti soc. (S. F. I. O.) (26-29 déc.) ; adopte le prélèvement sur la fortune acquise ; le progr. élector. est voté à l'unanimité ; au 1er tour, le parti soc. ira à la bataille dans toutes les

circonscriptions ; au second tour, les fédérat. assureront le désistement en faveur du candidat, à quelque format. polit. qu'il appartienne, qui a le plus de chances de battre la réaction. — Mort du R. P. Claude Allez, Aug. de l'Ass., né à Bouillargues (Gard), le 1. 8. 66, dir. du *Noël* depuis 1896, fond. de l'*Etoile Noëliste*, de l'*Echo du Noël*, du *Sanctuaire*, de *Bernadette*, promoteur et organisateur de l' « Union Noëliste ».

Grande-Bretagne. — *Rottingdean* (Brighton) : Mort, à Lethersdale, de Sir William Henry Holland, 1er baron Rotherham, né le 15. 12. 49, fils de William Holland, de Manchester, alderman de Manchester en 1888, prés. de la Ch. de comm. de Manchester, 1895-99, prés. de l'Assoc. des Ch. de comm., 1904, commiss. brit. aux Expos. univ. de Bruxelles, Paris, Milan, représ. libér. de Salford, 1892-95, 1899-1910, marié en 1874 à Mary (fille de James Lund, de Malsis Hall, Leeds, reçu dans l'Eglise cath. en 1905), créé chev. en 1902, 1er baronet en 1907, 1er baron Rotherham en 1910, reçu dans l'Eglise cath. en 1922 (les enfants sont protestants, le fils aîné, l'Hon. Stuart Lund Holland, né le 25. 10. 76, ét. à Harrow, Exeter College, Oxford, capit. de dragons, a servi dans le Sud-Afric. et pendant la Grande Guerre, a épousé en 1909 Miriam Agnes Wright, fille de Henry W. Wright, hérite de la baronnie), grand cotonnier, prés. de la Fine Cotton Spinners and Doublers' Association, dir. de la London Joint City and Midland Bank.

Italie. — *Rome :* Tremblement de terre.

Russie. — *Moscou :* Mort du psychiâtre Vladimir Mikhaïlovitch Bekhterev, âgé de 70 ans, ét. à l'Acad. médico-chirurg. de Pétrograd, élève de Du Bois Reymond en Allemagne et de Charcot en France, prof. à la Fac. de médecine de Pétrograd, où il fonda l'Institut de psychologie et de neurologie, en 1908 ; rallié aux Soviets, il fonda l'Institut des études du cerveau et fut 5 fois membre du soviet de Pétrograd.

— *Pétrograd :* Mort de Sokhoski, âgé de 86 ans, prof. de mathém. pendant 50 ans à l'Ec. des ponts et chaussées.

Mardi 27 décembre.

Saint-Siège. — M. Hermann Albat, prof. de dr. internat. à l'Un. de Riga, envoyé extraord. et min. plénip. de Lettonie, présente ses lettres de créance à Pie XI.

France. — L. portant fixat. du budget gén. de l'exercice 1928 (*J. O.*, 28. 12. 27 ; — *errata : J. O.*, 14. 1. 28). — L. rel. à la libérat., après 12 mois de service, des milit. et marins appelés pères de 3 enfants au moins (*J. O.*, 28. 12. 27). — Le *J. O.* publie les tableaux annexés aux arr. préfect. fixant, par département, le taux des salaires devant servir de base à la déterminat. des indemnités dues aux ouvriers agric. victimes d'accid. du trav., en exécut. des art. 8 et 9 L. 15. 12. 22.

— *Montferrand :* Mort du Fr. Imier de Jésus Lafabrègue, des Fr. des Ec. chrétiennes, né le 9. 1. 55, à Ste-Radegonde, dioc. de Rodez, visit. provinc. aux Etats-Unis, assist. gén. le 27. 4. 07, Sup. gén., 17. 5. 13-mai 1923.

Australie. — *Sydney :* Aux régates, refus du personnel de servir les invités, y compris le gouv. gén., Lord Stonehaven of Ure, du command. du paquebot *Moreton Bay*. Le Gouv. austral. avait décidé de vendre sa flotte, commonwealth Shipping Line, en raison des grèves du personnel. (Lord Stonehaven, jadis Sir John Lawrence Baird, né le 27. 4. 74, fils du 1er baronet, marié en 1905 à Lady Ethel Keith-Falconer, fille du 10e comte de Kintore, ét. à Eton, à Christchurch, Oxford, attaché d'ambass. à Vienne, 1896, au Caire, 1898, en Abyssinie, 1899, sous-secrét. aux Trav. publics d'Egypte, 1900-02, consul gén. en Abyssinie, 1902, sous-secrét. d'Etat de l'Air, 1918, sous-secrét. d'Etat de l'Int., 1919, premier commiss. du Trav., 1922, gouv. gén. d'Australie depuis oct. 1925.)

Espagne. — *Madrid :* Le roi Alphonse XIII impose au card. Pierre Segura y Saenz, archev. Tolède et primat d'Espagne, la barrette cardinalice, apportée par l'ablégat pontif. Mgr Jules Belvederi, accompagné du garde-noble comte Camille Pietromarchi, courrier de cabinet. — Mort du marquis de Laurencin, âgé de 70 ans, direct. de l'Ac. d'histoire, majordome de semaine du roi Alphonse XIII.

Etats-Unis. — *New-York :* M. J. Pierpont-Morgan est nommé prés. de la Corporation de l'acier des Etats-Unis, succédant au juge Gary, décédé.

Grande-Bretagne. — *Bristol :* Mort, à Stoke Bishop, de Sir Edward Burnet James, né en 1857, marié en 1883 à Mabel Amelia, fille de Sir George William Edwards, maire de Bristol, 1904 et 1907, prés. de l'Assoc. conserv. de Bristol, 1905-07, créé chev. en 1908, assoc. à la firme de tabacs Edwards, Ringer and Biggs, puis dir. de l'Imperial Tobacco Co.

Hongrie. — *Kalocsa :* Mort de Jules Fenyi, né à Odenburg le 9. 1. 45, de la S. J. depuis 1884, direct. de l'observatoire archiépisc. de Kalocsa depuis 1886, observa les protubérances solaires et la météorologie, m. de l'Ac. hongroise des sc., aut. de *Protuberanzen der Sonne*, 1886 ; *Gewitterregistrierung*, 1901.

Japon. — *Tokio :* Mort de Mastoro Yanagisaw, qui fut min. I. P., prés. de l'Univ. impér., m. de la Ch. des pairs.

Turquie. — Collis., dans la Marmara, des bateaux turcs *Marmara* et *Sevindie ;* ce dernier coule avec 85 passagers.

Mercredi 28 décembre.

France. — L. modif. la L. 1. 4. 98 rel. aux sociétés de secours mutuels (*J. O.*, 29. 12. 27).

— *Paris :* Déclarat. de l'Assoc. intern. « Les amitiés internationales », but : développer les relat. d'amitié entre étrangers pour favoriser la paix et créer à cet effet une section dans chaque pays (*J. O.*, 31. 12. 27).

Argentine. — *Buenos-Aires :* Signat., avec le Brésil, d'une convent. complément. au traité de 1898 concernant les limites des 2 pays en face de l'île Quarahim, dans le fleuve Uruguay.

Etats-Unis. — *Washington :* M. Frank B. Kellogg, secrét. d'Etat, remet à M. Paul Claudel, min. France, un proj. revisé du pacte à signer entre la France et les Etats-Unis en vue de proclamer la mise de la guerre hors la loi ; il suggère d'obtenir l'adhésion des principales Puissances à une déclarat. par laquelle elles renoncent à la guerre comme instrument de polit. nationale.

Grande-Bretagne. — *Edinburgh* (Ecosse) : Mort d'Archibald Macpherson, fils de Gavin Macpherson, né à Edinburgh, cath., homme d'œuvres et architecte de nombr. églises en Ecosse, Angleterre, Irlande, aux Etats-Unis.

Russie. — *Odessa :* Assassinat de Francesco Cozzio, vice-consul d'Italie, par des enfants « mal gardés ».

Jeudi 29 décembre.

Saint-Siège. — Pie XI reçoit en audience privée le prince et la princesse Ri, de Corée.

France. — D. (min. Aff. étr.) portant approbat. et publicat. de la déclarat. entre la France et le Gouvern. de la Sarre au sujet de la caution *judicatum solvi* signée à Paris le 14. 12. 27 (*J. O.*, 1. 1. 28). — D. (min. G.) portant règlement d'administr. publ. mod. le D. 13. 1. 26 pour l'applic. de l'art. 52 L. 1. 4. 23 sur le recrutement de l'armée (*J. O.*, 11. 1. 28).

— *Bayeux :* Mort de Mgr Thomas-Paul-Henri Lemonnier, né à Etretat, dioc. de Rouen, le 16. 9. 53, prof. de sciences à l'éc. des sourds-muets en 1879 et au petit sémin. de Rouen, vic. gén., 1893, élu év. de Bayeux, 13. 7. 06, commandeur de l'Ordre de Léopold II, 9. 8. 19, chev. de la Lég. d'honn., 30. 10. 20.

— *Paris :* Le conseil des régents de la Banque de France abaisse le taux de son escompte de 5 à 4 %.

Grande-Bretagne. — *Londres :* M. Philip Snowden donne sa démiss. de m. de l'Independent Labour Party (né en 1864, marié en 1905 à Ethel [aut. de *Through Bolshevik Russia*, 1920 ; *A Political Pilgrim in Europe*, 1921], au Civil Service, 1886-1893, journaliste et conférencier, prés. de l'Independent Labour Party, 1903-06, 1907-19, m. de la commiss. royale pour les canaux et les voies d'eaux, de la commiss. royale du Civil Service, de l'office du contrôle central pour les liqueurs, dép. de Blackburn, 1906-18, de Colne Valley [Yorkshire] depuis 1922, aut. de *The Socialist Budget ; Socialism and Syndicalism ; Socialism and the Drink Question ; The Living Wage ; Labour and Finance ; Labour and the New World*). — Mort du chan. James Driscoll, né à Londres le 20. 3. 70, élevé à St. Wilfrid's College, Oakamoor, et à St. Edmund's College, Ware, puis au collège romain à Rome, maître ès arts de l'Un. de Londres, prof. pendant 9 ans à St. Edmund's, dir. pendant 11 ans de l'éc. annexée à la cathédrale de Westminster, 1er sup. de l'Ec. du cardinal Vaughan, depuis 1914, fond. et chapelain de la Soc.

des étudiants cathol. de l'Univ. de Londres, admin. de la Common Fund du clergé séculier, chan. de Westminster, [illegible] secr. de la Conference des collèges cath., reviseur du [illegible] de chant des écoles cath., m. du Catholic Education [illegible]uncil Committee, admin. de l'hôpital St. John and [illegible]eth's.

GUA[illegible]PE. — *Pointe-à-Pitre :* Mort d'Achille-René Boisneu[illegible], [illegible] à Gosier (Guadeloupe) le 9. 11. 73, dép. de la Guadeloupe, 1914-1924, du parti rad. et rad.-soc., maire de Pointe-à-Pitre, aut. de *Jours de bataille*.

INDE. — *Madras :* 42e séance annuelle du Congrès nationaliste des Indes, sous la prés. du Dr Ansari ; décide de s'opposer à la Commission statutaire.

ITALIE. — *Turin :* Mort du sénat. Théophile Rossi, anc. ministre.

JAPON. — *Tokio :* Inaugurat. du premier chemin de fer métropolitain.

SUISSE. — *Genève :* M. Pakrevan, gérant du minist. persan des Aff. étr., adresse au Secrét. S. D. N. une protestat. contre l'art. 6 (relatif aux îles Bahrein) du traité du 20. 5. 27 entre la Gde-Bretagne et le Hedjaz.

YOUGOSLAVIE. — *Cettigné :* Mort du voïvode Boja Petrovitch Niégosch, né en 1845, ét. au lycée Louis-le-Grand, Paris, et à St-Cyr, héritier présomptif jusqu'en 1871, commanda l'armée monténégrine durant la guerre de libérat. contre les Turcs, 1876-78, prés. du Cons., 1879-1905, refusa le poste de gouv. de l'île de Crète en 1897, m. de l'état-major gén. pendant la guerre balkanique, gouv. de Scutari, 1914, interné par les Autrichiens en 1916.

Vendredi 30 décembre.

FRANCE. — D. (min. Aff. étr.) portant approbat. et publicat. de la déclarat. entre la France et le Gouvern. de la Sarre au sujet de l'assist. judic. signée à Paris le 14. 12. 27 (*J. O.*, 1. 1. 28). — Le *J. O.* publie une Instruct. (min. G.) rel. à l'applicat. du D. 29. 11. 26 portant attribut. de la méd. de la Reconn. fr.

— *Strasbourg :* Arrestat. de 12 autonomistes, dont l'abbé Joseph Fashauer et sa belle-sœur, Agnès Eggemann, créateurs du « Schutzbund », organisat. de combat en faveur du séparatisme ; 2 nouv. arrest. le 31 déc.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Mort du Dr Alexandre Blackhall-Morison, chirurgien, fils d'Alexander Cushnie Morison, et petit-fils de Sir Alexander Morison, tous deux médecins.

ITALIE. — *Rome :* Signat. avec l'Autriche d'un protoc. additionnel au traité de comm. et de navigat. italo-autrichien, signé à Rome le 28. 4. 23. — Mort du militant soc. maximaliste Costantino Lazzari, né à Cremone en 1857, fondat. à Milan, en 1882, du parti ouvrier, dissous en 1886, et à Gênes, en 1892, du parti des travailleurs italiens, qui devint en 1893 le parti soc. des travailleurs italiens, dép., un des fondat. de l'hebdomad. *La lotta di classe*.

NICARAGUA. — *Quilali :* Rencontre entre les libéraux rebelles du général Enro Sandino et les fusiliers marins américains, qui eurent 5 morts et 23 blessés, nouveau combat le 1er janvier, 1 Américain tué et 5 blessés.

PERSE. — *Téhéran :* Mort de l'anc. régent de Perse Abou'l Kassim kahn, surnommé Nassir el Mulk, né en 1857, ét. à Balliol College, Oxford, gouv. au Kurdistan, 1901-04, min. Fin., oct. 1905-sept. 1909, premier min. oct. 1909, régent 25. 9. 10, prit sa retraite à la chute du sultan Ahmed Chah Kadjar, le 31. 10. 25.

Samedi 31 décembre.

FRANCE. — D. (min. T. P.) modif. le D. 28. 6. 27 rel. à la réorganis. du comité consult. de l'exploitat. techn. et commerc. des chemins de fer (*J. O.*, 7. 1. 28). — D. (min. G.) portant nominat. des m. du cons. sup. de la guerre pour 1928 (*J. O.*, 2-3. 1. 28).

BELGIQUE. — *Bruxelles :* Le lieut.-gén. Tilkens est nommé gouv. gén. du Congo en rempl. de M. Martin Rutten, gouv. depuis 1923, démissionnaire.

ESPAGNE. — *Zamora :* Mort de Mgr Antoine Alvaro y Ballano, né à Cimballa, dioc. de Tarazona, le 28. 1. 76, prof. d'hébreu et de philos. au sémin. de Sigüenza, de théolog. aux sémin. d'Osma et de Tolède, archidiacre de l'égl. métrop. de Tolède, élu év. tit. d'Apollonie et auxiliaire à Tolède le 9. 6. 13, év. de Zamora le 28. 5. 14.

ÉTATS-UNIS. — *East Rochester :* Mort du Dr Algernon Sidney Crapsey, âgé de 80 ans, confér. et litt., recteur de l'église épiscopalienne de East Rochester pendant 27 ans, déposé comme hérét. en 1906 par les épiscopaliens.

GRANDE-BRETAGNE. — *Cheltenham :* Mort de Bertram Bartlett Blackall, fils de G. W. Blackall, né à Slough, ingénieur princ. du Great Western Railway.

— *Pentryn* (Carmarthen) : Mort de Lady Morris, Florence Julia, avait d'abord épousé Franklin C. Pollard, puis en 1868 Sir Lewis Morris (le littérateur), dont elle était veuve depuis 1905.

BIBLIOGRAPHIE

Les voies ordinaires de la vie spirituelle, par Mgr ALBERT FARGES. — Un vol. in-8° de 475 pages. Prix, 10 francs. Lethielleux, Paris.

« Mgr Farges, si connu déjà pour ses travaux de philosophie et son beau livre *Les phénomènes mystiques*, a mis le meilleur de sa science et de son cœur à composer le manuel rêvé.

» C'est la pure doctrine classique qui l'inspire tout entier : le *but* à atteindre, ou la possession de Dieu par la divine charité ; les *obstacles* à vaincre : la concupiscence, le monde et le démon ; l'*armure* spirituelle qui nous est donnée pour en triompher : la grâce, les vertus et les dons ; les *exercices de piété* qui nous permettent de bien utiliser cette armure ; enfin, les *trois voies* à parcourir pour arriver aux sommets de la perfection.

» Ici ou là, une référence à l'un ou l'autre ouvrage récent, qu'il ne convient pas d'ignorer, rendrait service aux séminaristes, prêtres, gens du monde aspirant à la perfection, qui sont appelés à se servir de cet ouvrage excellent. — RAOUL PLUS. » (*Etudes*, 5 févr. 1926 ; p. 367.)

De la souffrance. *Comment porter sa croix en face de Dieu, en face de soi-même*, par MARGUERITE DUPORTAL. — Un vol. in-8° couronne de 264 pages. Prix, 10 francs. Lethielleux, Paris.

« La souffrance n'a de sens que dans un système spiritualiste qui voit dans la vie présente une préparation à notre destinée véritable et définitive. Elle est permise par Dieu pour des raisons de lui connues, et toujours pour notre bien. Cette épreuve inévitable, il nous faut l'accepter, et c'est un art. Sans prétention, mais avec une sérieuse culture philosophique et une solide érudition, l'auteur nous enseigne l'art si difficile de *bien souffrir*.

» Les âmes éprouvées et ceux à qui incombe le ministère si délicat de consolateur liront ces pages avec le plus grand profit. — J. FRANCKEN, S. J. » (*Nouvelle Revue Théologique*, déc. 1927, p. 799.)

Saint Pierre, par A. GHESQUIÈRE, O. P. — Un vol. 19 × 12 cm. de 100 pages. Prix, 4 francs. Editions de la *Vie Spirituelle*, Desclée, Paris.

« Méditation pieuse, délicate, toute simple, plutôt qu'œuvre d'érudition, ces lignes font goûter la douceur de l'intime amitié de Pierre et de Jésus. Ne seraient-elles pas une révélation pour ces âmes riches d'ardeur et de spontanéité, mais un peu emportées et présomptueuses, à qui leur caractère a fait craindre de ne pas savoir aimer le Maître ? — P. P. S. » (*Nouvelle Revue Théologique*, déc. 1927, p. 800.)

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anne), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* A. FAIGLE.